



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

RAPPORT
SUR LES ACTIVITÉS DE
L'UNION INTERNATIONALE
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

pour l'année

1965



Publié par
L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
GENÈVE, 1966

RAPPORT
SUR LES ACTIVITÉS DE
L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
pour l'année 1965

En application des dispositions de l'article 10, paragraphe 2.u), de la Convention internationale des télécommunications (Genève, 1959), j'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant aux Membres de l'Union.

Ce rapport est divisé en deux parties, dont la première contient des questions présentant également un intérêt particulier pour le Conseil économique et social. Conformément à la pratique suivie ces dernières années, la Partie A renferme en outre un aperçu général des activités de l'U.I.T. durant l'année 1965, ce qui me paraît répondre à la demande que contient la Résolution No 1090F (XXXIX), adoptée par le Conseil économique et social, le 31 juillet 1965, au cours de sa 1396^e séance plénière.

Genève, le 3 juin 1966.

M. B. SARWATE
Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

<i>Partie A</i>	Pages
I. L'objet de l'U.I.T. et son organisation	5
II. Aperçu général des activités de l'Union durant l'année 1965.	9
III. L'Administration de l'U.I.T.	
3.1 Questions de personnel	15
3.2 Finances	20
IV. Relations avec les Nations Unies et les autres organisations internationales	24
<i>Partie B</i>	
V. Membres et Membres associés de l'Union	29
VI. Activités de l'Union en 1965	
6.1 La Conférence de plénipotentiaires	31
6.2 Le Conseil d'administration	35
6.3 Activités du Secrétariat général	39
6.4 Activités du Comité international d'enregistrement des fréquences (I.F.R.B.) . .	40
6.5 Activités du Comité consultatif international des radiocommunications (C.C.I.R.)	42
6.6 Activités du Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (C.C.I.T.T.)	46
6.7 Coopération technique	50
6.8 Célébration du Centenaire de l'Union	53
<i>Annexes</i>	
<i>Annexe 1:</i> Situation au 31 décembre 1965 des divers pays par rapport aux Conventions internationales des télécommunications de Genève (1959) et de Montreux (1965), aux Règlements y annexés et à divers Accords, Conventions et Arrangements	57
<i>Annexe 2:</i> Résumé des recettes et des dépenses de l'année 1965	70
<i>Annexe 2 a):</i> Etat des dépenses totales pour les divers organismes, y compris leur part des services généraux — Exercice 1965	72
<i>Annexe 3:</i> Résumé des prévisions budgétaires de l'U.I.T. pour l'année 1965 établi dans la forme adoptée par les Nations Unies et les autres institutions spécialisées	73
<i>Annexe 4:</i> Liste des publications éditées par l'Union en 1965	75
<i>Annexe 5:</i> Conférences et réunions des Nations Unies auxquelles l'Union a été invitée en 1965	79
<i>Annexe 6:</i> Assistance technique fournie en 1965 sous les auspices de l'U.I.T.	81
<i>Annexe 7:</i> Situation des principaux débiteurs de l'Union au 31 décembre 1965 . . .	119

PARTIE A

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

I. L'OBJET DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET SON ORGANISATION

Origine et historique: L'Union internationale des télécommunications est la plus ancienne des organisations intergouvernementales qui soient devenues des Institutions spécialisées en relation avec les Nations Unies. Elle est issue du développement de l'une des grandes inventions du XIX^e siècle, le télégraphe, qui bien vite franchit les frontières des Etats afin de relier entre elles les principales villes de l'Europe. Pour établir un réseau télégraphique international, une action internationale était essentielle: il fallait en effet s'entendre sur les systèmes techniques à utiliser, sur des méthodes uniformes de traitement des messages, sur la perception des taxes, enfin sur une procédure de comptabilité internationale.

Aux ententes bilatérales entre pays limitrophes succédèrent des accords internationaux entre des groupes régionaux de pays, pour aboutir à une association intereuropéenne. Des pays extra-européens vinrent petit à petit se joindre aux premiers membres et une organisation vraiment internationale vit ainsi le jour. C'est à Paris que l'Union télégraphique internationale fut créée, en 1865, en vertu de la première Convention télégraphique internationale. Les pays Membres décidèrent de poser les bases d'un règlement applicable au service télégraphique. L'expérience acquise les conduisit plus tard à modifier ce règlement. Enfin, en 1868, on prit à Vienne la décision d'instituer un Bureau international permanent qui aurait son siège à Berne.

Le service téléphonique international ne se développa que bien plus tard et ses progrès furent plus lents. Ce n'est qu'en 1927 que ce service devint mondial, la radio ayant alors permis à la voix humaine de franchir les océans. Cependant, dès 1885, les premières dispositions concernant le service téléphonique international avaient été arrêtées à Berlin.

Lorsque la T.S.F. (radiotélégraphie) devint une réalité pratique vers la fin du XIX^e siècle, on vit immédiatement quel complément inappréciable du fil et du câble on avait entre les mains; seule la radio permettait en effet d'établir des télécommunications entre la terre et les navires en mer. La première Convention radiotélégraphique internationale fut signée à Berlin en 1906 par vingt-sept Etats maritimes. La Conférence radiotélégraphique internationale de Washington (1927) marque une étape fondamentale dans le développement des radiocommunications, car c'est à cette conférence que fut adopté le premier tableau de répartition des bandes de fréquences.

En 1932, se tinrent à Madrid deux conférences de plénipotentiaires: une Conférence télégraphique et téléphonique et une Conférence radiotélégraphique. A cette occasion, les deux conventions en vigueur furent fondues en une seule, la Convention internationale des télécommunications, et les pays qui signèrent cette convention et qui y adhérèrent donnèrent à l'Organisation le nom d'Union internationale des télécommunications afin d'indiquer l'ampleur exacte de son objet. Quatre règlements furent annexés à la Convention de Madrid, le Règlement télégraphique, le Règlement téléphonique, le Règlement des radiocommunications et le Règlement additionnel des radiocommunications.

Une Conférence de plénipotentiaires se réunit à Atlantic City en 1947 afin de reviser la Convention de Madrid. Elle apporta à l'organisation de l'Union des changements radicaux: de nouveaux organismes permanents furent créés, l'U.I.T. devint l'Institution spécialisée en relation avec les Nations Unies dans le domaine des télécommunications, enfin son siège fut transféré de Berne à Genève.

Objet de l'Union: L'Union a pour objet de maintenir et d'étendre la coopération internationale pour l'amélioration et l'emploi rationnel des télécommunications de toutes sortes; de favoriser le développement de moyens techniques et leur exploitation la plus efficace, en vue d'augmenter le rendement des services de télécommunication, d'accroître leur emploi et de généraliser, le plus possible, leur utilisation par le public; d'harmoniser les efforts des nations vers ces fins communes.

Structure de l'Union :

L'organisation de l'Union repose sur :

1. la Conférence de plénipotentiaires, organe suprême de l'Union ;
2. les Conférences administratives ;
3. le Conseil d'administration ;
4. les organismes permanents désignés ci-après :
 - a) le Secrétariat général,
 - b) le Comité international d'enregistrement des fréquences (I.F.R.B.),
 - c) le Comité consultatif international des radiocommunications (C.C.I.R.),
 - d) le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (C.C.I.T.T.).

La Conférence de plénipotentiaires : La Conférence de plénipotentiaires se réunit à des intervalles qui ne sont normalement pas inférieurs à cinq ans, en vue de déterminer la politique générale selon laquelle l'Union doit remplir sa mission. Elle passe en revue les travaux accomplis par l'Union et revise la Convention si elle le juge nécessaire. Elle établit les bases du budget ainsi que le plafond des dépenses pour la période allant jusqu'à sa prochaine réunion. Elle élit les Membres de l'Union appelés à composer le Conseil d'administration, ainsi que le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général, etc. La dernière Conférence de plénipotentiaires a eu lieu à Montreux en 1965.

La Conférence administrative des radiocommunications : L'objet essentiel de cette conférence est de reviser le Règlement des radiocommunications, en examinant s'il y a lieu d'y incorporer les divers accords intervenus depuis sa réunion précédente. La dernière réunion de la Conférence administrative des radiocommunications a eu lieu à Genève en 1959.

La Conférence administrative télégraphique et téléphonique : L'objet essentiel de cette conférence est de reviser le Règlement télégraphique et le Règlement téléphonique. La dernière réunion de la Conférence administrative télégraphique et téléphonique a eu lieu à Genève en 1958.

Le Conseil d'administration : Au début de 1965, le Conseil d'administration de l'U.I.T. se composait de 25 Membres de l'Union qui avaient été élus par la Conférence de plénipotentiaires de 1959 en tenant compte de la nécessité d'une représentation équitable de toutes les parties du monde. La Conférence de plénipotentiaires de Montreux (1965), décida qu'à l'avenir le Conseil d'administration se composerait de 29 Membres et elle procéda à leur élection. Le Conseil se réunit normalement en session annuelle au siège de l'Union ¹⁾. Il est chargé de prendre toutes mesures pour faciliter la mise à exécution, par les Membres et les Membres associés, des dispositions de la Convention, des Règlements, des décisions de la Conférence de plénipotentiaires et, le cas échéant, des décisions des autres conférences et réunions de l'Union. Il assure également une coordination efficace des activités de l'Union. En particulier, il contrôle le fonctionnement administratif de l'Union, examine et arrête les budgets annuels, établit des règlements administratifs et financiers, prend les dispositions nécessaires pour la convocation des conférences, favorise la coopération internationale en vue d'octroyer une assistance technique aux pays nouveaux ou en voie de développement, etc.

Le Secrétariat général : Le Secrétaire général, assisté par un Vice-Secrétaire général, est responsable devant le Conseil d'administration, pour la totalité des services administratifs et financiers ayant trait aux activités de l'Union. Il assure l'unité d'action pour ce qui touche aux questions administratives, à la coopération technique, aux relations extérieures, à l'information publique, et à toute autre question importante expressément formulée par le Conseil d'adminis-

¹⁾ La session annuelle de 1966 fut précédée d'une séance inaugurale qui se tint à Montreux le 11 novembre 1965.

tration. Le Secrétariat général fournit le secrétariat des conférences et assure le travail de secrétariat qui les précède et qui les suit; il tient à jour les nomenclatures officielles, publie les documents rassemblés par les autres organismes permanents ainsi que par lui-même et par les conférences, distribue les documents publiés, etc. Il publie chaque mois le *Journal des télécommunications*, en trois éditions séparées (anglaise, espagnole et française). De plus, le Secrétaire général prépare le projet de budget annuel, établit un rapport de gestion financière et un compte soumis chaque année au Conseil d'administration, de même qu'un rapport annuel sur les activités de l'Union.

Le Comité international d'enregistrement des fréquences (I.F.R.B.): Les tâches essentielles du Comité international d'enregistrement des fréquences consistent:

- a) à effectuer une inscription méthodique des assignations de fréquence faites par les différents pays, de manière à fixer, conformément à la procédure prévue dans le Règlement des radiocommunications et, le cas échéant, par les décisions des conférences compétentes de l'Union, la date, le but et les caractéristiques techniques de chacune de ces assignations afin d'en assurer la reconnaissance internationale officielle;
- b) à fournir des avis aux Membres et Membres associés, en vue de l'exploitation d'un nombre aussi grand que possible de voies radioélectriques dans les régions du spectre des fréquences où des brouillages nuisibles peuvent se produire;
- c) à exécuter toutes les tâches additionnelles relatives à l'assignation et à l'utilisation des fréquences prescrites par une conférence compétente de l'Union, ou par le Conseil d'administration avec le consentement de la majorité des Membres de l'Union en vue de la préparation d'une telle conférence ou en exécution de ses décisions;
- d) de tenir à jour les dossiers indispensables ayant trait à l'exercice de ses fonctions.

Le Comité international d'enregistrement des fréquences se compose de onze¹⁾ membres indépendants élus par la Conférence administrative des radiocommunications. Ces membres doivent être pleinement qualifiés par leur compétence technique dans le domaine des radiocommunications et posséder une expérience pratique en matière d'assignation et d'utilisation des fréquences. En outre, pour permettre une meilleure compréhension des problèmes qui viennent devant le Comité, chaque membre doit être au courant des conditions géographiques, économiques et démographiques d'une région du globe. Le Comité dispose d'un secrétariat spécialisé.

Les Comités consultatifs internationaux: Le Comité consultatif international des radiocommunications (C.C.I.R.) est chargé d'effectuer des études et d'émettre des avis sur des questions techniques et d'exploitation relatives aux radiocommunications.

Le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (C.C.I.T.T.) est chargé d'effectuer des études et d'émettre des avis sur des questions techniques, d'exploitation et de tarification concernant la télégraphie et la téléphonie.

Dans l'accomplissement de ses tâches, chaque Comité consultatif doit porter dûment attention à l'étude des questions et à l'élaboration des avis directement liés à la création, au développement et au perfectionnement des télécommunications dans les pays nouveaux ou en voie de développement, dans le cadre régional et dans le domaine international. Sur demande des pays intéressés, chaque Comité consultatif peut aussi faire des études et donner des conseils sur les problèmes relatifs aux télécommunications nationales de ces pays.

Les administrations des Membres et des Membres associés de l'Union sont de droit membres de chaque Comité consultatif international. Peut également en être membre toute exploitation privée reconnue, sous réserve de l'approbation du Membre ou Membre associé qui l'a reconnue. Le fonctionnement de chaque C.C.I. est assuré par son assemblée plénière, réunie normalement

¹⁾ A la Conférence de plénipotentiaires de Montreux (1965), il a été décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 1967, le Comité se composerait de cinq membres lesquels, par mesure exceptionnelle, furent élus par cette Conférence.

tous les trois ans, par les Commissions d'études — composées de spécialistes des administrations — qu'elle constitue pour traiter les questions à examiner, par un directeur, par un secrétariat spécialisé qui assiste le directeur, enfin par des laboratoires ou installations techniques créés par l'Union.

Les questions étudiées par chaque Comité consultatif international, et sur lesquelles il est chargé d'émettre des avis, lui sont confiées par la Conférence de plénipotentiaires, par une Conférence administrative, par le Conseil d'administration, par l'autre Comité consultatif ou par l'I.F.R.B. Ces questions s'ajoutent à celles que l'assemblée plénière du C.C.I. intéressé a décidé de retenir, ou, dans l'intervalle des assemblées plénières, à celles dont l'inscription a été demandée par au moins douze ¹⁾ Membres ou Membres associés de l'Union.

Certaines de ces questions sont communes aux deux Comités consultatifs et en conséquence sont traitées par des commissions mixtes comportant des représentants des deux comités.

Il convient de mentionner tout spécialement les Commissions mixtes C.C.I.T.T.-C.C.I.R., appelées Commissions du Plan général pour le développement des réseaux de télécommunications et comprenant quatre commissions régionales, à savoir, pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et l'Europe et le Bassin méditerranéen.

Les Commissions du Plan sont chargées d'établir un plan de développement du réseau international destiné à aider les administrations et exploitations privées reconnues quand elles concluent entre elles des accords en vue d'organiser et d'améliorer les services internationaux entre leurs pays; en outre elles examinent dans les différentes régions du monde les questions techniques, d'exploitation et de tarification que la mise en œuvre du plan pose aux pays neufs ou en voie de développement et provoquent éventuellement l'étude de ces questions par les deux C.C.I.

* * *

Coopération technique: L'U.I.T. participe depuis 1951 au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et joue depuis un rôle de plus en plus grand dans ce domaine important. Elle participe également au Fonds spécial des Nations Unies.

Le Département de la coopération technique du Secrétariat général administre les programmes au titre desquels des experts sont envoyés dans divers pays du monde entier, afin de les conseiller dans le domaine de la télégraphie, de la téléphonie ou des radiocommunications ou de les aider à former leurs futurs techniciens. C'est également dans le cadre de ces programmes que de nombreux étudiants suivent des cours relatifs aux télécommunications dans des pays autres que le leur.

L'I.F.R.B. fournit une assistance technique d'une autre sorte. En plus de ses tâches relatives à l'enregistrement des fréquences et aux examens techniques qui s'y rapportent, l'I.F.R.B. est notamment chargé: a) de fournir une assistance spéciale aux administrations des pays qui ont besoin d'une telle assistance afin de rechercher des fréquences appropriées pour leurs services radioélectriques; b) de faire des études à long terme sur l'utilisation du spectre des fréquences; c) de procéder à des enquêtes sur l'utilisation de certaines fréquences, en particulier dans les cas de brouillage nuisible; d) d'administrer une procédure dont l'objet est d'améliorer les services de radiodiffusion à ondes décimétriques des administrations.

Les Comités consultatifs internationaux fournissent également une assistance technique puisque, aux termes de la Convention, ils doivent prêter leur attention à l'étude des questions et à l'élaboration des avis directement liés à la création, au développement et au perfectionnement des télécommunications dans les pays nouveaux ou en voie de développement, dans le cadre régional et dans le domaine international.

¹⁾ Ce nombre a été porté à vingt par la Conférence de plénipotentiaires de Montreux (1965).

II. APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DE L'UNION DURANT L'ANNÉE 1965

On trouvera ci-dessous un résumé des activités de l'U.I.T. en 1965; ces activités sont décrites en détail à la partie B du présent Rapport.

COMPOSITION DE L'UNION ¹⁾

En 1965, le nombre des Membres de l'Union est passé de 124 à 129, à la suite de l'adhésion à la Convention internationale des télécommunications (Genève, 1959) du Malawi, de Malte, de Singapour, de Trinité et Tobago ainsi que de la République de Zambie.

Le Malawi et la République de Zambie étant devenus Membres de l'Union, celle-ci, à la fin de 1965, ne comportait plus aucun Membre associé.

LA CONFÉRENCE DE PLÉNIPOTENTIAIRES ²⁾

La Conférence de plénipotentiaires, organe suprême de l'U.I.T., s'est réunie, sur invitation du Gouvernement suisse, le 14 septembre 1965 à Montreux. Des représentants de 125 Membres de l'Union, de l'Organisation des Nations Unies et d'un certain nombre d'institutions spécialisées ont participé à ses travaux.

Dans l'exercice de ses fonctions essentielles, énumérées à l'article 6 de la Convention, la Conférence de Montreux:

- a élu le Dr M. B. Sarwate (Inde) Secrétaire général de l'Union et M. M. Mili (Tunisie) Vice-Secrétaire général;
- a porté de 25 à 29 le nombre des Membres du Conseil d'administration;
- a réduit le nombre des membres de l'I.F.R.B. de 11 à 5 à compter du 1^{er} janvier 1967, et a élu les cinq membres de l'I.F.R.B. qui prendront leurs fonctions à cette date.
- a porté une attention particulière aux méthodes permettant d'améliorer la coopération technique et de fournir renseignements et conseils aux pays nouveaux ou en voie de développement;
- a pris une résolution chargeant le Conseil d'administration et le Secrétaire général de proposer la collaboration de l'Union aux Nations Unies et aux institutions spécialisées qui s'intéressent aux télécommunications spatiales, et invitant tous les Membres de l'Union à unir leurs efforts de manière que tous les pays aient les mêmes possibilités de recourir à ces télécommunications.

La Conférence de Montreux a achevé ses travaux le 12 novembre 1965, jour où furent signés, au nom de 117 Membres de l'Union, les Actes finals comprenant la Convention internationale des télécommunications, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1967, un Protocole final, quatre Protocoles additionnels ainsi que diverses Résolutions, une Recommandation et deux Vœux. De plus, un Protocole additionnel facultatif concernant le règlement obligatoire des différends fut signé au nom de 47 Membres de l'Union.

¹⁾ Pour de plus amples détails, voir page 29.

²⁾ Pour de plus amples détails, voir page 31.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ¹⁾

Les représentants des 25 Membres du Conseil d'administration ont participé aux travaux de la 20^e session, qui s'est tenue à Genève du 12 avril au 14 mai 1965.

Outre l'examen des rapports annuels des organismes permanents et l'étude des questions administratives courantes, le Conseil a adopté un volumineux rapport à la Conférence de plénipotentiaires et a pris des décisions sur un certain nombre de questions importantes, au nombre desquelles il convient de citer:

- l'évaluation des programmes de coopération technique;
- la date et la durée de la 2^e session de la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications chargée d'élaborer un plan d'allotissement révisé pour le service mobile aéronautique (R);
- la nécessité de convoquer une Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications pour traiter de questions relatives au service mobile maritime;
- l'opportunité de reprendre les travaux de la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes hectométriques et kilométriques *);
- la mise en œuvre, selon les recommandations d'un Groupe d'experts, des méthodes propres à assurer une meilleure utilisation des bandes d'ondes décamétriques et à réduire l'encombrement de cette partie du spectre.

La session annuelle de 1966 du Conseil fut précédée d'une séance inaugurale qui se tint à Montreux le 11 novembre 1965.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ²⁾

En plus de ses tâches courantes normales, le Secrétariat général a dû faire face en 1965 à une lourde charge due à la Conférence de plénipotentiaires: par exemple, rassemblement de renseignements jugés nécessaires pour ses travaux, préparation du projet de rapport du Conseil d'administration à la Conférence, publication des propositions des administrations et organisations de la Conférence elle-même.

Le Secrétariat général s'est également occupé de la célébration du centenaire de l'Union, tandis que, dans le domaine de la coopération technique, une tâche supplémentaire a été assumée en 1965, dès le moment où l'administration du Programme OPEX (Personnel d'exploitation et d'exécution) pour les télécommunications a été reprise des Nations Unies.

LE COMITÉ INTERNATIONAL D'ENREGISTREMENT DES FRÉQUENCES (I.F.R.B.) ³⁾

Le Comité a continué à s'acquitter de ses tâches telles qu'elles lui sont assignées selon les dispositions de la Convention et du Règlement des radiocommunications. Dans le cadre de ces tâches, qui touchent à l'utilisation, la notification, l'examen et l'enregistrement des fréquences, des mesures spéciales ont été prises afin que les administrations de leur côté et le Comité du sien appliquent les dispositions du Règlement des radiocommunications.

Le Comité applique dans toute la mesure de ses possibilités les dispositions du Règlement des radiocommunications, notamment celles qui concernent les enquêtes sur l'utilisation des fréquences et l'assistance spéciale aux administrations. Il a formulé des suggestions sur des cas particuliers

¹⁾ Pour de plus amples détails, voir page 35.

²⁾ Pour de plus amples détails, voir page 39.

³⁾ Pour de plus amples détails, voir page 40.

*) Ondes kilométriques: ondes, de fréquences comprises entre 30 et 300 kHz, utilisées pour la radiodiffusion sonore.

Ondes hectométriques: ondes, de fréquences comprises entre 300 et 3000 kHz, utilisées pour la radiodiffusion sonore.

d'utilisation des fréquences et a présenté aux administrations des recommandations concernant la solution de problèmes de brouillages nuisibles ou dans des cas où une administration lui a demandé une assistance spéciale.

Le Comité a appliqué la procédure décrite à l'article 10 du Règlement pour les bandes attribuées en exclusivité au service de radiodiffusion à ondes décamétriques. Il a publié, selon les prescriptions, les horaires en même temps que des recommandations tendant à les améliorer.

Les résumés des renseignements provenant du contrôle des émissions ont été établis chaque mois par le Comité et communiqués aux administrations. De plus, grâce à des programmes spéciaux de contrôle qu'il a organisés, le Comité a pu recueillir des informations plus détaillées sur l'utilisation de certaines bandes de fréquences.

La calculatrice électronique a été utilisée pour aider le personnel du secrétariat spécialisé dans l'accomplissement des travaux courants du Comité; d'autre part, le Comité a poursuivi les préparatifs du transfert de ces travaux à une nouvelle calculatrice déjà installée à titre provisoire.

L'I.F.R.B. a contribué à préparer la C.A.E.R. chargée d'élaborer un Plan d'allotissement révisé pour le service mobile aéronautique (R), et à mettre en application les recommandations du Groupe d'experts. Il a de plus révisé et publié ses Normes techniques de la série A ainsi que ses Règles de procédure. Il a également fait un gros travail au sujet d'une révision éventuelle de la structure des Règlements des radiocommunications, selon une demande que lui avait adressée le Conseil par sa Résolution n° 549, ainsi que pour la préparation du cycle d'études de 1966.

LE COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL DES RADIOCOMMUNICATIONS (C.C.I.R.) ¹⁾

L'activité du C.C.I.R. au cours de 1965 s'est concentrée sur les réunions intérimaires qu'ont tenues treize de ses Commissions d'études, chargées de bien des questions ayant trait aux radiocommunications. Deux de ces réunions ont notamment suscité un intérêt qui s'est manifesté jusque dans la presse de grande information.

La première a été celle de la Commission d'études IV (Radiocommunications spatiales), qui s'est tenue à Monte-Carlo du 10 février au 2 mars 1965. Les principaux problèmes traités concernaient l'accès multiple aux satellites de télécommunication et les possibilités de brouillages aux réseaux de faisceaux hertziens de Terre. Ces questions étaient d'autant plus intéressantes que la réunion de Monte-Carlo n'a eu lieu que quelques mois avant le jour où a commencé l'exploitation commerciale du premier système de télécommunications spatiales par le satellite Early Bird.

La seconde réunion qui a suscité un très grand intérêt a été celle de la Commission d'études XI (Télévision), qui s'est tenue à Vienne du 24 mars au 7 avril et qui a débattu de l'adoption internationale d'un système de télévision en couleur pour les pays qui n'ont pas encore fixé leur choix. Il ne fut pas plus possible de parvenir à un accord général qu'à Londres en 1964, mais les débats techniques de la réunion de Vienne contribuèrent à clarifier les positions en vue des discussions qui auront lieu à la XI^e Assemblée plénière du C.C.I.R. qui doit se tenir à Oslo du 22 juin au 22 juillet 1966.

La Commission d'études X (Radiodiffusion) s'est également réunie à Vienne. Elle a émis un projet d'Avis sur la radiodiffusion stéréophonique et un projet de Rapport sur la transmission de deux voies son en télévision (question intéressante pour les pays dans lesquels il y a plus d'une langue nationale). Ces textes sont destinés à être examinés par l'Assemblée plénière d'Oslo.

En fait, l'objet de toutes les réunions intérimaires était avant tout de rédiger des documents techniques que l'Assemblée plénière d'Oslo devra examiner puis adopter en tant que conclusions officielles du C.C.I.R. à publier après la clôture de cette Assemblée.

L'édition espagnole des textes du C.C.I.R. actuellement en vigueur a paru vers le milieu de 1965; la publication des éditions anglaise et française s'était terminée au cours de l'année précédente.

¹⁾ Pour de plus amples détails, voir page 42.

Pour autant que le programme de ses réunions intérimaires le lui a permis, le C.C.I.R. est resté en contact avec nombre d'organisations internationales spécialisées dans des domaines d'intérêt commun, parmi lesquelles il convient de citer l'U.E.R. (Union européenne de radiodiffusion), l'O.I.R.T. (Organisation internationale de radiodiffusion et de télévision), la C.E.I. (Commission électrotechnique internationale), l'U.R.S.I. (Union radio-scientifique internationale), le C.I.R.M. (Comité international radio-maritime) et l'O.M.M. (Organisation météorologique mondiale).

LE COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE (C.C.I.T.T.) ¹⁾

Après la réunion en 1964 de la III^e Assemblée plénière qui a fixé les travaux à accomplir par le C.C.I.T.T. pendant la période 1964-1968, les Commissions d'études et les Groupes de travail du C.C.I.T.T. ont commencé leur activité en 1965 et ont tenu 25 réunions d'une durée totale de 197 jours.

Parmi les études les plus importantes, il faut signaler celle des nouveaux systèmes de signalisation automatique utilisant les possibilités des ordinateurs électroniques et des transmissions entre ordinateurs. Conjuguées avec la généralisation des transmissions sous forme de codage d'impulsions s'appliquant même aux transmissions téléphoniques, ces possibilités ouvrent des perspectives complètement nouvelles.

D'une application plus immédiate, les études pour les transmissions de données qui couvrent tout le domaine des télécommunications depuis la télégraphie lente jusqu'aux transmissions sur des bandes de fréquences très larges — sont devenues un des grands domaines d'activité du C.C.I.T.T.

En ce qui concerne le plan de développement des réseaux de télécommunications, la réunion du Plan pour l'Amérique latine s'est tenue au Chili en mars 1965.

Au titre de l'assistance technique, la III^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. avait décidé la création de groupes de travail chargés d'établir des directives précises sur les principaux problèmes rencontrés dans l'établissement de leurs réseaux nationaux par les pays en cours de développement: deux de ces groupes (Réseaux automatiques nationaux — Conditions économiques et développement des communications) se sont réunis en 1965.

COOPÉRATION TECHNIQUE ²⁾

L'assistance technique offerte par l'Union aux pays nouveaux ou en voie de développement grâce à sa participation aux programmes des Nations Unies s'est développée en 1965 comme elle l'avait fait au cours des années précédentes. Les crédits alloués au titre du P.E.A.T. pour la période biennale 1965/1966 ont augmenté de 46% par rapport à ceux de la période antérieure; un nouveau projet du Fonds spécial a été approuvé pour l'Afrique en 1965. On a également noté un léger accroissement du nombre de missions dans le cadre de l'assistance technique à titre onéreux.

Comme les années précédentes, la plus grande partie de l'assistance a été représentée par des experts. La majorité d'entre eux, une vingtaine, se sont occupés de problèmes généraux de télécommunications. Cependant, l'intérêt s'est lentement déplacé vers les radiocommunications et et surtout vers la formation professionnelle de techniciens locaux.

L'importance relative des bourses d'études dans le programme a également augmenté, les pays intéressés ayant reconnu qu'ils avaient avantage à envoyer leurs nationaux étudier à l'étranger d'où ils peuvent revenir après avoir reçu une formation professionnelle pour former le noyau d'un corps enseignant local.

¹⁾ Pour de plus amples détails, voir page 46.

²⁾ Pour de plus amples détails, voir page 50.

Quoique la plupart des pays connaissent bien le fonctionnement du programme et ses méthodes, des difficultés surviennent encore de temps en temps du fait que certains responsables des télécommunications ignorent la procédure à suivre pour acheminer leurs demandes d'assistance. Ces difficultés ont toutefois été surmontées avec l'aide des représentants résidents dans les divers pays.

Le Programme élargi d'assistance technique (P.E.A.T.)

L'année 1965 était la première de la période biennale 1965/1966, en sorte que l'assistance donnée au titre de ce programme sera étudiée à la fin de 1966 pour l'ensemble de la période. Pendant l'année, 69 experts ont été en mission dans 34 pays et 194 bourses d'études ont été gérées par l'Union. Du matériel d'enseignement, d'essai et de démonstration d'une valeur de 18.626 dollars a été livré à six pays. Le montant total de l'assistance donnée en 1965 a atteint 1.062.172 dollars.

Assistance technique à titre onéreux

Quatre pays ont complété l'assistance qu'ils recevaient par l'intermédiaire des programmes des Nations Unies en faisant appel à l'assistance technique à titre onéreux. Dans ce cadre, en 1965, 11 experts ont été envoyés en mission et une bourse a été attribuée.

Programme « Personnel d'exploitation et d'exécution » OPEX

A compter du 1^{er} janvier 1965, les experts OPEX (programme consistant à fournir du personnel d'exploitation et d'exécution) ont pu être obtenus dans le cadre du P.E.A.T., le programme OPEX ayant été incorporé au P.E.A.T., tout au moins en ce qui concerne les institutions spécialisées. Au cours de l'année, 8 experts ont effectué des missions du type OPEX dans 6 pays différents (y compris 2 experts au titre de l'assistance technique à titre onéreux).

Fonds spécial

Un nouveau projet prévoyant l'installation d'un circuit pilote de radiocommunications entre Addis-Abéba et Abidjan a été approuvé en 1965. Au nombre des projets mis à exécution, le projet intéressant la Chine a été mené à bonne fin, les projets intéressant la Libye et l'Indonésie ont été interrompus, le premier à la demande du Gouvernement, le second à la suite du retrait de l'Indonésie des Nations Unies. A la fin de l'année, l'Union était l'agent chargé de l'exécution de 15 projets et, de ce fait, assurait la mise en œuvre d'une assistance du Fonds spécial d'un montant de 13.505.250 dollars. Au cours de l'année, 79 experts ont été en mission, 38 bourses d'études ont été gérées et du matériel d'une valeur totale de 1.009.517 dollars a été commandé.

Assistance technique en nature

En 1965, deux cycles d'études ont été consacrés aux télécommunications spatiales, l'un au Japon (9-16 août), l'autre au Royaume-Uni (14 novembre-9 décembre).

Conférence de plénipotentiaires

La Conférence de plénipotentiaires a accordé une très grande attention aux activités de l'Union dans le domaine de la coopération technique et a adopté un certain nombre de Résolutions visant à en améliorer l'efficacité à l'intention des pays nouveaux ou en voie de développement. Les plus importantes ont établi des directives touchant l'évaluation des programmes en vue d'étudier leur effet sur les télécommunications des pays récipiendaires, l'assistance que le Secrétariat général devrait s'efforcer de donner aux pays en voie de développement pour les mettre en contact avec les sources possibles de financement en vue de développer et d'améliorer leurs télécommunications, les conseils et l'assistance à donner aux Membres de l'Union en matière de formation de personnel technique ainsi que la planification progressive et l'organisation de cycles

d'études sur des sujets déterminés se rapportant aux télécommunications. De plus, la Conférence a autorisé la création, au siège de l'Union, de quatre emplois de spécialistes de secteurs déterminés des télécommunications, chargés de répondre rapidement aux demandes de conseil des pays nouveaux ou en voie de développement.

CENTENAIRE DE L'UNION ¹⁾

Le centenaire de la création de l'Union télégraphique internationale le 17 mai 1865 a été célébré de diverses manières, tant sur le plan national qu'à l'échelle internationale. Mentionnons à ce titre:

- la publication d'un *Livre du Centenaire*,
- l'émission de timbres-poste commémoratifs,
- la frappe d'une médaille,
- un don collectif des Membres de l'Union sous la forme d'un monument qui sera érigé auprès du bâtiment de l'Union,
- diverses brochures publicitaires.

Les Nations Unies et la plupart des institutions spécialisées se sont associées à la célébration du centenaire de l'U.I.T. et le Conseil économique et social a adopté une résolution officielle à ce sujet.

¹⁾ Pour de plus amples détails, voir page 53.

III. L'ADMINISTRATION DE L'U.I.T.

3.1 QUESTIONS DE PERSONNEL

3.1.1 Au 31 décembre 1965, l'effectif des divers organismes de l'Union — non compris le personnel engagé à court terme — se répartissait de la manière indiquée dans le tableau ci-après (pour faciliter la comparaison, on a porté entre parenthèses les chiffres correspondant à fin 1964).

TABLEAU 1

*Répartition du personnel (non compris le personnel engagé à court terme)
entre les divers organismes de l'Union*

Organisme	Fonctionnaires élus	Nombre de contrats		Total
		Permanents	De durée déterminée	
Secrétariat général	2	133	43	178
I.F.R.B.	11	95	31	137
C.C.I.T.T.	1	24	4	29
C.C.I.R.	1	15	5	21
	15 (14)	267 (271)	83 (88)	365 (373)

3.1.2. Le tableau des effectifs correspondant au budget de 1965 comportait 370 emplois, dont 306 permanents. On a enregistré les mouvements suivants au cours de l'année parmi les fonctionnaires titulaires de contrats permanents ou de durée déterminée: 1 mise à la retraite, 3 départs à l'expiration du contrat, 11 démissions et 1 décès.

3.1.3 L'effectif des fonctionnaires engagés à court terme en 1965 est indiqué dans le tableau ci-après. Les renforcements rendus nécessaires en cours d'année, notamment par les travaux de la Conférence de plénipotentiaires, ont entraîné une augmentation de plus de 4000 journées de travail par rapport au chiffre record de 1963.

TABLEAU 2

Personnel engagé à court terme

	Nombre de contrats	Nombre total de journées de travail
Conseiller	1	27
Interprètes	156	3.470
Ingénieurs	4	1.460
Traducteurs-reviseurs	47	2.958
Techniciens II	2	183
Administrateurs adjoints II	2	559
Administrateurs adjoints I	2	487
Correcteurs d'épreuves	5	513
Dessinateurs	8	1.416
Secrétaires, commis	34	4.573
Menuisier	1	365
Sténodactylographes et dactylographes	177	19.484
Mécanographes	5	706
Téléphonistes	34	561
Assembleuses et ronéotistes	103	5.617
Opérateurs (interprétation simultanée)	16	470
Commis de distribution, messagers, personnel d'entretien	66	5.319
Nettoyeuses	2	395
	665	48.563

3.1.4 La répartition du personnel selon les grades, dans les divers organismes, est indiquée au Tableau 3. La plupart des emplois — plus de 75% — figurant dans la colonne « Secrétariat général » appartiennent à des services qui travaillent en fait pour tous les organismes de l'Union ou sont des emplois du Département de la Coopération technique.

TABLEAU 3

Répartition du personnel selon les grades

Grade	Secrétariat général		I.F.R.B.		C.C.I.T.T.		C.C.I.R.		Totaux	
Fonctionnaires élus	2		11		1		1		15	
	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.
D.1	2	—	—	—	1	—	1	—	4	—
P.5	5	—	—	—	2	—	1	—	8	—
P.4	6	2	7	—	1	—	4	—	18	2
P.3	15	6	15	1	2	1	2	1	34	9
P.2	9	1	9	1	5	1	—	—	23	3
P.1	7	1	4	—	3	—	1	—	15	1
G.7	4	2	5	—	—	—	—	—	9	2
G.6	10	—	8	1	1	2	2	1	21	4
G.5	19	3	18	3	6	—	2	2	45	8
G.4	17	5	20	8	2	—	1	1	40	14
G.3	19	8	6	12	1	—	1	—	27	20
G.2	14	14	3	5	—	—	—	—	17	19
G.1	6	1	—	—	—	—	—	—	6	1
Totaux	133	43	95	31	24	4	15	5	267	83
	178		137		29		21		365	

(Perm. = permanent; Dur. dét. = durée déterminée)

Note: Le Tableau ci-dessus indique les grades du personnel, compte tenu de ceux qui reçoivent l'indemnité spéciale de fonctions.

3.1.5 On trouve dans les Tableaux 4A et 4B la répartition géographique des fonctionnaires élus et du personnel de l'Union telle qu'elle se présentait à la fin de 1965 dans les catégories suivantes: conseillers supérieurs et catégorie professionnelle, d'une part, personnel affecté à des emplois de caractère technique des grades G.7, G.6 et G.5, d'autre part. (Le principe de la répartition géographique ne s'applique pas aux autres emplois de la catégorie des services généraux). Chaque fois que des changements sont intervenus, le chiffre de 1964 figure entre parenthèses à côté du nouveau chiffre. Le personnel linguistique est compris dans le Tableau 4A, alors qu'il ne figure pas dans le Tableau 4B établi conformément à la pratique du Régime commun. Le nombre des nationalités représentées était de 38 en 1965 (pour 156 personnes) — ou de 37 pour 139 personnes, si l'on exclut le personnel linguistique — contre 37 en 1964 (pour 148 personnes).

TABLEAU 4A

Répartition géographique au 31 décembre 1965
(y compris les fonctionnaires du Service linguistique)

Pays	Grades										Total
	Fonctionnaires élus	D.1	P.5	P.4	P.3	P.2	P.1	Postes techniques			
								G.7	G.6	G.5	
Afghanistan						1					1
Argentine (République)	1			1	1						3
Australie (Commonwealth de l').					2						2
Belgique					2				1		3
Biélorussie (R.S.S. de)				1							1
Bulgarie (Rép. Populaire de)					1						1
Canada							1 (-)		1		2 (1)
Chine	1			1	1						3
Colombie (République de)						1					1
Corée (République de)							1				1
Cuba	1										1
Danemark					1						1
Espagne				1	4	4	1	1			11
Etats-Unis d'Amérique	2	1			1						4
France	2	2	3	4	4 (3)	2	1	2	1	1	22 (21)
Inde (République de l')	1	1	1			2					5
Iran						1					1
Israël										1 (-)	1 (-)
Italie				1		2	1				4
Japon	1				1	2 (1)					4 (3)
Mexique						1					1
Norvège									1		1
Nouvelle-Zélande				1							1
Pakistan	1				1						2
Paraguay					1						1
Pays-Bas (Royaume des)							1			2	3
Pologne (Rép. Populaire de)	1				1						2
République Arabe Unie							1				1
République Fédérale d'Allemagne				1	1	1	1		2	1	7
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	2		2	4	8	1	1			1	19
Sudafricaine (Rép.)	1										1
Suède						1					1
Suisse (Confédération)			1	3	10 (9)	5 (7)	7 (2)	2 (3)	2 (1)	5 (6)	35 (32)
Tchécoslovaque (Rép. Socialiste)			1			1					2
Turquie				1							1
Ukraine (R.S.S. de l')				1							1
U.R.S.S.	1 (-)				2	1					4 (3)
Yougoslavie					1						1
	15	4	8	20	43	26	16	5	8	11	156 (148)

TABLEAU 4B

Répartition géographique au 31 décembre 1965
(non compris les fonctionnaires du Service linguistique)

Pays	Grades										Total
	Fonctionnaires élus	D.1	P.5	P.4	P.3	P.2	P.1	Postes techniques			
								G.7	G.6	G.5	
Afghanistan						1					1
Argentine (République)	1			1	1						3
Australie (Commonwealth de l').					2						2
Belgique					2				1		3
Biélorussie (R.S.S. de)				1							1
Bulgarie (Rép. Populaire de) . .					1						1
Canada							1		1		2
Chine	1			1	1						3
Corée (République de)							1				1
Cuba	1										1
Danemark					1						1
Espagne					1	3	1	1			6
Etats-Unis d'Amérique	2	1			1						4
France	2	2	3	2	3	2	1	2	1	1	19
Inde (République de l')	1	1	1			2					5
Iran						1					1
Israël										1	1
Italie				1		1	1				3
Japon	1				1	2					4
Mexique						1					1
Norvège									1		1
Nouvelle-Zélande				1							1
Pakistan	1				1						2
Paraguay					1						1
Pays-Bas (Royaume des)							1			2	3
Pologne (Rép. Populaire de) . .	1				1						2
République Arabe Unie							1				1
République Fédérale d'Allemagne				1	1	1	1		2	1	7
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	2		2	2	5	1	1			1	14
Sudafricaine (Rép.)	1										1
Suède			1	3	9	1	7	2	2	5	34
Suisse (Confédération)			1			1					2
Tchécoslovaque (Rép. Socialiste)				1							1
Turquie				1							1
Ukraine (R.S.S. de l')					1	1					3
U.R.S.S.	1				1						1
Yougoslavie											
	15	4	8	15	34	23	16	5	8	11	139

3.1.6 Il convient de noter que, conformément à la Résolution n° 532 du Conseil d'administration, aucun emploi vacant n'a été pourvu de façon permanente depuis mai 1964, sauf dans les conditions prévues par la Décision n° 325 du Conseil.

3.2 FINANCES

Le Rapport de gestion financière, établi par le Secrétaire général conformément aux dispositions de l'article 10 de la Convention, numéro 144, et de l'article 40 du Règlement financier de l'Union, renferme tous les détails et considérations relatifs aux finances de l'Union. Cependant, pour donner une idée des crédits affectés aux différentes activités de l'Union, le budget de l'année 1965 est reproduit aux Annexes, 2, 2 a) et 3 au présent rapport, soit:

Annexe 2. Le budget de l'année 1965 (y compris les crédits additionnels).

Annexe 2 a). Prévisions budgétaires pour 1965 (y compris la quote-part des crédits attribués aux Services généraux) et état des dépenses des divers organismes de l'Union (y compris leur quote-part des dépenses afférentes aux Services généraux).

Annexe 3. Budget de l'année 1965 dans la forme résumée adoptée par les Nations Unies et les autres institutions spécialisées, ainsi qu'il est prévu à l'article 9, paragraphe 3 du Règlement financier de l'Union.

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la Convention (Genève, 1959) et des articles 2 et 6 du Règlement financier de l'Union, le budget de l'Union comprend les frais afférents, d'une part aux dépenses récurrentes, soit au Conseil d'administration, au Secrétariat général, au Comité international d'enregistrement des fréquences, aux Secrétariats des Comités consultatifs internationaux, aux laboratoires et installations techniques créés par l'Union et, d'autre part, aux conférences qui, tenues selon les dispositions des articles 6 et 7 de la Convention, sont convoquées sur décision ou avec l'accord de la majorité des Membres de l'Union et à toutes les réunions des Comités consultatifs internationaux.

Le Protocole additionnel II à la Convention internationale des télécommunications (Genève, 1959) fixe les limites dans lesquelles le Conseil d'administration est autorisé à établir le budget annuel des dépenses récurrentes de l'Union. Pour l'année 1965, cette limite est fixée à 12.200.000 francs suisses. Toutefois, le paragraphe 3 de ce même Protocole autorise le Conseil d'administration à dépasser cette limite pour tenir compte des augmentations des échelles de traitements, des contributions au titre des pensions ou indemnités, y compris les indemnités de poste admises par les Nations Unies pour être appliquées à leur personnel en fonction à Genève et des fluctuations du cours du change entre le franc suisse et le dollar des Etats-Unis, qui entraîneraient une augmentation des dépenses de l'Union.

Par le même Protocole II, paragraphe 5, le Conseil d'administration est habilité à autoriser pour l'année 1965 les dépenses relatives aux conférences et réunions convoquées sur décision ou avec l'approbation de la majorité des Membres de l'Union et aux réunions des Comités consultatifs internationaux dans la limite de 4.000.000 francs suisses. Toutefois, cette limite de 4.000.000 francs suisses est réduite de 1.000.000 francs suisses si aucune Conférence de plénipotentiaires ne se réunit en 1965, et de 2.120.000 francs suisses si aucune Conférence administrative ordinaire des radio-communications ne se réunit cette même année 1965. Il est en outre autorisé à approuver des dépenses dépassant cette limite si ce dépassement peut être compensé par des crédits demeurés disponibles sur une année précédente.

Lors de sa 19^e session en avril/mai 1964, le Conseil d'administration, par sa Résolution n° 544, a arrêté le budget de l'Union pour l'année 1965 à 15.058.600 francs suisses au titre des dépenses récurrentes, à 3.800.000 francs suisses au titre des dépenses des conférences et réunions visées aux numéros 197 et 198 de la Convention, à 1.459.300 francs suisses au titre du budget des comptes spéciaux de la Coopération technique (dépenses administratives) selon les articles 6,

paragrapbes 1.11) et 12) et 35 du Règlement financier, et à 1.924.000 francs suisses au titre du budget annexe des publications, conformément aux articles 19 et 20 et à l'Annexe 1 au Règlement financier.

Par sa Résolution n° 544, le Conseil d'administration a décidé de fixer pour 1965 le montant de l'unité contributive des Membres et Membres associés de l'Union à 33.300 francs suisses, sur la base de la classification choisie par les Membres et Membres associés en vertu des dispositions des numéros 202 et 203 de la Convention de Genève (1959), soit sur la base d'un total de 552½ unités.

Au cours de sa 20^e session tenue en avril/mai 1965, le Conseil d'administration a examiné les dépenses supplémentaires résultant notamment des modifications intervenues dans les conditions d'emploi du système commun des Nations Unies et des institutions spécialisées. En vue de couvrir ces dépenses supplémentaires, le Conseil d'administration, par sa Résolution n° 553, a approuvé des crédits additionnels. En conséquence, le budget de l'année 1965 se présente comme suit:

- 15.598.800 francs suisses au titre des dépenses récurrentes;
- 4.255.800 francs suisses au titre des dépenses des conférences;
- 22.500 francs suisses au titre des dépenses couvertes par le Fonds de renouvellement de l'installation d'interprétation simultanée et autres équipements électro-acoustiques et par le Fonds de provision du C.C.I.T.T.;
- 1.541.900 francs suisses pour le budget des comptes spéciaux de la Coopération technique;
- 1.953.100 francs suisses pour le budget annexe des publications.

Par sa Résolution n° 553, le Conseil d'administration a décidé de maintenir pour 1965 le montant de l'unité contributive à 33.300 francs suisses et de couvrir les crédits additionnels relatifs au budget de l'Union par un prélèvement de 996.000 francs suisses du compte de provision de l'Union, selon les dispositions de l'article 36, paragraphe 3, du Règlement financier.

Par ses Résolutions n°s 505 et 533, le Conseil d'administration a autorisé le Secrétaire général à ajuster les traitements de base du personnel de la catégorie des Services généraux et l'indemnité de poste applicable à Genève au personnel des catégories professionnelle et supérieure au fur et à mesure de la mise en vigueur des ajustements parallèles par l'Organisation des Nations Unies pour le personnel de l'Office européen, et à financer ces ajustements par la voie de prélèvements sur le compte de provision. Compte tenu des dispositions de ces Résolutions, les budgets ont été modifiés et des crédits additionnels d'un montant de 235.500 francs suisses au titre des dépenses récurrentes et 15.500 francs suisses au titre du budget des comptes spéciaux de la Coopération technique ont été ajoutés aux totaux approuvés par le Conseil d'administration.

Au cours de sa 20^e session, par sa Résolution n° 554, le Conseil d'administration a approuvé provisoirement le budget de l'Union pour 1966 de 16.305.500 francs suisses en ce qui concerne les dépenses récurrentes, 3.932.600 francs suisses en ce qui concerne les dépenses des conférences et réunions, 1.683.300 francs suisses en ce qui concerne le compte spécial des dépenses administratives de la Coopération technique et 2.319.100 francs suisses en ce qui concerne le budget annexe des publications. Par cette même Résolution, le Conseil d'administration a fixé le montant de l'unité contributive des Membres et Membres associés de l'Union à 35.500 francs suisses sur la base de 555½ unités, étant entendu que la Conférence de plénipotentiaires prendra les dispositions nécessaires pour couvrir le total des dépenses lorsqu'elle aura arrêté le budget définitif pour 1966.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 15, numéros 211, 212 et 213 de la Convention, le Conseil d'administration a décidé, par sa Résolution n° 554, de fixer à 4.000 francs suisses pour 1966 la valeur annuelle de l'unité contributive aux dépenses des réunions de chacun des Comités consultatifs internationaux pour les exploitations privées reconnues, les organismes scientifiques ou industriels et les organisations internationales non exonérées sur une base de réciprocité.

Classification des Membres et Membres associés de l'Union pour la répartition des dépenses de l'Union

Au cours de l'année 1965, le nombre d'unités contributives a passé de 553½ à 557:

a) à la suite de l'adhésion des nouveaux Membres suivants:

Malte	(dès janvier 1965)	(½ unité)
Singapour	(dès octobre 1965)	(1 unité)
Trinité et Tobago	(dès mars 1965)	(1 unité)

b) du reclassement de la Malaisie de la classe de 3 unités à la classe de 4 unités.

Au cours de l'année 1965, les Membres associés Malawi et République de Zambie sont devenus Membres de plein droit, tout en maintenant le nombre d'unités contributives choisi précédemment.

A la fin de 1965, l'Union comptait 129 Membres.

Trésorerie

Grâce aux rentrées satisfaisantes des contributions, il n'a pas été nécessaire d'avoir recours aux avances du Gouvernement de la Confédération suisse au cours de l'année 1965. Il a même été possible de placer à court terme, pendant plusieurs mois de l'année, une partie des fonds liquides disponibles.

*Contributions arriérées *)*

Total des sommes dues au titre des arriérés à la date du 31 décembre 1965, et sommes correspondantes pour les deux années précédentes:

31 décembre 1963	3.689.927,84 francs suisses
31 décembre 1964	3.893.563,14 francs suisses
31 décembre 1965	4.044.118,81 francs suisses

Bien que les efforts déployés par la Conférence de plénipotentiaires, le Conseil d'administration et le Secrétaire général, en vue d'obtenir le règlement des comptes arriérés, aient permis de liquider certains comptes, la situation générale ne s'est pas améliorée sensiblement au cours de l'année 1965. On trouvera dans l'Annexe 7 au présent rapport la situation au 31 décembre 1965 des principaux débiteurs de l'Union en retard dans le paiement des sommes dues.

Caisse d'assurance du personnel de l'U.I.T. et participants à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Au 31 décembre 1965, les Caisses et Fonds auxquels sont affiliés les fonctionnaires de l'U.I.T. groupaient 485 fonctionnaires en activité de service et 32 fonctionnaires retraités. Au total 7 rentes de veuves et 3 rentes d'orphelins ont été servies.

*) On entend par arriéré les sommes dues dont l'échéance remonte à plus d'une année.

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs dans les différents Fonds et Caisses.

	Personnel en activité	Personnel pensionné	Rentes de veuves	Rentes d'orphelins
<i>Fonds de compléments</i>	—	14	4	3
<i>Fonds de pensions</i>	12	15	2	—
<i>Caisse commune :</i>				
Personnel de l'Union :				
Participants de plein droit	288	3	1	—
Participants associés	58	—	—	—
Experts de la Coopération technique :				
Participants de plein droit	11	—	—	—
Participants associés	116	—	—	—
<i>Total</i>	<u>485</u>	<u>32</u>	<u>7</u>	<u>3</u>

Le rapport de gestion de la Caisse d'assurance de l'U.I.T., qui fait l'objet de la deuxième partie du Rapport de gestion financière pour l'année 1965, donne toutes les informations utiles au sujet des travaux effectués par la Commission de gestion de cette Caisse.

IV. RELATIONS AVEC LES NATIONS UNIES ET LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

NATIONS UNIES

Les relations de l'U.I.T. avec les Nations Unies ont continué à se dérouler dans le meilleur esprit de collaboration. Elles sont étroites dans le domaine technique pour des questions telles que les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ou l'application de la science et de la technique au développement et pour la participation de l'Union au Programme des Nations Unies pour le développement, de même que pour des questions portant sur l'exploitation du réseau radioélectrique dont disposent les Nations Unies; elles le sont aussi dans le domaine administratif maintenant que l'U.I.T. applique le système commun des traitements, indemnités et pensions. Comme d'habitude, la coopération réalisée par la représentation mutuelle aux conférences et réunions a été complétée par un échange assez important de correspondances et de documents. On trouvera en Annexe 5 une liste des conférences et réunions tenues en 1965 sous les auspices des Nations Unies et auxquelles l'Union a été invitée, avec l'indication de celles auxquelles elle a été représentée.

COORDINATION DES ACTIVITÉS DES NATIONS UNIES ET DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

A sa Session de 1965, le Conseil d'administration de l'U.I.T. a pris note, après les avoir examinées, des résolutions suivantes adoptées par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies à sa XXXVII^e Session:

N° 1026 (XXXVII) — Conséquences économiques et sociales du désarmement;

N° 1041 (XXXVII) — Rapports des Institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique;

N° 1047 (XXXVII) — Questions relatives à la science et à la technique.

COOPÉRATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

L'Union continue à porter la plus grande attention à la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Donnant suite à la Résolution de l'Assemblée générale N° 1963 (XVIII), IV^e partie, le Conseil d'administration, lors de sa 20^e Session, a rédigé un quatrième rapport destiné à la XXXIX^e Session du Conseil économique et social et au Comité des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. A l'exception du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui ne s'est pas réuni en 1965, les organes intéressés des Nations Unies ont examiné ce rapport. Il s'agit, par ordre chronologique, du Conseil économique et social (Genève, juillet 1965), du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (New York, septembre 1965) et de ce dernier Comité lui-même (New York, octobre 1965).

Le Conseil d'administration de l'U.I.T., à sa session de 1966, fera le point de la situation, en tenant compte tout particulièrement des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et des renseignements fournis par les pays Membres; il soumettra aux Nations Unies un cinquième rapport sur cette question.

DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

L'U.I.T. s'est associée aux études faites par le Comité administratif de coordination en vue de collaborer aussi utilement que possible à la Décennie des Nations Unies pour le développement. Il doit être souligné à ce sujet que si, en dehors des activités de coopération technique (Programme élargi d'assistance technique et Fonds spécial), l'Union n'opère pas sur la base de programmes spécifiques de portée et durée bien définies et financés individuellement, elle concourt par ses travaux généraux à plus ou moins long terme au développement économique de tous les pays. C'est ainsi que les efforts particuliers qu'elle déploie en matière de réglementation et de coordination de l'utilisation des fréquences et de planification des réseaux de télécommunication sont un exemple de ces activités générales qui tendent aux mêmes résultats que la Décennie des Nations Unies.

ANNÉE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

L'U.I.T. s'est intéressée particulièrement à l'Année de la Coopération internationale du fait que 1965 a marqué le centenaire de son existence. Comme indiqué précédemment dans ce rapport, une série de manifestations ont eu lieu durant l'année pour célébrer ce centenaire et, grâce à l'appui des Nations Unies et des Institutions spécialisées, ces manifestations ont marqué comme des témoignages importants et significatifs l'Année de la Coopération internationale.

COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE D'APPLICATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Il convient de rappeler que l'U.I.T. s'est vivement intéressée à la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, qui s'est réunie à Genève en 1963. Elle a également accordé une attention particulière aux résultats de cette conférence et elle coopère en particulier avec le Comité consultatif pour la science et la technique créé par le Conseil économique et social lors de sa XXXVI^e session. A cet égard, il est intéressant de rappeler les termes de la Résolution suivante adoptée en novembre 1965 par la Conférence de plénipotentiaires de l'U.I.T.:

« RÉOLUTION N° 32

Application de la science et de la technologie des télécommunications dans l'intérêt des pays en voie de développement

La Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (Montreux, 1965),

ou

les dispositions prises comme suite à la Résolution N° 980 (XXXVI) du Conseil économique et social des Nations Unies en vue d'accélérer l'application de la science et de la technologie dans l'intérêt des pays en voie de développement;

considérant

que l'Union internationale des télécommunications doit, pour les questions de son ressort, s'associer dans toute la mesure de ses moyens aux efforts ainsi déployés par les organisations de la famille des Nations Unies;

charge le Conseil d'administration

de prendre les dispositions nécessaires, dans la limite des ressources disponibles :

1. pour que l'Union collabore dans toute la mesure du possible avec les organismes appropriés des Nations Unies, en particulier avec le Comité consultatif pour l'application de la science et de la technologie au développement;
2. pour que les organismes permanents de l'Union concourent dans toute la mesure du possible, par la publication de documents appropriés, comme des monographies ou des bibliographies sélectives, à accélérer le transfert et l'assimilation, dans les pays en voie de développement, des connaissances scientifiques et de l'expérience technologique dont disposent, dans le domaine des télécommunications, les pays les plus développés. »

COOPÉRATION AVEC LES COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

L'extension de ses activités de caractère régional a conduit l'Union à rechercher la coopération des Commissions économiques régionales des Nations Unies. Tel a été le cas particulièrement en ce qui concerne deux de ces organes : la Commission économique pour l'Afrique (C.E.A.), avec laquelle des accords ont été conclus en vue d'accélérer le développement des télécommunications dans l'ensemble du continent africain et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (C.E.A.E.O.), avec laquelle s'est établie depuis sept années environ une collaboration active et très satisfaisante.

RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Comme d'habitude, l'U.I.T. est restée en relations étroites avec les institutions spécialisées de caractère technique qui ont un certain intérêt dans le domaine des télécommunications, à savoir l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation consultative intergouvernementale de la navigation maritime et la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO. Elle a en outre continué à coopérer d'une part avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement dans le cadre d'une étude des possibilités de financement de plans de développement des télécommunications dans un certain nombre de pays et, d'autre part, avec l'UNESCO en raison du rôle des télécommunications dans les domaines de l'information des masses et de la liberté de l'information.

Outre les institutions spécialisées, un certain nombre d'organisations internationales, de caractère gouvernemental ou non gouvernemental, ont maintenu une étroite coopération avec l'Union. Les organisations ci-après peuvent être citées cette année :

Fédération internationale d'astronautique (F.I.A.)
Organisation internationale de radiodiffusion et de télévision (O.I.R.T.)
Union européenne de radiodiffusion (U.E.R.)
Comité international radio-maritime (C.I.R.M.)
Union radio-scientifique internationale (U.R.S.I.)
Commission électrotechnique internationale (C.E.I.)
Organisation internationale de normalisation (I.S.O.)
Comité de la recherche spatiale (COSPAR)
Association du transport aérien international (I.A.T.A.)
Conseil international des unions scientifiques (C.I.U.S.)
Organisation internationale de police criminelle (O.I.P.C.)
Comité inter-union pour les attributions de fréquence à la radioastronomie et à la science spatiale (I.U.C.A.F.).
Union astronomique internationale (U.A.I.)

PARTIE B

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

V. MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'UNION

1. Le 31 décembre 1965, l'Union comptait 129 Membres, à savoir:

- a) les 96 pays ou groupes de territoires cités à l'Annexe 1 à la Convention de Genève (1959), à l'exception du « Congo Belge et Territoire du Ruanda-Urundi »;
- b) les 34 pays ci-après, qui sont devenus Membres de l'Union après le dépôt d'un instrument d'adhésion à la Convention:

devenu Membre le:

République du Mali	21.10.1960
République du Niger	14.11.1960
République du Sénégal	15.11.1960
République du Tchad	25.11.1960
République Centrafricaine	2.12.1960
République du Congo (Brazzaville)	13.12.1960
République Fédérale du Cameroun ¹⁾	22.12.1960
République de Côte d'Ivoire	23.12.1960
République Gabonaise	28.12.1960
 République du Dahomey	 1. 1.1961
République Fédérale de Nigeria ⁴⁾	11. 4.1961
République de Chypre	24. 4.1961
République Malgache	11. 5.1961
République Togolaise	14. 9.1961
République Démocratique du Congo ²⁾	6.12.1961
Sierra Leone	30.12.1961
 République de Haute-Volta	 16. 1.1962
République Islamique de Mauritanie	18. 4.1962
République Arabe Syrienne	24. 8.1962
République Somalie	28. 9.1962
République Unie de Tanzanie ³⁾	31.10.1962
République Rwandaise	12.12.1962
 Royaume du Burundi	 16. 2.1963
Jamaïque	18. 2.1963
Ouganda	8. 3.1963
Algérie (République Algérienne Démocratique et Populaire) ⁵⁾	3. 5.1963
Principauté de Liechtenstein	25. 7.1963

¹⁾ Antérieurement: République du Cameroun.

²⁾ Antérieurement: République du Congo (Léopoldville).

³⁾ A remplacé le Tanganyika en qualité de Membre de l'U.I.T. à la suite de la fusion de ce territoire avec Zanzibar.

⁴⁾ Antérieurement: Fédération de Nigeria.

⁵⁾ Antérieurement: République Démocratique et Populaire d'Algérie.

	devenu Membre le:
Kenya	11. 4.1964
République Populaire de Mongolie	27. 8.1964
Malte	1. 1.1965 ¹⁾
Malawi ²⁾	19. 2.1965
Trinité et Tobago	6. 3.1965
République de Zambie	23. 8.1965
Singapour	22.10.1965

2. Au 31 décembre 1965, il n'y avait plus aucun Membre Associé ³⁾.

3. Au 31 décembre 1965, 79 pays avaient ratifié la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959) et 44 pays y avaient adhéré.

En exécution de la Décision n° 287 du Conseil d'administration, le Secrétaire général a adressé des lettres de rappel aux pays qui ont signé la Convention de Genève (1959) mais ne l'ont pas encore ratifiée, aux pays non signataires dont le nom figure à l'Annexe 1 à la Convention et qui n'ont pas adhéré à cette Convention, et aux pays qui n'ont pas encore approuvé les divers Règlements administratifs.

4. Le Tableau 1 de l'Annexe 1 au présent document indique la situation des Membres par rapport à la Convention de Genève (1959) et à celle de Montreux (1965) à la date du 31 décembre 1965. L'Annexe 1 contient également des renseignements au sujet de certains autres conventions et accords relatifs aux télécommunications.

¹⁾ L'instrument d'adhésion a été déposé au Secrétariat général le 22.3.1965 avec effet au 1.1.1965.

²⁾ Antérieurement: Nyassaland.

³⁾ Les pays ou territoires qui ont fait partie de l'Union en qualité de Membre associé sous le régime de la Convention de Genève (1959) sont les suivants:

- Afrique occidentale britannique,
- Afrique orientale britannique,
- Groupe des Bermudes-Caraïbes britanniques,
- Groupe Singapore-Bornéo britannique,
- Territoire sous tutelle de la Somalie sous Administration italienne,
- Territoire du Ruanda-Urundi,
- Malawi (antérieurement Nyassaland),
- République de Zambie (antérieurement Rhodésie du Nord).

VI. ACTIVITÉS DE L'UNION EN 1965

6.1 LA CONFÉRENCE DE PLÉNIPOTENTIAIRES

Au cours de la Conférence de plénipotentiaires qui s'est tenue à Genève en 1959, le Gouvernement de la Confédération suisse avait invité la Conférence de plénipotentiaires suivante à se réunir en Suisse en 1965, année du centenaire de l'Union. Il fut décidé ultérieurement que cette Conférence aurait lieu à Montreux et qu'elle débiterait le 14 septembre 1965.

Après la cérémonie d'ouverture officielle, M. G. A. Wettstein, président de l'Entreprise des P.T.T. suisses, fut élu président de la Conférence, tandis que MM. J. C. Holmes (Etats-Unis d'Amérique), H. Sterky (Suède), A. Poukhalsky (U.R.S.S.), A. El Bardai (République Arabe Unie) et I. Hatakeyama (Japon) étaient désignés comme vice-présidents.

Les dix commissions suivantes furent constituées:

Commission 1 — Commission de direction

Président : M. G. A. Wettstein (Suisse)
Vice-Présidents : M. J. C. Holmes (Etats-Unis d'Amérique)
Dr. Håkan Sterky (Suède)
M. Anatolii Poukhalsky (U.R.S.S.)
M. A. El Bardai (République Arabe Unie)
M. Ichiro Hatakeyama (Japon)

Commission 2 — Commission de vérification des pouvoirs

Président : M. Eneas Machado de Assis (Brésil)
Vice-Présidents : M. Eli Habwe (Kenya)
M. Makarski (R.P. de Bulgarie)

Commission 3 — Commission de contrôle budgétaire

Président : M. G. Shakibnia (Iran)
Vice-Présidents : M. S. Quijano-Caballero (Colombie)
M. Leif Larsen (Norvège)

Commission 4 — Commission d'organisation de l'Union

Président : M. Clyde James Griffiths (Australie)
Vice-Présidents : M. Henryk Baczko (R.P. de Pologne)
M. Ibrahim N'Diaye (Sénégal)

Commission 5 — Commission du personnel

Président : M. W. A. Wolverson (Royaume-Uni)
Vice-Présidents : M. Stanislav Houdek (R.S. Tchécoslovaque)
M. V. A. Pacis (Philippines)

Commission 6 — Commission des finances de l'Union

Président : M. Mohamed Ben Abdellah (Maroc)
Vice-Présidents : M. Ahmed Zaidan (Arabie Saoudite)
M. J. Pressler (Rép. Féd. d'Allemagne)

Commission 7 — Commission des relations avec les Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organisations internationales

Président : M. Tchouta Moussa (Cameroun)
Vice-Présidents : M. A. Lozano Conejero (Argentine)
M. Marin Grigore (R.S. de Roumanie)

Commission 8 — Commission de la coopération technique

Président : M. L. Barajas Gutiérrez (Mexique)
Vice-Présidents : M. A. H. Waldram (Zambie)
M. A. M. Gran (Afghanistan)

Commission 9 — Commission de la Convention et du Règlement général

Président : M. Konstantin Čomić (R.S.F. de Yougoslavie)
Vice-Présidents : M. W. J. Wilson (Canada)
M. T. Perry (Pays-Bas)

Commission 10 — Commission de rédaction

Président : M. Gustave Terras (France)
Vice-Présidents : M. A. W. Brockway (Nouvelle-Zélande)
M. José Garrido y Moreno (Espagne)

Des 129 Membres de l'Union ¹⁾, 125 étaient représentés à la Conférence par plus de 500 délégués.

Étaient représentées également les Nations Unies, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Union postale universelle, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

* * *

Les premiers jours de la Conférence ont été consacrés principalement à un débat sur la participation de certaines délégations.

A la suite de ce débat, une Résolution a été votée le 21 septembre à la majorité des suffrages exprimés, aux fins d'exclure de la Conférence la délégation de la République Sudafricaine. Il fut également décidé plus tard que ce pays ne serait invité à participer à aucune conférence ou réunion régionale pour l'Afrique convoquée par l'Union ou réunie sous ses auspices jusqu'à ce que le Conseil d'administration considère que les conditions pour une coopération constructive ont été rétablies.

D'autre part, la Conférence a voté une Résolution condamnant la politique coloniale du Gouvernement du Portugal.

Elle a ensuite poursuivi ses travaux en se consacrant aux tâches fondamentales qui lui étaient confiées par l'article 6 de la Convention internationale des télécommunications. Il convient de mettre l'accent sur les aspects suivants des travaux de la Conférence :

Election du Secrétaire général et du Vice-Secrétaire général de l'Union

Le 30 octobre, le Dr Manohar Balaji Sarwate (Inde), Vice-Secrétaire général, a été élu au poste de Secrétaire général. M. Gerald C. Gross (Etats-Unis d'Amérique), Secrétaire général, au service de l'Union depuis vingt ans, n'avait pas présenté sa candidature.

¹⁾ Les Membres non représentés étaient le Royaume du Cambodge, la République de El Salvador, la République de Honduras et le Yémen.

Le 4 novembre, M. Mohamed Mili (Tunisie) a été élu Vice-Secrétaire général de l'Union.
Le Dr Sarwate et M. Mili sont entrés en fonctions le 1^{er} janvier 1966.

Le Conseil d'administration

La Conférence a considéré qu'il était nécessaire d'élargir le Conseil d'administration, en particulier pour tenir compte de l'accroissement du nombre des pays africains devenus Membres de l'Union depuis sa réunion précédente. En conséquence, elle a décidé de porter le nombre des Membres du Conseil à 29, dont 6 pays de l'Amérique, 6 de l'Europe occidentale, 3 de l'Europe orientale et de l'Asie du Nord, 7 de l'Afrique et 7 de l'Asie et de l'Australasie.

Le 21 octobre, les pays ci-après ont été élus Membres du Conseil d'administration: République Algérienne Démocratique et Populaire, Royaume de l'Arabie Saoudite, République Argentine, Commonwealth de l'Australie, Brésil, Canada, Chine, République du Dahomey, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, République de l'Inde, Irlande, Italie, Japon, Liban, République Malgache, Royaume du Maroc, Mexique, République Fédérale de Nigeria, Ouganda, Pakistan, République Populaire de Pologne, République Fédérale d'Allemagne, République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Confédération Suisse, Union des Républiques Socialistes Soviétiques, République de Venezuela.

Comité de coordination

La Conférence a ajouté à la nouvelle Convention un article relatif au Comité de coordination dans lequel elle a précisé et renforcé les attributions de ce Comité.

Le Comité international d'enregistrement des fréquences (I.F.R.B.)

L'organisation de l'I.F.R.B., qui se compose actuellement de 11 membres, a donné lieu à de longues discussions, diverses propositions ayant été faites en vue de transformer ce Comité en un secrétariat spécialisé sous l'autorité d'un directeur élu, ou en un département du Secrétariat général.

La décision prise a finalement été la suivante: maintien du principe d'un Comité qui, à partir du 1^{er} janvier 1967, se composera de cinq membres, chacun d'entre eux provenant de l'une des grandes régions géographiques du monde. Il a été également décidé que les cinq membres, qui seront normalement élus à l'avenir par une conférence administrative des radiocommunications, compétente à cet effet, seraient pour cette fois élus par la Conférence de plénipotentiaires elle-même.

A dater du 1^{er} janvier 1967, le Comité se composera donc des cinq membres suivants, élus le 4 novembre:

M. A. Berrada (ressortissant du Maroc);
M. F. Dellamula (ressortissant de la République Argentine);
M. Nishizaki (ressortissant du Japon);
M. R. Petit (ressortissant de la France);
M. I. Petrov (ressortissant de l'U.R.S.S.).

La Conférence de plénipotentiaires n'a apporté aucun changement aux fonctions de l'I.F.R.B. ni à ses tâches.

Comités consultatifs

La Conférence a confirmé les attributions actuelles de ces Comités ainsi que l'autonomie technique de leurs secrétariats spécialisés; elle a également mentionné expressément les Commissions du Plan ainsi que leur mandat dans la nouvelle Convention.

La Convention internationale des télécommunications

La Convention internationale des télécommunications de Genève (1959) a été remaniée sans subir cependant de profondes modifications. Un certain nombre de pays ayant estimé qu'il serait bon de remplacer la Convention par une Charte constitutionnelle, il a été décidé d'instituer aussitôt que possible un groupe d'étude composé d'experts et chargé de rédiger un projet qui sera soumis à la prochaine Conférence de plénipotentiaires qui doit avoir lieu en 1971.

Questions de finances et de personnel

La Conférence ne s'est pas bornée à approuver les comptes de l'Union pour les années 1959 à 1964, mais elle a également examiné divers problèmes d'ordre financier. Elle s'est en particulier montrée préoccupée par la tendance qu'ont les Membres de l'Union — qui, actuellement, choisissent librement leur classe de contribution — à passer dans une classe inférieure. Une étude de cette question doit être entreprise en vue de trouver, avant la prochaine Conférence de plénipotentiaires, une meilleure méthode de financement des dépenses de l'Union.

En ce qui concerne les questions de personnel, l'accent a été mis sur la nécessité de rendre effectives pour tous les emplois de l'Union des normes de classement établies conformément à celles qui sont appliquées dans le régime commun des Nations Unies et le Conseil d'administration a été chargé de passer en revue sans délai l'ensemble des effectifs du personnel de l'Union et de créer des emplois permanents pour l'exécution des tâches dont il sera assuré qu'elles demeurent justifiées et ont un caractère permanent. La Conférence a, une fois de plus, attaché une très grande importance à l'amélioration de la répartition géographique du personnel nommé.

Bâtiment de l'Union

La Conférence a décidé d'exercer, avant le 31 décembre 1965, le droit d'emption qui a été accordé en faveur de l'achat du bâtiment actuellement loué à l'U.I.T. par la République et Canton de Genève. D'autre part, elle a accepté que soit entreprise une étude des moyens permettant d'augmenter les locaux destinés au personnel et de disposer d'un nombre suffisant de salles pour les réunions à tenir au siège.

Coopération technique

La Conférence a examiné attentivement les méthodes permettant d'améliorer la coopération technique. Elle a décidé que l'Union continuerait à participer, dans le cadre de la Convention, au Programme des Nations Unies pour le développement. Elle a chargé le Secrétaire général, d'une part, de rassembler et de communiquer aux Membres de l'Union des renseignements sur les possibilités offertes au personnel des télécommunications des pays nouveaux ou en voie de développement de visiter des établissements d'enseignement et installations de pays techniquement avancés ou d'y perfectionner leur formation, d'autre part de s'enquérir de toutes les sources de financement auxquelles les pays nouveaux ou en voie de développement pourraient avoir recours pour la réalisation de leurs projets de télécommunications. Elle a reconnu que les cycles d'études constituent pour les techniciens des pays nouveaux ou en voie de développement un excellent moyen d'acquérir des connaissances sur les derniers perfectionnements de la technique et a instamment invité les administrations à poursuivre leurs efforts dans ce sens, de concert avec le Secrétaire général qu'elle a chargé, par la même occasion, d'intensifier les efforts déployés au siège de l'Union tant pour l'organisation de cycles d'études que pour la collaboration avec les Membres de l'Union en vue de la coordination des divers cycles d'études.

La Conférence a proposé des méthodes permettant d'améliorer les moyens par lesquels l'Union fournit des renseignements et des conseils aux pays nouveaux et en voie de développement; à cet effet, elle a autorisé le recrutement de quatre ingénieurs des télécommunications spécialistes de divers domaines de manière à permettre à l'Union de répondre rapidement aux questions qui lui seraient posées par des pays nouveaux et en voie de développement. Elle a chargé le Secrétaire

général de recommander au Conseil des moyens propres à aider les Membres à résoudre leurs problèmes de formation professionnelle, notamment en s'inspirant de l'expérience acquise par les Membres de l'Union en matière de formation professionnelle (installations matérielles, méthodes, services d'enseignement).

Enfin, la Conférence a invité le Conseil à s'assurer que les tâches assumées par l'Union sont réalisées de façon à donner le maximum d'efficacité à sa participation au Programme des Nations Unies pour le développement, le meilleur usage étant fait des fonds mis à sa disposition.

Télécommunications spatiales

Tenant compte des Résolutions Nos 1721 (XVI) et 1962 (XVIII) de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Conférence a pris une Résolution chargeant le Conseil d'administration et le Secrétaire général de proposer la collaboration de l'Union, dans le domaine de sa compétence, aux Nations Unies et aux institutions spécialisées qui s'intéressent aux télécommunications spatiales et invitant les Membres de l'Union à unir leurs efforts afin que tous les pays aient les mêmes possibilités de recourir aux télécommunications spatiales.

Conférences

La Conférence a noté les progrès accomplis dans le développement du réseau international de télécommunications. Elle a proposé, en particulier, de convoquer une conférence administrative régionale pour l'Amérique latine chargée notamment d'examiner les résultats obtenus par la Commission du Plan pour l'Amérique latine, de coordonner les activités des organisations internationales intéressées aux télécommunications dans cette région et d'étudier des questions d'assistance technique.

De plus, elle a décidé qu'une conférence administrative mondiale chargée de traiter de questions de radiocommunications concernant le service mobile maritime serait convoquée pendant le deuxième trimestre de l'année 1967.

* * *

Les travaux de la Conférence de plénipotentiaires ont pris fin le 12 novembre 1965 par la signature, au nom de 117 Membres de l'Union, des Actes finals, qui comprennent la Convention internationale des télécommunications, laquelle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1967, un Protocole final, quatre Protocoles additionnels, ainsi que les Résolutions, Recommandation et Vœux adoptés par la Conférence. De plus, un Protocole additionnel facultatif concernant le règlement obligatoire des différends a été signé au nom de 47 Membres de l'Union.

6.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.2.1 *La 20^e session du Conseil d'administration*

La 20^e session du Conseil d'administration s'est ouverte au siège de l'U.I.T., à Genève, le 12 avril 1965. Y assistaient des représentants des 25 membres du Conseil, soit: la République Argentine, le Commonwealth de l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, la République de Colombie, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, l'Ethiopie, la France, la République de l'Inde, l'Iran, l'Italie, le Japon, le Royaume du Maroc, le Mexique, la République des Philippines, la République Arabe Unie, la République Fédérale d'Allemagne, la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, la Confédération Suisse, la République Socialiste Tchécoslovaque, la Tunisie et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

M. C. J. Griffiths (Australie) et M. Rudolf Rüttschi (Suisse) ont été élus respectivement Président et Vice-Président, et les Commissions suivantes ont été constituées:

Commission 1 — Finances

Président : M. M. Ben Abdellah (Maroc)

Vice-Président : M. Chaman Lal (Inde)

Commission 2 — Personnel et Pensions

Président : M. C. E. Lovell (Royaume-Uni)

Vice-Président : M. G. Shakibnia (Iran)

Commission 3 — Relations avec les Nations Unies et Coopération technique

Président : M. C. W. Loeber (Etats-Unis)

Vice-Président : M. A. H. Sherif (R.A.U.)

Commission 4 — Vérification des comptes

Président : M. J. Pressler (R.F. d'Allemagne)

Vice-Président : M. M. V. Feliciano (Philippines)

Commission 5 — Fréquences

Président : M. A. J. Dawson (Canada)

Vice-Président : M. L. Barajas Gutiérrez (Mexique)

Commission 6 — Résolutions et Rapports

Président : Dr. F. Nicotera (Italie)

Vice-Président : M. M. Laipert (R.S. Tchécoslovaque)

Commission 7 — Rédaction

Président : M. G. Terras (France)

Vice-Président : M. J. Garrido y Moreno (Espagne).

* * *

Outre l'examen des rapports annuels et des questions administratives courantes, l'ordre du jour de la 20^e session comprenait un certain nombre de questions importantes sur lesquelles le Conseil a pris des décisions. Parmi celles-ci, il convient de mentionner les suivantes :

Préparatifs de la Conférence de plénipotentiaires

Le Conseil a approuvé les préparatifs effectués par le Secrétariat général en collaboration avec l'Administration suisse des P.T.T. en vue de la réunion de la Conférence de plénipotentiaires à Montreux. Il a également adopté, aux fins de présentation à cette Conférence, un rapport de 265 pages sur ses propres activités et celles de l'Union pendant la période 1960-1965.

Budget pour 1966

Le Conseil a approuvé pour 1966 un budget provisoire fondé sur celui de l'année 1965 auquel n'ont été ajoutés que les postes jugés strictement indispensables. L'unité contributive pour 1966 a été fixée provisoirement à 35.500 francs suisses, étant entendu que la Conférence de plénipotentiaires prendrait les dispositions nécessaires pour couvrir le total des dépenses lorsqu'elle aurait arrêté le plafond définitif pour l'année 1966.

Rémunération soumise à retenue pour pension

Le Conseil a décidé qu'à partir du 1^{er} mars 1965, la rémunération soumise à retenue pour pension du personnel de l'U.I.T. sera établie sur la base des traitements bruts, conformément à la

pratique suivie par le régime commun des Nations Unies. En conséquence, il a décidé d'introduire, également avec effet au 1^{er} mars 1965, un système de contributions du personnel prévoyant le même barème de contribution que celui des Nations Unies.

Evaluation des résultats obtenus dans l'exécution des programmes de Coopération technique

Le Conseil a estimé que, pour évaluer l'efficacité des programmes de Coopération technique, il était essentiel que les administrations intéressées fournissent périodiquement des renseignements sur les résultats de l'assistance technique fournie par l'Union, tant dans le domaine couvert par ces programmes que dans d'autres domaines. En ce qui concerne les programmes en cours d'exécution, des renseignements devraient être fournis également sur la rapidité et l'efficacité avec lesquelles ces programmes sont exécutés.

Assistance technique en nature

Le Conseil, convaincu de la valeur qu'ont les cycles d'études et les cours pour une meilleure information et pour la formation professionnelle du personnel des télécommunications, a invité les Membres de l'Union à continuer à organiser ces activités et à leur apporter l'appui nécessaire.

Seconde session de la C.A.E.R. chargée d'élaborer un plan d'allotissement révisé pour le service mobile aéronautique (R)

Le Conseil a noté que l'O.A.C.I. se proposait de convoquer, le 8 février 1966, une réunion régionale de navigation aérienne Europe-Méditerranée, et a estimé que les résultats de cette réunion fourniraient des renseignements précieux pour la seconde session de la Conférence aéronautique. Il a proposé, en conséquence, que cette conférence s'ouvre à Genève le 14 mars 1966. Il a estimé qu'une durée de 8 semaines devrait suffire pour ses travaux.

Ces propositions ont été soumises par télégramme-circulaire aux administrations, durant la session du Conseil, et elles ont été approuvées par une forte majorité de celles-ci.

C.A.E.R. chargée d'étudier des questions intéressant le service mobile maritime

Le Conseil a considéré que, sous réserve des décisions qui pourraient être prises par la Conférence de plénipotentiaires, il ne semblait pas y avoir en ce moment de nécessité immédiate à convoquer une Conférence administrative ordinaire des radiocommunications. Il restait néanmoins à examiner un certain nombre de questions concernant le service mobile maritime et le Conseil a jugé souhaitable de demander à la Conférence de plénipotentiaires de prévoir les crédits nécessaires pour permettre la réunion d'une Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications à la fin de 1966 ou au début de 1967. Dans l'intervalle, les administrations ont été invitées à exprimer leur point de vue sur les sujets qu'il convient de porter à l'ordre du jour de cette conférence.

On trouvera au paragraphe 6.1 les décisions adoptées à cet égard par la Conférence de plénipotentiaires.

Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques

La Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques s'est réunie à Genève le 12 octobre 1964, mais, en raison de certaines difficultés, ses travaux ont été ajournés *sine die* le 19 octobre. Le Président de la Conférence ayant soumis un mémorandum écrit à ce sujet, le Conseil a décidé à l'unanimité de l'inviter à se présenter à l'une de ses séances pour donner en personne des explications complémentaires à son mémorandum.

Le Conseil, tout en regrettant que diverses interprétations des dispositions de la Convention applicables aux conférences aient conduit à une interruption des travaux qui étaient assignés à la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques en vertu de la Résolution N° 497 s'est déclaré convaincu que les initiatives qui ont été prises de part et d'autre

avaient laissé intact l'esprit de coopération qui préside aux travaux de l'Union et a recommandé que la conférence reprenne ses travaux en 1966. Il a chargé le Secrétaire général de consulter les Membres de l'Union intéressés sur l'opportunité de reprendre les travaux de la Conférence africaine dans le courant de 1966, et de faire rapport sur les résultats de cette consultation au Conseil d'administration lors de sa 21^e session. (voir le paragraphe 6.2.2).

Bâtiment de l'U.I.T.

Le Conseil a estimé qu'il y aurait des avantages considérables à ce que l'Union exerce son option d'achat du bâtiment du siège avant le 31 décembre 1965 et a décidé de recommander à la Conférence de plénipotentiaires d'agir dans ce sens.

Le Conseil a également décidé de recommander à la Conférence de plénipotentiaires que le bâtiment soit agrandi par la construction d'une aile nouvelle comprenant des bureaux pour environ 100 personnes, et une salle de conférences pour environ 300 délégués, divisible au minimum en deux salles plus petites.

Techniques recommandées pour améliorer l'utilisation et réduire l'encombrement des ondes décimétriques

Le Conseil a invité l'I.F.R.B. à poursuivre ses études relatives à l'établissement du manuel cité dans la Recommandation N° 37 du Groupe d'experts et à soumettre au Conseil, au cours de sa session de 1967, une proposition détaillée portant sur le contenu de la préface au manuel et sur la section relative aux radiocommunications sur ondes décimétriques.

Code international de signaux

Le Conseil a noté qu'une révision du Code international de signaux établie par le Comité de la Sécurité maritime de l'O.M.C.I. contenait un Code radiotéléphonique différant, à certains égards, des dispositions du Règlement des radiocommunications. Il a chargé le Secrétaire général de communiquer aux administrations les parties du Code international de signaux révisé qui ont rapport avec le Règlement des radiocommunications et de leur demander si elles seraient disposées à les mettre en service, à titre expérimental, jusqu'au moment où ces parties du Code pourront être approuvées par une Conférence administrative des radiocommunications compétente.

Centenaire de l'U.I.T.

Le Conseil a approuvé les propositions relatives à la célébration du centenaire de l'Union, celles-ci prévoyant la publication de l'ouvrage du centenaire: « Du sémaphore au satellite », l'émission de timbres-poste commémoratifs par les administrations du monde entier, un don collectif des Membres de l'Union pour la construction d'un monument, enfin la participation du personnel de l'U.I.T. à la célébration du centenaire.

* * *

Les travaux du Conseil ont pris fin à Genève le 14 mai 1965. A l'invitation du Gouvernement français, le Conseil s'est ensuite rendu à Paris pour prendre part à une cérémonie commémorant la signature de la première Convention télégraphique internationale, qui eut lieu le 17 mai 1865. La séance plénière de clôture de la 20^e session s'est déroulée à Paris, au Ministère des postes et télécommunications, le soir du 17 mai.

6.2.2 Séance inaugurale de la 21^e session du Conseil d'administration

La séance inaugurale de la 21^e session du Conseil a eu lieu à Montreux le 11 novembre 1965. Y ont participé les représentants des 29 pays élus membres du Conseil par la Conférence de plénipotentiaires (voir le paragraphe 6.1).

M. R. Rüttschi (Suisse) a été élu président de la 21^e session et M. P. L. O'Colmain (Irlande) vice-président.

Il a été décidé au cours de la séance que la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques reprendrait ses travaux le 19 septembre 1966 à Genève, et siégerait pendant une durée de trois semaines.

Il a été décidé également que la 21^e session du Conseil elle-même continuerait ses travaux durant quatre semaines à partir du 9 mai 1966.

6.3 ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

L'accroissement du nombre des Membres et des activités de l'Union se traduit, chaque année, par une augmentation correspondante du volume de travail incombant au Secrétariat général, dont les tâches sont énoncées à l'Article 10 de la Convention.

Pour remplir ces tâches d'une manière aussi efficace que possible, le Secrétariat général est divisé en cinq départements, à savoir:

- Département administratif;
- Département des affaires intérieures;
- Département des relations extérieures;
- Département de la Coopération technique;
- Département des services généraux et d'organisation des conférences.

La coordination des activités de ces départements est effectuée régulièrement, d'une part au niveau de l'exécution, d'autre part au moyen de réunions hebdomadaires des chefs de départements, tenues sous la présidence du Secrétaire général.

Outre les tâches courantes normales, une charge supplémentaire particulièrement lourde, due à la Conférence de plénipotentiaires, a été supportée en 1965 par tous les départements. On peut citer, à ce titre, le rassemblement de renseignements et de statistiques jugés nécessaires pour les travaux de la Conférence; la rédaction du projet de rapport du Conseil d'administration à la Conférence (265 pages); la publication des propositions des administrations et l'organisation de la Conférence elle-même, en collaboration avec des représentants du Gouvernement suisse. Un grand nombre de fonctionnaires ont été détachés du Secrétariat général, tant pour faire partie du Secrétariat de la Conférence que pour collaborer aux travaux des diverses commissions.

Chaque département du Secrétariat général a eu également des activités supplémentaires en 1965. Le Département des relations extérieures était responsable de l'organisation des manifestations qui devaient marquer le centenaire de l'Union, dont une description assez détaillée est donnée ci-après à la section 6.8. En ce qui concerne le Journal des télécommunications, on a vu se poursuivre l'augmentation du nombre de ses abonnés; en l'honneur du centenaire, il a publié une série d'articles et le numéro de mai 1965 a pris la forme d'une édition spéciale.

Dans le domaine de la Coopération technique, qui fait l'objet d'un exposé détaillé à la section 6.7 ci-après, une tâche supplémentaire a été assumée en 1965 par le Département de la Coopération technique dès le moment où l'administration du programme OPEX (Personnel d'exploitation et d'exécution) a été reprise des Nations Unies.

Pour ce qui est du Département des affaires intérieures, il convient de citer spécialement les études entreprises en 1965, en collaboration avec l'I.F.R.B., en vue de l'élaboration de la Nomenclature des bureaux télégraphiques (document de quelque 1300 pages, distribué aux bureaux télégraphiques du monde entier) avec l'aide de la calculatrice de l'U.I.T. Des dispositions ont été prises en outre pour améliorer la présentation de la Notification bimensuelle, qui, à l'avenir, paraîtra sous forme de deux publications mensuelles, à savoir, une Notification et un Bulletin d'exploitation.

Enfin, le Département des services généraux et d'organisation des conférences a fait face à une tâche exceptionnellement lourde: l'organisation du concours de sculpture pour le monument de l'U.I.T. Indépendamment des mesures à prendre pour l'exposition de plus de 200 projets et des travaux de secrétariat du jury du concours, une correspondance très volumineuse a dû être échangée avec les concurrents.

6.4 ACTIVITÉS DU COMITÉ INTERNATIONAL D'ENREGISTREMENT DES FRÉQUENCES (I.F.R.B.)

6.4.1 *Traitement des notifications d'assignation de fréquence*

Le Comité a continué à s'acquitter de ses tâches, telles qu'elles lui sont assignées selon les dispositions de la Convention et du Règlement des radiocommunications de Genève (1959), ce dernier révisé par la C.A.E.R. spatiale (Genève, 1963). Dans le cadre de ces tâches, qui touchent à l'utilisation, la notification, l'examen technique et l'enregistrement des fréquences, des mesures spéciales ont été prises afin que les administrations ainsi que le Comité appliquent les dispositions du Règlement des radiocommunications. Pendant l'année 1965, le Comité a traité 32.199 fiches de notification d'assignation de fréquence, dont 13.822 ont requis un examen technique.

6.4.2 *Cas de brouillage et assistance spéciale aux administrations*

Le Comité a formulé des suggestions sur des cas particuliers d'utilisation des fréquences et a présenté aux administrations des recommandations concernant la solution de cas de brouillages nuisibles ou dans des cas où une administration lui a demandé une assistance spéciale. C'est à cet aspect des tâches du Comité que les administrations attachent une importance particulière et le Comité estime que c'est dans ce domaine que les services qu'il leur rend pourraient être le plus précieux. En plus des demandes d'assistance dont il s'est occupé, il a eu la possibilité, au cours de nombreux entretiens avec des représentants des administrations, de fournir à ceux-ci des éclaircissements sur les procédures concernant la notification des assignations et le choix des fréquences susceptibles de permettre l'utilisation la plus efficace du spectre des fréquences.

6.4.3 *Examen technique des notifications d'assignation de fréquence*

Conformément aux dispositions prescrites par la Conférence administrative des radiocommunications de Genève (1959), le Comité a procédé à l'examen ou au réexamen technique de 13.822 assignations notifiées aux termes de l'Article 9 du Règlement des radiocommunications, aux fins d'inscription dans le Fichier de référence international des fréquences.

6.4.4 *Radiodiffusion à ondes décamétriques*

L'application de la procédure décrite à l'article 10 du Règlement des radiocommunications pour les bandes attribuées en exclusivité au service de radiodiffusion à ondes décamétriques a été couronnée de succès. Le Comité, selon les prescriptions, a publié les horaires en même temps que des recommandations tendant à les améliorer.

6.4.5 *Contrôle*

Les résumés des renseignements en provenance du contrôle des émissions ont été établis chaque mois et communiqués aux administrations. De plus, grâce à des programmes spéciaux de contrôle des émissions qu'il a organisés, le Comité a pu recueillir des informations plus détaillées sur l'utilisation de certaines bandes: il s'agit d'un programme permanent concernant l'utilisation des bandes attribuées en exclusivité au service de radiodiffusion entre 5950 et 26 100 kHz, de programmes concernant la bande 2170-2194 kHz attribuée en exclusivité au service mobile maritime

(détresse et appel) et de programmes concernant les bandes d'ondes décimétriques attribuées en exclusivité au service mobile aéronautique (R) entre 2850 et 17 970 kHz.

6.4.6 *Emploi de la calculatrice électronique*

La calculatrice électronique a été utilisée pour aider le personnel du Secrétariat spécialisé dans l'accomplissement des travaux courants du Comité; celui-ci a également mis au point des programmes permettant de faire usage de cette machine pour le service de radiodiffusion à ondes décimétriques, pour résumer les renseignements provenant du contrôle des émissions ainsi que pour établir et tenir à jour le Fichier de référence international des fréquences et produire certaines autres publications. Les programmes permettant d'utiliser la calculatrice pour procéder à des calculs techniques destinés à aider à évaluer les probabilités de brouillage nuisible causé au détriment d'attributions existantes ont été modifiés de manière à tenir compte des nouvelles Normes techniques du Comité. D'autre part, le Comité a poursuivi les préparatifs du transfert de ces travaux à une nouvelle calculatrice, déjà installée à titre provisoire.

6.4.7 *Normes techniques*

Le Comité a publié en septembre 1965 ses Normes techniques révisées de la série A. Cette troisième édition comprend un volume comme auparavant, mais son contenu a été sensiblement modifié. Toutes les Normes de la série A, sauf la Norme A-4, ont été complètement remaniées conformément aux Avis et Rapports de la X^e Assemblée plénière du C.C.I.R. (Genève, 1963) et des réunions ultérieures des Commissions d'études de cet organisme ainsi qu'à toute autre documentation pertinente dont le Comité a pu disposer.

6.4.8 *Règles de procédure*

La 3^e édition des Règles de procédure de l'I.F.R.B. a été publiée dans les trois langues de travail de l'Union. Ces règles concernent le traitement, l'examen technique et les conclusions du Comité à l'égard des fiches de notification d'attribution de fréquence, aux termes des articles 9 et 9A du Règlement des radiocommunications. Elles servent de guide au Comité et à son Secrétariat spécialisé dans le traitement uniforme des fiches de notification en question.

6.4.9. *Préparation technique de la 2^e session de la C.A.E.R. aéronautique*

La 1^{re} session de la C.A.E.R. aéronautique, tenue à Genève en 1964, a décidé que, dans toute révision du Plan actuel d'allocation des fréquences pour le service mobile aéronautique (R), les besoins en fréquences des bandes d'ondes décimétriques pour les liaisons dudit service seraient déterminés d'après des statistiques d'exploitation des aéronefs établies et mises à jour pour chaque zone. Le Comité a en conséquence envoyé aux administrations sa Lettre-circulaire n° 122 du 10 mars 1965 dans laquelle il a indiqué la procédure selon laquelle il convenait que ces statistiques fussent établies et les dates auxquelles elles devaient lui parvenir.

6.4.10 *Mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts*

A sa session de 1964, le Conseil d'administration a pris la Résolution n° 551 par laquelle il a invité notamment les administrations à mettre en application, dans le délai le plus court et dans la mesure du possible, les recommandations du Groupe d'experts qui concernent leurs services de radiocommunications. Il a également invité l'I.F.R.B. à mettre en application certaines des recommandations du Groupe et à coopérer avec les administrations aux fins d'une application aussi complète que possible des autres recommandations pertinentes. L'I.F.R.B. a poursuivi l'application de la procédure spéciale d'examen systématique de toutes les attributions de fréquence d'après les recommandations du Groupe d'experts. Une autre tâche de l'I.F.R.B. est de rédiger un « Manuel sur les techniques recommandées pour améliorer l'utilisation et réduire l'encombrement des ondes décimétriques ».

6.4.11 *Révision éventuelle de la structure des Règlements des radiocommunications*

A sa session de 1965, le Conseil d'administration a examiné le rapport établi par le Comité au sujet d'une éventuelle révision de la structure des Règlements des radiocommunications. Il a pris note de ce rapport et a invité les administrations à poursuivre l'étude de cette question en tenant compte, lorsqu'elles établiront leurs propositions en vue de la prochaine Conférence des radiocommunications compétente, du projet schématique de structure révisée établi par l'I.F.R.B.

6.4.12 *Coopération technique*

Pendant l'année 1965, le Comité est resté en étroit contact avec le Secrétariat général afin d'assurer la mise à exécution des projets de coopération technique des Nations Unies, y compris ceux du Fonds spécial. En collaboration avec d'autres membres du Comité, son Président et son Vice-président ont participé à l'examen des aptitudes des candidats à des postes d'experts et, par le canal du Comité de coordination, ils ont dans chaque cas présenté des recommandations au Secrétaire général en vue d'établir une liste restreinte des candidats les plus qualifiés, liste dans laquelle le pays intéressé devait faire son choix final. Le Comité a examiné les rapports périodiques et finals des experts et présenté au Secrétaire général ses observations relatives aux mesures qui pouvaient se révéler nécessaires dans chaque cas particulier. Des représentants du Comité ont également participé aux réunions et aux travaux du Comité permanent de la coopération technique.

6.4.13 *Cycles d'études*

Aucun cycle d'études n'a eu lieu en 1965. Le Comité prépare actuellement un cycle d'études sur la gestion et l'utilisation du spectre des fréquences, qui se tiendra du 5 au 16 septembre 1966.

6.4.14 *Visites à l'I.F.R.B.*

Au cours de l'année 1965, 7 représentants de 7 administrations sont venus à l'I.F.R.B. pour s'entretenir et s'informer des procédures utilisées pour le traitement des fiches de notification d'assignation de fréquence et pour obtenir des conseils sur l'assignation de fréquences aux services relevant de leurs administrations.

6.4.15 *Divers*

Le nombre total des lettres et télégrammes échangés en 1965 entre les administrations et le Comité s'est élevé à 13.366. En plus de ses 52 circulaires hebdomadaires, le Comité a publié 30 lettres-circulaires et 8 télégrammes-circulaires relatifs à des études spéciales et a établi, aux fins de publication, un certain nombre de listes et nomenclatures internationales des fréquences et de documents connexes. Conformément à la Convention et au Règlement des radiocommunications, des membres du Comité ont participé, soit comme représentants de l'Union, soit comme représentants de l'I.F.R.B. à des conférences ou réunions des organisations internationales dont les activités en matière d'utilisation des fréquences sont étroitement liées à celles du Comité.

6.5 ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL DES RADIOCOMMUNICATIONS (C.C.I.R.)

Pour le C.C.I.R., l'année 1965 a été marquée par les activités suivantes:

- a) réunions intérimaires de Commissions d'études pendant toute l'année;
- b) préparation de la XI^e Assemblée plénière;
- c) adoption de nouvelles Questions et de nouveaux Programmes d'études;
- d) participation aux activités de l'U.I.T. et aux travaux d'autres organisations;
- e) publications diverses.

a) *Réunions intérimaires de Commissions d'études*

Du 10 février au 12 mars, sur l'invitation de l'Administration monégasque, se sont réunies à Monte-Carlo les Commissions d'études IV (Systèmes spatiaux), VII (Fréquences étalon et signaux horaires), VIII (Contrôle international des émissions) et IX (Faisceaux hertziens).

Du 24 mars au 7 avril, sur l'invitation de l'Administration autrichienne, se sont réunies à Vienne les Commissions d'études X (Radiodiffusion) et XI (Télévision).

Entre le 9 juin et le 9 juillet, les Commissions suivantes ont tenu des réunions intérimaires à Genève: Commissions d'études I (Emetteurs), II (Récepteurs), III (Systèmes utilisés dans le service fixe), V (Propagation à la surface de la terre et dans les régions non ionisées de l'atmosphère) et VI (Propagation ionosphérique) ainsi que la C.M.T.T. (Commission mixte C.C.I.R./C.C.I.T.T. pour les transmissions télévisuelles).

Enfin, la Commission d'études XIII (Services mobiles) s'est réunie à Genève du 1^{er} au 10 septembre.

Des renseignements complets et détaillés sur les résultats de ces réunions figurent dans les opuscules de « Conclusions » qui, à l'issue de chaque réunion intérimaire, ont été distribués à ceux qui avaient participé aux travaux.

b) *Préparation de la XI^e Assemblée plénière*

Malgré l'abondance des contributions présentées aux réunions intérimaires des Commissions d'études, on s'attend déjà à ce que celles-ci soient saisies de nombreux documents lors des réunions qu'elles tiendront à l'occasion de la XI^e Assemblée plénière, laquelle doit avoir lieu à Oslo du 22 juin au 22 juillet 1966.

Environ 70 Membres de l'U.I.T. participeront sans doute à cette Assemblée plénière, ainsi que diverses exploitations privées reconnues et organisations internationales. On pense que le nombre total des participants sera de 500 à 600 personnes.

c) *Adoption de nouvelles Questions et de nouveaux Programmes d'études*

38 nouvelles Questions et 25 nouveaux Programmes d'études ont été adoptés au cours de l'année 1965 et le Directeur intérimaire du C.C.I.R. les a attribués aux Commissions d'études intéressées. Leurs textes ont été publiés dans des addendums qui ont été envoyés à tous ceux qui avaient acheté les volumes des Actes de la X^e Assemblée plénière (Genève, 1963).

d) *Autres activités du Secrétariat du C.C.I.R.*

Comme les années précédentes, le Directeur intérimaire et plusieurs fonctionnaires supérieurs ont consacré une grande partie de leur temps aux travaux de divers organes de l'U.I.T. (Comité de coordination, Commission des marchés, Comité de gestion de la Caisse d'assurance, Comité de rédaction du Journal des télécommunications, etc.).

Les fonctionnaires techniques du Secrétariat sont restés en contact avec diverses organisations internationales, telles que l'U.E.R., l'O.I.R.T., l'U.R.S.I., la C.E.I., le C.I.R.M. et l'O.M.M. dont certains travaux sont en relation avec ceux du C.C.I.R., et ils ont participé à de nombreuses réunions de ces organisations.

e) *Publications diverses*

En plus des opuscules contenant les conclusions des réunions intérimaires tenues en 1965, et des addendums aux volumes contenant les Actes de la X^e Assemblée plénière, les ouvrages suivants ont été publiés:

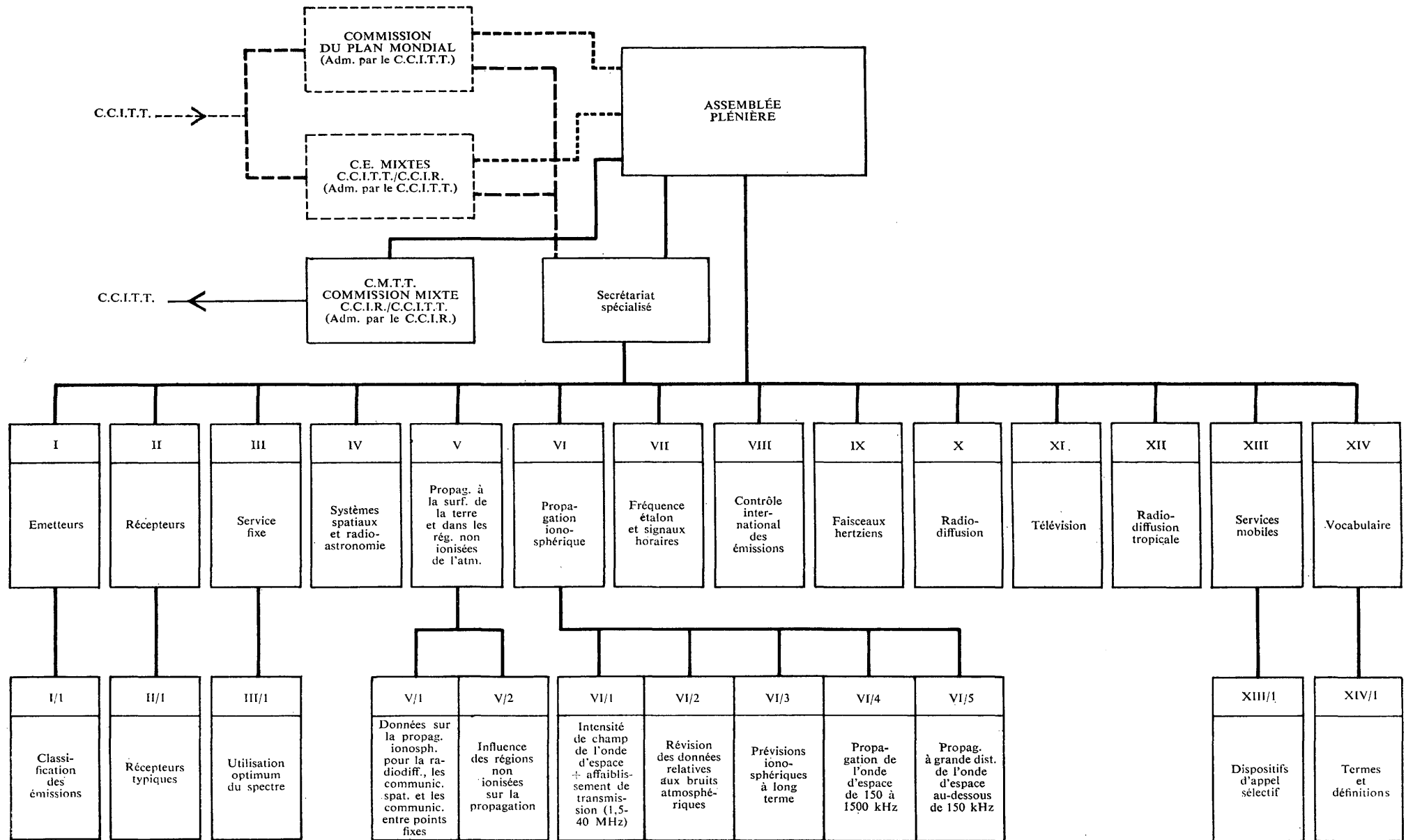
— le texte espagnol des Actes de la X^e Assemblée plénière, qui existent donc maintenant dans les trois langues de travail de l'Union (anglais, espagnol, français),

— un opuscule intitulé « Données sur la propagation nécessaire aux faisceaux hertziens »,

— enfin, le C.C.I.R. a donné le signal d'une innovation dans les publications de l'U.I.T. par l'enregistrement sur bande magnétique (durée d'environ 40 minutes) de différentes classes d'émission et de la procédure à suivre en vue de résoudre des problèmes de brouillage. La préparation de cette bande magnétique a été décidée par la réunion intérimaire de la Commission d'études VIII (Contrôle international des émissions); elle devrait être spécialement utile dans les stations de contrôle des pays nouveaux et en voie de développement.

Bien que la bande en question soit destinée aux spécialistes d'un domaine qui est assez restreint, il semble que, si son emploi se révèle satisfaisant, on devrait pouvoir envisager des applications analogues, pour un prix raisonnable, pour d'autres aspects des radiocommunications qui ne se prêtent pas facilement à la reproduction graphique (par exemple des sons caractéristiques).

ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS D'ÉTUDES DU C.C.I.R.



6.6 ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE (C.C.I.T.T.)

6.6.1 *Participation aux travaux du C.C.I.T.T.*

Les inscriptions de participation aux 24 Commissions, aux 8 Groupes de travail mixtes et aux 5 Groupes de travail spécialisés pour l'assistance technique, constitués par la III^e Assemblée plénière de 1964, ont atteint le nombre de 7170.

6.6.2 *Activités des Commissions d'études*

Les réunions nécessitées par les études du programme 1964-1968 ont commencé en 1965, à un rythme qui ira en s'accroissant en 1966. En 1965, 25 réunions ont été tenues d'une durée totale de 197 jours; 5 de ces réunions ont été tenues hors de Genève, 20 ont été tenues à Genève.

L'étude du nouvel alphabet télégraphique de grande capacité utilisable comme alphabet de base pour les transmissions de données et pour les transmissions de messages, a été poursuivie, en liaison avec l'I.S.O.; un accord sur cet alphabet et sa codification est en vue.

Les transmissions de données — pour lesquelles une réunion à Bruxelles a groupé 200 participants — semblent s'orienter d'une part vers une utilisation importante de réseaux à 200 bauds et d'autre part vers des débits de plus en plus grands.

Les Commissions de commutation et d'exploitation téléphoniques ont commencé l'étude du système de signalisation N° 6 dans lequel l'utilisation d'ordinateurs électroniques est prévue.

Les Commissions de transmission ont continué l'étude de la normalisation des systèmes à 12 MHz, des petites paires coaxiales, des conditions limites pour le bruit sur les circuits par courants porteurs. L'adaptation des mesures de maintenance aux nouveaux besoins nécessite des études constantes.

6.6.3 *Plan et assistance technique*

La Commission régionale mixte C.C.I.T.T. — C.C.I.R. pour l'Amérique latine, réunie à Santiago du Chili en mars 1965, a procédé à l'évaluation du trafic entre pays de l'Amérique latine, établi les prévisions de trafic pour les cinq années à venir, calculé le nombre des circuits à prévoir pour ce trafic, coordonné les projets d'artères internationales dans cette zone. En même temps ont été examinés les plans de numérotation et d'acheminement des trafics téléphonique et télex pour la Région de l'Amérique latine. Enfin, à l'occasion de cette réunion, les pays d'Amérique latine ont discuté de l'harmonisation de leurs tarifs, de leurs alphabets et méthode de signalisation télex.

Les groupes chargés d'établir une documentation pour les pays en cours de développement — analogue à celle sur les réseaux automatiques nationaux — ont commencé leurs travaux, le groupe sur l'étude des conditions économiques et du développement des télécommunications s'est réuni en 1965.

6.6.4 *Collaboration avec d'autres organisations internationales*

Le C.C.I.T.T. a collaboré avec d'autres organisations internationales telles que l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation internationale de normalisation, la Commission électrotechnique internationale pour de nombreuses questions telles que télégraphie fac-similé, transmission de données, spécification des câbles, électro-acoustique, vocabulaire, symboles.

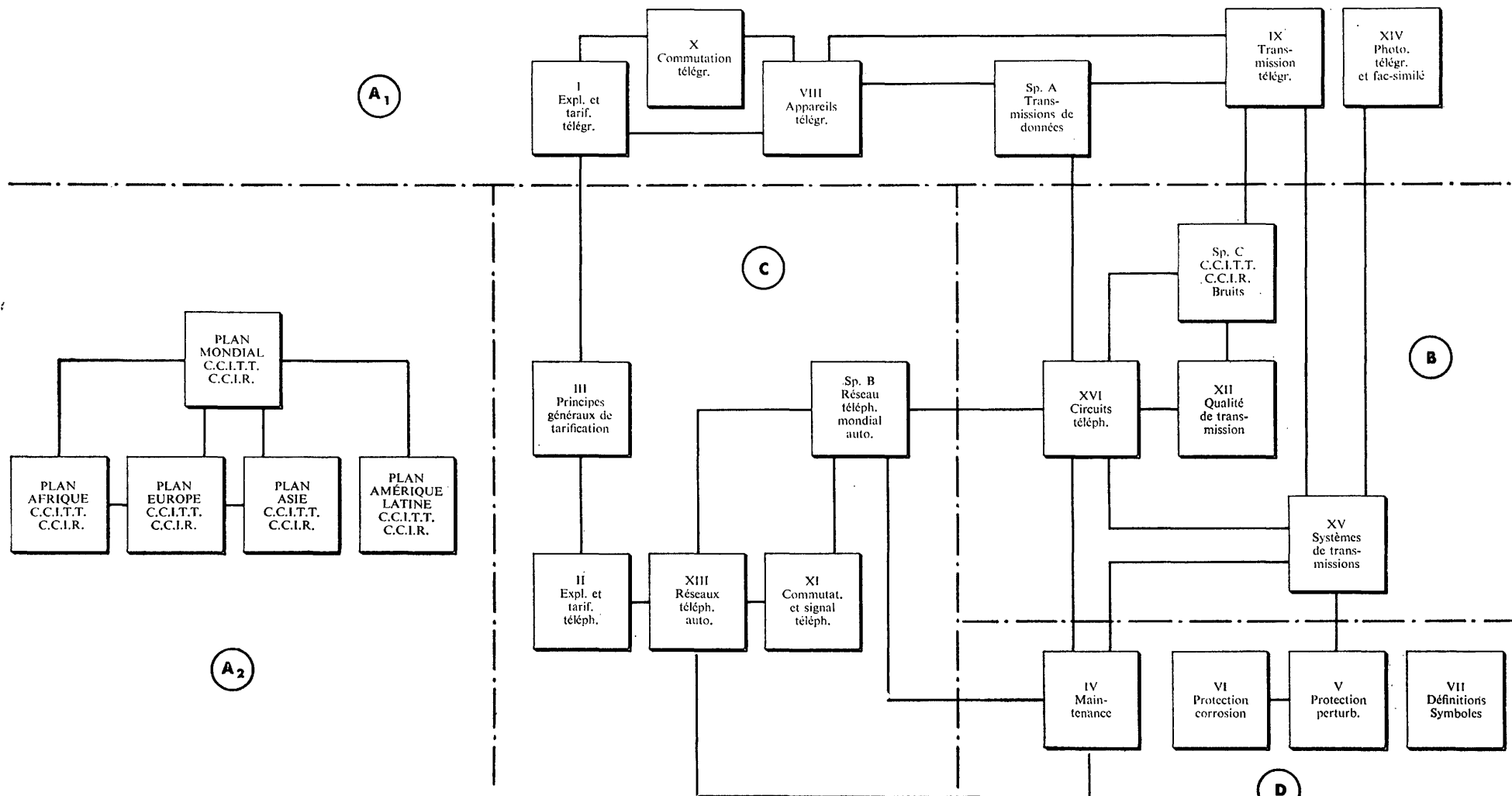
En particulier, la liaison avec l'I.S.O. et la C.E.I. au sujet de la normalisation des transmissions de données et du traitement des données est devenue très étroite.

6.6.5 *Publication des ouvrages du C.C.I.T.T.*

La rédaction et le contrôle de l'impression des neuf volumes imprimés qui contiennent les résultats des travaux de la III^e Assemblée plénière et du volume du Plan pour l'Amérique latine ont constitué une charge exceptionnelle pour le Secrétariat du C.C.I.T.T. en 1965.

Les tomes I (Assemblée plénière), II (Exploitation téléphonique et télégraphique; Tarification) et IX (Protection) du Livre Bleu ont été publiés en 1965.

ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS D'ÉTUDES DU C.C.I.T.T.
(à jour après la III^e Assemblée plénière)



LÉGENDE:

A₁

Branche télégraphie et transmission de données

A₂

Branche plan et assistance technique

B

Branche transmission et laboratoire

C

Branche exploitation et commutation téléphoniques

D

Branche protection et maintenance moyens d'expériences

— Principales liaisons d'activité entre commissions d'études

COMPLÉMENT À L'ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS D'ÉTUDES DU C.C.I.T.T.
GROUPES DE TRAVAIL CONSTITUÉS PAR LA III^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

A. Groupes autonomes spécialisés (GAS)

GAS 1	Réseaux automatiques nationaux	
GAS 2	Réseaux locaux	
GAS 3	Comparaison économique et technique des systèmes de transmission	} (Groupes de travail mixtes C.C.I.T.T./C.C.I.R.)
GAS 4	Sources primaires d'énergie	
GAS 5	Conditions économiques et développement des télécommunications.	

B. Groupes de travail mixtes (GM)

		Commissions intéressées		
GM PRR	Prix de revient	III	I	II
GM LTG	Utilisation des lignes pour la télégraphie	IX	XV	XIV
GM MRT	Retransmission des messages	I	VIII	X
GM ALP	Nouvel alphabet télégraphique	I	VIII	X
GM TGX	Plan mondial d'acheminement et de transmission télex et gentex	X	I	IX
GM SYN	Télégraphie synchrone	IX	VIII	X
GM MAT	Maintenance télégraphique automatique	X	VIII	IX
GM EFF	Facteur d'efficacité	X	I	VIII
GM MT	Maintenance téléphonique	IV	XIII	

Sp. A

C.C.I.R.

C. Groupe de travail relevant d'une seule Commission

XI — 1	Etude d'un nouveau système de signalisation téléphonique	XI
--------	--	----

6.7 COOPÉRATION TECHNIQUE

6.7.1 Généralités

L'évènement le plus marquant de 1965 dans le domaine de la coopération technique a été l'approbation donnée en novembre par l'Assemblée générale des Nations Unies à la fusion du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial en un programme commun appelé « Programme des Nations Unies pour le développement ». La conséquence immédiate de cette fusion a été que la gestion des deux programmes relève désormais de l'autorité d'un même administrateur. Le bureau de l'Assistance technique (B.A.T.) et le Comité de l'Assistance technique (C.A.T.), qui assuraient jusque-là la gestion du Programme élargi (P.E.A.T.), ont été supprimés. De même, le Comité consultatif et le Conseil d'administration du Fonds spécial ont également été supprimés. Ces organes ont été remplacés par un Comité consultatif interorganisations formé des directeurs des organisations participantes et chargé de conseiller l'Administrateur pour déterminer les objectifs nationaux, pour élaborer les programmes et pour régler les divers problèmes de détail que pose l'exécution des programmes. Un nouveau Conseil d'administration plus étoffé — 37 membres — a été créé pour approuver les programmes et conduire l'application ainsi que pour contrôler l'activité de l'Administrateur. Exception faite de cette fusion des échelons directoriaux, les deux programmes (P.E.A.T. et Fonds spécial) conserveront chacun leurs caractéristiques particulières. Il est prévu que, participant au Comité consultatif interorganisations, l'Union continuera à jouer son rôle dans l'étude des problèmes de télécommunications qui se poseront dans les deux secteurs du Programme des Nations Unies pour le développement.

Les activités de l'Union dans le domaine de la coopération technique ont continué à se développer en 1965, ainsi qu'il est précisé ci-après dans les paragraphes consacrés à chaque programme.

6.7.2 Programme élargi d'assistance technique (P.E.A.T.)

L'année 1965 était la première du programme biennal 1965/1966. Pour cette première année, les crédits alloués à l'Union pour l'exécution de son programme se sont élevés à 1.188.047 dollars. En outre, les fonds d'urgence mis à la disposition de l'Union pendant l'année ont représenté 169.400 dollars. L'Union a pu ainsi disposer au total d'une somme de 1.357.447 dollars pour ses projets. Le montant total des dépenses engagées s'est élevé à 1.062.172 dollars. Le solde sera reporté sur 1966 pour l'achèvement du programme biennal. En conséquence, le programme sera examiné dans son ensemble à la fin de 1966.

Description du programme

Au cours de l'année, 81 pays ont bénéficié d'une assistance au titre du P.E.A.T. : 32 en Afrique, 18 en Asie et en Extrême-Orient, 15 en Amérique Centrale et en Amérique du Sud, 8 dans la région des Caraïbes et 8 en Europe. De plus, des demandes d'urgence provenant de 14 pays ont été approuvées par le Président-Directeur du Bureau de l'Assistance technique.

Experts

Au cours de l'année considérée, 69 experts ont été employés pour des missions de durée variable : 33 en Afrique, 22 en Asie et en Extrême-Orient, 13 en Amérique Centrale et en Amérique du Sud et 1 en Europe. Ces experts venaient de 28 pays différents. Il est à remarquer que 14 d'entre eux ont été fournis par des pays en voie de développement bénéficiant eux-mêmes d'une assistance technique.

La catégorie d'experts la plus demandée a été celle de conseillers généraux sur tous les aspects des questions de télécommunications (20 experts). Cependant, on a observé une demande croissante d'experts en radiocommunications et en hyperfréquences, ainsi que de spécialistes de la formation professionnelle. On comptait 13 experts ainsi chargés d'instruire les techniciens des pays dans lesquels ils étaient en mission. On a également constaté un développement notable de l'assistance nécessaire pour résoudre les problèmes d'organisation, notamment dans les pays sud-américains. Le grand essor des centraux urbains et des systèmes à hyperfréquences dans les pays de l'Amérique Centrale s'est traduit également dans le nombre des experts spécialisés en ces domaines.

La partie A du Tableau 1 de l'Annexe 6 contient une liste des experts et précise leur nationalité, leur pays d'affectation, leur domaine d'activité et décrit sommairement leur mission.

Bourses d'études

En 1965, 105 bourses ont été attribuées; de plus, 48 bourses attribuées au cours des années précédentes ont été reportées sur l'année considérée et 41 boursiers bénéficiaires de bourses accordées antérieurement ont poursuivi leurs études. Le nombre total des bourses gérées pendant l'année s'est donc élevé à 194. Sur ce total, 119 ont effectivement été utilisées, les autres étant reportées pour utilisation en 1966 ou ultérieurement.

Bien que ces bourses d'études concernassent tous les domaines des télécommunications, on a pu observer un intérêt légèrement plus fort pour la téléphonie, les radiocommunications et les problèmes de trafic.

On trouvera dans la partie A du Tableau 2 de l'Annexe 6 des renseignements détaillés sur les bourses attribuées et gérées pendant l'année ainsi que l'indication des domaines d'études correspondants.

Matériel

Du matériel d'enseignement d'une valeur totale de 18.626 dollars a été commandé pour 6 pays: Haute-Volta, Gambie, République Centrafricaine, Guinée, Sénégal et Jordanie.

6.7.3 Le programme « Personnel d'exploitation et d'exécution » (OPEX)

Le Rapport annuel pour 1964 signalait que les activités du programme OPEX, dans la mesure où elles intéressaient les institutions spécialisées de la famille des Nations Unies, seraient incorporées au P.E.A.T. à partir du début de 1965. En ce qui concerne l'Union, le programme OPEX a donc cessé d'avoir une existence indépendante et il a été incorporé au P.E.A.T.

Quatre experts OPEX, en mission dans quatre pays différents et qui étaient sous l'administration des Nations Unies jusqu'en 1964, ont été transférés à l'Union à compter du 1^{er} janvier 1965. De plus, quatre experts ont été envoyés dans trois pays au titre de missions OPEX et deux experts ont quitté leur pays d'affectation à l'achèvement de leur mission. Ainsi, à la fin de l'année 1965, il y avait six experts (dont deux engagés dans le cadre de l'assistance technique à titre onéreux) en mission OPEX dans cinq pays.

6.7.4 Assistance technique à titre onéreux

Vu la croissance de leurs besoins en matière d'assistance technique et la modicité des ressources dont ils peuvent disposer par l'intermédiaire du P.E.A.T., un certain nombre de pays en voie de développement ont fait appel au programme d'assistance technique à titre onéreux pour obtenir une aide supplémentaire. Quatre pays ont ainsi demandé de l'assistance de ce genre, comptant au total 11 experts et 1 bourse. Le coût total de l'assistance fournie en 1965 au titre de ce programme s'est élevé à 118.989 dollars.

La partie B du Tableau 1 de l'Annexe 6 donne des renseignements détaillés sur les missions assurées au titre de ce programme.

6.7.5 *Fonds spécial*

Au cours de l'année, l'Union a été désignée comme agent chargé de l'exécution d'un nouveau projet visant à créer un circuit pilote de télécommunications entre Addis-Abéba (Ethiopie) et Abidjan (Côte d'Ivoire).

Les travaux relatifs au projet de la République de Chine ont pris fin. Le projet de création d'une école professionnelle des télécommunications à Djakarta (Indonésie), qui avait été approuvé en 1964, a été annulé, ce pays s'étant retiré des Nations Unies. Le projet de la Libye a été interrompu car il a été difficile de trouver un nombre suffisant d'élèves qualifiés pour maintenir le centre professionnel.

Tous les projets qui avaient été approuvés en 1964 sont entrés en application en 1965. De ce fait, à la fin de l'année, l'Union était effectivement chargée de l'exécution de 15 projets pour lesquels le montant total de l'assistance fournie par le Fonds spécial s'est élevé à 13.505.250 dollars.

La partie A du Tableau 3 de l'Annexe 6 donne la liste des projets pour lesquels l'Union a été désignée comme agent chargé de l'exécution au 31 décembre 1965; la partie B de ce même tableau indique les modifications qui ont eu lieu en 1965.

Deux de ces projets, approuvés en 1964, présentent un intérêt particulier: l'un prévoit la création d'un Centre de recherches et de formation professionnelle à Ahmedabad (Inde) pour les techniques de télécommunications par satellites; l'autre concerne une enquête sur les besoins du Paraguay en matière de télécommunications et l'élaboration d'un plan directeur à long terme pour développer les télécommunications de ce pays par tranches successives de cinq ans.

Pendant l'année, 79 experts ont participé à l'exécution des projets. La partie C du Tableau 1 de l'Annexe 6 donne des renseignements sur leurs missions. Avec l'avancement des projets, les bourses correspondantes ont été accordées en nombre croissant. En 1965, 41 bourses ont été gérées. La partie B du Tableau 2 de l'Annexe 6 donne des indications sur les bourses utilisées dans le cadre des projets du Fonds spécial. Du matériel d'une valeur totale de 1.009.517 dollars a été commandé et le matériel délivré pour les projets représente une valeur de 790.990 dollars.

Douze des projets dont l'exécution a été confiée à l'Union ont porté sur le développement ou la création de centres professionnels des télécommunications. Au cours des premières années de ces projets, la plus grande partie de l'activité a été consacrée à l'organisation préliminaire des institutions, à l'établissement du programme des cours et à la préparation du matériel d'enseignement. En 1965, on a enregistré un développement substantiel de l'enseignement effectivement donné dans le cadre de ces projets. Au total 3157 étudiants ont suivi des cours de durée et de niveaux différents.

Le projet qui s'est achevé à Formose a été une réussite particulière. L'existence d'une pépinière de techniciens qualifiés pour des applications industrielles telles que la fabrication de transistors, la manœuvre de calculatrices, etc., en est une conséquence directe. Après le départ des experts internationaux, le Gouvernement poursuit les activités du Centre de recherches.

6.7.6 *Assistance technique en nature sous les auspices de l'Union*

Comme ce fut le cas pendant les années précédentes, l'intérêt suscité par ce programme a continué de se développer, notamment pour ce qui est des cycles d'études. Un cycle d'études sur les techniques de télécommunications par satellites a été organisé à Tokyo du 9 au 16 août 1965. L'Administration du Royaume-Uni a organisé un autre cycle d'études sur ce même sujet à Londres et à Goonhilly du 14 novembre au 9 décembre 1965.

6.7.7 *Rapports avec d'autres organismes*

L'Union est restée en contact avec les divers organes d'assistance technique des Nations Unies. Elle a également collaboré avec les Commissions économiques régionales des Nations Unies et avec d'autres institutions spécialisées sur des questions d'intérêt commun se rapportant à ses activités dans le domaine de la coopération technique.

6.8 CÉLÉBRATION DU CENTENAIRE DE L'UNION

Le centenaire de la création, le 17 mai 1865, de l'Union télégraphique internationale a été célébré tant au niveau national que sur le plan international. Parmi toutes les formes données aux manifestations commémoratives, il convient de citer plus spécialement :

Publication d'un ouvrage du Centenaire

Un ouvrage de caractère historique, publié sous le titre « Du sémaphore au satellite », a été répandu largement dans tous les pays. Cet ouvrage a été tiré à 19.043 exemplaires, dont 10.491 restent disponibles.

Timbres-poste

Une centaine de pays et les Nations Unies ont émis en tout quelque 220 timbres-poste commémoratifs. La plupart des administrations intéressées ont accepté de fournir à l'Union des exemplaires de ces timbres destinés à la confection de 2000 albums à distribuer en 1966 conformément aux instructions du Conseil.

Frappe d'une médaille

Une médaille commémorative a été frappée à temps pour la Conférence de plénipotentiaires (6 médailles d'or, 102 d'argent et 1000 de bronze). Restent disponibles 31 médailles d'argent et 735 médailles de bronze.

Cadeau des Membres de l'Union

A l'occasion du centenaire, de nombreux Membres de l'Union ont accepté de contribuer à un cadeau collectif consistant en un monument à ériger à proximité du bâtiment de l'U.I.T. Soixante-sept administrations et deux exploitations privées se sont engagées à verser un total de 425.000 francs suisses ; sur ce total, 365.500 francs ont été reçus. Un concours international d'artistes a été organisé, et un projet a été choisi par un jury comprenant un certain nombre d'éminents sculpteurs.

Matériel publicitaire

Ce matériel a consisté en une affiche, une brochure et une édition spéciale du dépliant « l'U.I.T. — ce qu'elle est — ce qu'elle fait — comment elle fonctionne » ; il a été distribué gratuitement dans tous les pays, notamment par l'intermédiaire des administrations des télécommunications et des centres d'information des Nations Unies. Une collection de presse, comprenant de la documentation écrite et des illustrations destinées à faciliter l'élaboration d'articles sur l'U.I.T. a été distribuée également aux plus importants journaux, périodiques et revues techniques du monde entier.

Manifestations internationales

Sur l'invitation du Gouvernement français, une manifestation commémorative a eu lieu le 17 mai 1965 à Paris, dans la salle même où la première Convention télégraphique internationale fut signée en 1865.

Au cours de la Conférence de plénipotentiaires de Montreux, tout le personnel de l'Union, y compris les fonctionnaires retraités, a été invité avec les délégués à la Conférence, à participer à une soirée organisée à l'occasion du centenaire.

Les participants à la Conférence ont été invités en outre par le Gouvernement suisse à une cérémonie, qui a eu lieu à Berne, pour l'inauguration d'une plaque de bronze fixée au monument de l'Union télégraphique internationale et portant les noms des pays Membres de l'U.I.T. à la date du 17 mai 1965.

Manifestations nationales

Le Centenaire de l'Union a été célébré, dans de nombreux pays, par la publication d'articles dans les journaux et périodiques divers, par des réunions spéciales, des discours et des conférences.

Dans la famille des Nations Unies

Par une résolution officielle, le Conseil économique et social a exprimé à l'U.I.T. ses félicitations à l'occasion de son centenaire.

Dans la plupart des cas, les Nations Unies et la quasi totalité des institutions spécialisées se sont associées à la célébration du Centenaire de l'U.I.T., en publiant des articles spéciaux dans leurs revues officielles. Le Centenaire de l'U.I.T. a été l'un des principaux événements de l'année 1965, qui avait été déclarée « l'année de la coopération internationale ».

Enfin, un film qui avait été tourné par les Nations Unies et par le gouvernement français en l'honneur du Centenaire a été mis à la disposition de tous les pays en temps voulu pour qu'il puisse être diffusé par les réseaux de télévision le 17 mai 1965.

La célébration du Centenaire de l'U.I.T. est considérée comme un grand succès, qui a contribué à convaincre le monde de l'utilité de l'Union et de son avenir plein de promesses.

ANNEXES 1-7

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

ANNEXE 1

Situation au 31 décembre 1965 des divers pays par rapport:

1° a) aux Actes de Genève (1959) et aux Règlements y annexés:	} Tableau I.
— Règlement des radiocommunications et Règlement additionnel des radiocommunications (C.A.R. de Genève, 1959);	
— Révision partielle du Règlement des radiocommunications (C.A.E.R. de Genève, 1963);	
b) aux Actes de Montreux (1965) *);	} Tableau II.
2° à la Convention européenne de radiodiffusion (Copenhague, 1948);	
3° à la Convention régionale européenne du service mobile radiomaritime (Copenhague, 1948);	
4° à l'Accord régional pour la Zone européenne de radiodiffusion (Stockholm, 1961);	} Tableau III.
5° à l'Arrangement régional concernant les radiophares maritimes de la Zone européenne dans la Région 1 (Paris, 1951);	
6° à l'Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949);	} Tableau IV.
7° à l'Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950);	
8° à l'Accord concernant la radiotéléphonie dans la Mer Baltique et la Mer du Nord (Göteborg, 1955);	Tableau V.
9° à l'Accord concernant la radiotéléphonie maritime sur ondes métriques (La Haye, 1957);	Tableau VI.
10° à l'Accord régional relatif à l'établissement d'un service mobile radiotéléphonique international sur ondes métriques pour la navigation rhénane (Bruxelles, 1957);	Tableau VII.
11° à l'Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part, et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960);	Tableau VIII.
12° à l'Accord particulier régional concernant l'utilisation de la bande 100-104 MHz par le service de radiodiffusion (1962);	Tableau IX.
13° à l'Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 582-606 MHz par le service de radionavigation (Bruxelles, 1962);	Tableau X.
14° à l'Accord particulier relatif à l'utilisation des ondes métriques et décimétriques pour les services fixe et mobile dans les régions frontalières (Bruxelles, 1963);	Tableau XI.
15° à l'Accord régional pour la Zone africaine de radiodiffusion relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences des bandes des ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963).	Tableau XII.

*) Ces Actes entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1967.

Tableau I. Conventions, Règlements

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1965

— La lettre S signifie que l'Acte en question a été signé.

— La lettre A dans la colonne 3 signifie qu'il s'agit d'une adhésion à la Convention; dans les autres colonnes, elle indique une approbation des Règlements.

Pays ou groupes de territoires	CONVENTIONS, etc.						REGLEMENTS ADMINISTRATIFS									
	Conférences de plénipotentiaires						Conférences administratives des radiocommunications						Conférence administrative télégraphique et téléphonique			
	Genève (1959)			Montreux (1965)			Règlement des radiocommunications			Règlement additionnel des radiocommunications	Genève (1958)					
	Classe de contribution Nbre d'unités	S = Signature A = Adhésion	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	* Convention, etc.	** Protocole add. fac.	C.A.R. Genève (1959)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963)	C.A.R. Genève (1959)	Règlement télégraphique		Règlement téléphonique					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
Afghanistan ¹⁾	1/2	S	19. I. 1965	S	S	S	—	—		S		—		—		
Albanie (République Populaire d') ¹⁾ . .	1/2	S	27. VIII. 1963 ²³⁾	—	—	S	¹⁾	—		S	¹⁾	—	A	—	A	
Algérie (République Algérienne Démocra- tique et Populaire) ¹⁵⁾	3	A	3. V. 1963	S	—	—	³⁰⁾	S	A	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾	
Arabie Saoudite (Royaume de l') ¹⁾ . . .	1	S	19. VI. 1961 ²⁷⁾	S	—	S		—		S		S		S		
Argentine (République) ¹⁾	15	S	18. IV. 1962	S	—	S	A ³⁹⁾	S	A ³⁷⁾	S	A ³⁹⁾	—	A ⁴²⁾	—	A ⁴²⁾	
Australie (Commonwealth de l') ¹⁾ ³⁾ ³³⁾	20	S	1. II. 1962	S	S	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	
Autriche ¹⁾	1	S	29. V. 1962	S	S	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	
Belgique ¹⁾	4	S	8. X. 1962	S	S	S	A	S	A	S	A	S	A ³⁷⁾	S	A	
Biélorussie (République Socialiste Sovié- tique de) ¹⁾	1	S	11. VIII. 1961 ²⁴⁾	S	—	S	²⁴⁾	S	A	S	²⁴⁾	S	A	S	A	
Birmanie (Union de)	3	S	3. VIII. 1964	S	S	S	A	—		S	A	S	A	S	A	
Bolivie	3	S	3. XI. 1965	S	S	S		—		S		—		—		
Brésil	25	S	6. X. 1964	S	S	S	A	—		S	A	—	A	—	A	
Bulgarie (République Populaire de) ¹⁾ .	1	S	5. VI. 1961 ²⁴⁾	S	—	S	²⁴⁾	S		S	²⁴⁾	S	A	S	A	
Burundi (Royaume du)	1/2	A	16. II. 1963	—	—	—	³⁰⁾	—	A	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾	
Cambodge (Royaume du)	1	A	23. II. 1965	—	—	S	A	S	A	S	A	—	A	—	A	
Cameroun (République Fédérale du) ⁶⁾ .	1	A	18. VI. 1963	S	—	—	A	—	A	—	A	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾	
Canada ¹⁾	18	S	26. III. 1962	S	S	S	A	S	A ⁵⁰⁾	S	A ³⁷⁾	S	A	—	¹⁾	
Centrafricaine (République)	1/2	A	22. III. 1961	S	S	—	A	—	A	—	A	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾	
Ceylan	1	S	4. IV. 1963	S	—	S		—		S		S		S		
Chili	3	A	20. IX. 1965	S	—	—		—		—		—		—		
Chine ¹⁾	15	S	19. X. 1961	S	—	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	
Chypre (République de)	1/2	A	24. IV. 1961	S	S	—	A	S	A	—	A	—	A	—	A	
Cité du Vatican (Etat de la)	1/2	S	18. IV. 1962	S	S	S	A	S	A	S	A	—	A	—	A	
Colombie (République de) ¹⁾	3	S	18. IV. 1963	S	—	S		S		S		S		S		
Congo (République Démocratique du) ¹¹⁾	1	A	6. XII. 1961	S	S	—	³⁰⁾	S	A	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾	
Congo (République du) (Brazzaville) . .	1/2	A	26. I. 1963	S	S	—	A	—		—	A	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾	
Corée (République de)	1	S	26. X. 1961	S	S	S	A	S		S	A	S	A	S	A	
Costa Rica ¹⁾	3	S	20. XII. 1963	S	S	S		—		S		—		—		
Côte d'Ivoire (République de)	1	A	23. XII. 1960	S	S	—	A ⁴⁷⁾	—	A	—	A ⁴⁷⁾	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾	
Cuba ¹⁾	1	S	12. XII. 1962	S	—	S		S		S	¹⁾	—	¹⁾	—	¹⁾	
Dahomey (République du)	1/2	A	28. X. 1960	S	—	—	A	—	A	—	A	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾	
Danemark ¹⁾	5	S	18. I. 1961	S	—	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	
Dominicaine (République)	3	S	2. III. 1965	—	—	S		—		S		—	A	—	A	
El Salvador (République de) ¹⁾	3	S		—	—	S		—		S	¹⁾	S		S	¹⁾	
Ensemble des Territoires représentés par l'Office français des postes et télécom- munications d'Outre-Mer ¹⁾ ⁵⁾ ³⁴⁾ . . .	5	S	19. XI. 1962	S	S	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	
Equateur	1	A	18. IV. 1962	S	—	—	³⁰⁾	—		—	³⁰⁾	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾	
Espagne ¹⁾	3	S	19. VIII. 1961	S	—	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	
Etats-Unis d'Amérique ¹⁾	30	S	23. X. 1961 ³²⁾	S	—	S	A ⁴⁰⁾	S	A	—	³²⁾	S	A ⁴³⁾	—	³²⁾	
Ethiopie	1	S	28. XII. 1962	S	—	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	
Finlande	3	S	23. XII. 1960	S	S	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	

*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.

**) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

Tableau I. Conventions, Règlements (suite)

Pays ou groupes de territoires	CONVENTIONS, etc.						REGLEMENTS ADMINISTRATIFS								
	Conférences de plénipotentiaires						Conférences administratives des radiocommunications						Conférence administrative télégraphique et téléphonique		
	Genève (1959)				Montreux (1965)		Règlement des radiocommunications			Règlement additionnel des radiocommunications C.A.R. Genève (1959)	Genève (1958)				
	Classe de contribution Nbre d'unités	S = Signature A = Adhésion	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	* Convention, etc.	** Protocole add. fac.	C.A.R. Genève (1959)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963)	Règlement télégraphique	Règlement téléphonique						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
France ¹⁾	30	S	19. XI. 1962	S	—	S	A	S	A	S	A	S	A ³⁷⁾	S	A
Gabonaise (République)	½	A	21. IX. 1961	S	S	—	A	—	A	—	A	—	30)	—	30)
Ghana ¹⁾	1	S	31. X. 1962	S	S	S	A	S	A	S	A	—	A	—	A
Grèce ¹⁾	1	S		S	S	S		S		S		S		S	
Guatemala	1	A	17. X. 1963	S	S	—	A ⁴⁸⁾	—		—	A ⁴⁸⁾	—	A	—	A
Guinée (République de) ¹⁾	1	A	8. XII. 1961	S	—	—	30)	—	A	—	30)	—	30)	—	30)
Haïti (République d')	1	A	29. III. 1961	S	S	—		—		—		—	30)	—	30)
Haute-Volta (République de)	1	A	16. I. 1962	S	—	—	30)	—	A	—	30)	—	30)	—	30)
Honduras (République de)	2			—	—	—		—		—		—		—	
Hongroise (République Populaire) ¹⁾	1	S	19. IX. 1961 ²⁴⁾	S	—	S	24)	S		S	24)	S	A	S	A
Inde (République de l') ¹⁾	20	S	1. XI. 1962	S	—	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A ⁴¹⁾
Indonésie (République d') ¹⁾	5	S	13. IX. 1963	S	—	S	A	S		S	A	S	A	S	A
Iran ¹⁾	1	S	8. VII. 1964	S	—	S	A	—		S	A	S	A	S	A
Iraq (République d') ¹⁾	1	S	6. IV. 1964 ²³⁾	S	—	S		—		S		—		—	
Irlande	3	S	1. X. 1962	S	—	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Islande	½	S	5. VII. 1960	S	—	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Israël (Etat d') ¹⁾	1	S	12. VIII. 1960	S	—	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Italie ¹⁾	8	S	28. XII. 1962	S	—	S	31)	S	A	S	31)	S	31)	S	31)
Jamaïque	1	A	18. II. 1963	S	—	—	30)	S	A ²⁶⁾	—	30)	—	30)	—	30)
Japon ¹⁾	25	S	11. VIII. 1961	S	S	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Jordanie (Royaume Hachémite de) ¹⁾	½	S	14. I. 1963	S	—	S	A	—		S	A	S	A	S	A
Kenya	½	A	11. IV. 1964	S	—	—	30)	—	A	—	30)	—	30)	—	30)
Koweït (Etat de) ^{1) 9)}	1	S	23. I. 1963 ²³⁾	S	—	S	A	S	A	S	A	—	A	—	A
Laos (Royaume du)	½	S	17. I. 1963	S	—	—	A	—	A	—	A	—	A	—	A
Liban ¹⁾	½	S	30. V. 1961	S	—	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Libéria (République du) ⁷⁾	3	A	18. VI. 1963	S	—	—	A	S		—	A	—	A	—	A
Libye (Royaume de) ^{1) 12)}	½	S		—	—	S		—		S		S		S	
Liechtenstein (Principauté de)	½	A	25. VII. 1963	S	S	—	30)	S		—	30)	—	30)	—	30)
Luxembourg	½	S	9. XI. 1962	S	S	S	A	S	A	S	A	S	A ³⁷⁾	S	A
Malaisie ¹⁰⁾	4	S	30. XII. 1960	S	—	S	A	S		S	A	S	A	S	A
Malawi	½	A	19. II. 1965	S	—	—	30)	—	A	—	30)	—	30)	—	30)
Malgache (République)	1	A	11. V. 1961	S	S	—	30)	—	A	—	30)	—	30)	—	30)
Mali (République du)	1	A	26. II. 1962	S	—	—	A	—	A	—	A	—	30)	—	30)
Malte	½	A	22. III. 1965 ⁴⁶⁾	S	S	—	30)	—	30)	—	30)	—	30)	—	30)
Maroc (Royaume du) ¹⁾	1	S	5. IV. 1961	S	—	S	A ³⁷⁾	S	A	S	A ³⁷⁾	S	A	S	A
Mauritanie (République Islamique de)	½	A	18. IV. 1962	S	S	—	30)	—		—	30)	—	30)	—	30)
Mexique ¹⁾	8	S	4. V. 1962	S	S	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Monaco ¹⁾	½	S	22. VII. 1961	S	S	S	A	S		S	A	S	A	S	A
Mongolie (République Populaire de)	½	A	27. VIII. 1964	S	S	—	30)	—		—	30)	—	30)	—	30)
Népal	½	S	31. XII. 1963	S	—	S	A	—		S	A	—	A	—	A
Nicaragua	1	S	24. VI. 1964	S	S	S		—		S		—		—	
Niger (République du)	1	A	2. XI. 1962	S	—	—	A	—		—	A	—	30)	—	30)
Nigéria (République Fédérale de) ¹⁴⁾	2	A	11. IV. 1961	S	—	—	A	—	A	—	A	—	30)	—	30)
Norvège ¹⁾	5	S	12. VII. 1961	S	—	S	A	S		S	A	S	A	S	A
Nouvelle-Zélande ^{1) 25)}	5	S	31. V. 1961	S	—	S	A	S	A	S	A	S	A	—	A
Ouganda	½	A	8. III. 1963	S	—	—	30)	S	A	—	30)	—	30)	—	30)
Pakistan ¹⁾	15	S	11. III. 1961 ²³⁾	S	—	S	A ³⁷⁾	S		S	A ³⁷⁾	S	A	S	A

*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.

**) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

Tableau I. Conventions, Règlements (suite)

Pays ou groupes de territoires	CONVENTIONS, etc.						REGLEMENTS ADMINISTRATIFS								
	Conférences de plénipotentiaires						Conférences administratives des radiocommunications						Conférence administrative télégraphique et téléphonique		
	Genève (1959)			Montreux (1965)			Règlement des radiocommunications			Règlement additionnel des radiocommunications			Genève (1958)		
	Classe de contribution Nbre d'unités	S = Signature A = Adhésion	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	* Convention, etc.	** Protocole add. fac.		C.A.R. Genève (1959)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963)		C.A.R. Genève (1959)			Règlement télégraphique	Règlement téléphonique	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Panama	3	A	6. XII. 1962	S	S	—	A	—	—	—	A	—	A	—	A
Paraguay ¹⁾	1	S	26. X. 1961	S	S	S	A	—	A	S	A	S	A	S	A
Pays-Bas (Royaume des) ^{1) 28)}	10	S	29. VI. 1961	S	S	S	A	S	A	S	A	S	A ³⁷⁾	S	A
Pérou ¹⁾	2	S	25. VII. 1963	S	—	S	—	—	—	S	—	—	—	—	—
Philippines (République des) ¹⁾	1	S	6. XI. 1963 ²⁸⁾	S	S	S	—	S	—	S	—	—	—	—	—
Pologne (République Populaire de) ¹⁾	3	S	8. VII. 1963	S	—	S	—	S	—	S	—	S	A	S	A
Portugal ¹⁾	8	S	14. I. 1963	S	—	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Provinces espagnoles d'Afrique	1	A	25. IV. 1963	S	—	—	A	S	A	—	A	—	A	—	A
Provinces portugaises d'Outre-Mer ¹⁾	8	S	14. I. 1963 ⁴⁹⁾	S	—	S	A	—	A	S	A	S	A	S	A
République Arabe Syrienne	1	A	24. VIII. 1962	S	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
République Arabe Unie ¹⁾	5	S	27. VII. 1961	S	—	S	—	S	—	S	—	S	A	S	A
République Fédérale d'Allemagne ^{1) 45)}	20	S	28. XII. 1962	S	—	S	A ²⁸⁾	S	A ⁵²⁾	S	A ³⁸⁾	S	A ³⁷⁾	S	A
République Socialiste Soviétique de l'Ukraine ¹⁾	3	S	30. VIII. 1961 ²⁴⁾	S	—	S	—	S	—	S	—	S	A	S	A
République Somalie	1	A	28. IX. 1962	S	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rhodésie ³⁶⁾	1	A	14. XII. 1960	S ⁵³⁾ S	—	—	A	—	A	—	A	S	A	S	A
Roumanie (République Socialiste de) ^{1) 18)}	1	S	19. III. 1962 ²⁴⁾	S	—	S	—	S	—	S	—	S	A	S	A
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord ^{1) 22)}	30	S	1. XII. 1960	S	S	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Rwandaise (République)	1/2	A	12. XII. 1962	S	S	—	—	—	A	—	—	—	—	—	—
Sénégal (République du)	1	A	28. XII. 1960	S	S	—	A	—	A	—	A	—	—	—	—
Sierra Leone	1/2	A	30. XII. 1961	S	—	—	—	—	A	—	—	—	—	—	—
Singapour (République de) ¹⁶⁾	1	A	22. X. 1965	S	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Soudan (République du) ¹⁾	1	S	21. X. 1963	S	—	S	A	—	—	S	A	S	A	S	A
Sudafricaine (République) et Territoire de l'Afrique du Sud-Ouest ^{1) 2)}	8	S	15. III. 1961	—	—	S	A	S	A	S	A	S	A	S	—
Suède ¹⁾	10	S	30. XII. 1960	S	—	S	A	S	A	S	A	S	A ⁴⁴⁾	S	A
Suisse (Confédération) ¹⁾	10	S	20. XII. 1960	S	S	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Tanzanie (République Unie de) ²⁹⁾	1/2	A	31. X. 1962	S	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tchad (République du)	1/2	A	10. III. 1961	S	S	—	A	—	A	—	A	—	—	—	—
Tchécoslovaque (République Socialiste) ^{1) 4)}	5	S	1. VIII. 1962	S	—	S	—	S	—	S	—	S	A	S	A
Territoires des Etats-Unis d'Amérique ¹⁾	25	21)	23. X. 1961 ³²⁾	S	—	—	A ⁴⁰⁾	S	A	—	—	—	A ⁴³⁾	—	—
Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord ³⁵⁾	1	S	9. XII. 1961	S	S	S	A	S	A	S	A	—	A	—	A
Thaïlande	3	S	15. XI. 1962	S	S	S	A	—	A	S	A	—	A	—	A
Togolaise (République)	1/2	A	14. IX. 1961	S	S	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Trinité et Tobago	1	A	6. III. 1965	S	S	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tunisie ¹⁾	1	S	25. VIII. 1961	S	—	S	A	—	A	S	A	S	A	S	A
Turquie ¹⁾	5	S	18. VIII. 1965	S	—	S	—	—	—	S	—	S	A	S	A
Union des Républiques Socialistes Soviétiques ¹⁾	30	S	10. IV. 1961 ²⁴⁾	S	—	S	—	S	—	S	—	S	A	S	A
Uruguay (République Orientale de l')	1	S	—	—	—	S	—	—	—	S	—	—	—	—	—
Venezuela (République de) ¹⁾	5	S	6. I. 1965 ⁵¹⁾	S	—	S	—	—	—	S	—	S	—	S	—
Viet-Nam (République du)	1	S	3. III. 1961	—	—	—	A	—	A	—	A	S	A	S	A
Yémen	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Yougoslavie (République Socialiste Fédérative de) ^{1) 8)}	1	S	23. XII. 1960	S	—	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Zambie (République de)	1/2	A	23. VIII. 1965	S	S	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.

**) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

1) Voir la ou les déclarations figurant dans le Protocole final annexé à la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959).

2) Ancienne dénomination: Union de l'Afrique du Sud et Territoire de l'Afrique du Sud-Ouest.

3) Ancienne dénomination: Australie (Fédération de l').

4) Ancienne dénomination: Tchécoslovaquie.

5) Ancienne dénomination: Etats d'Outre-Mer de la Communauté et Territoires français d'Outre-Mer.

6) Ancienne dénomination: Cameroun (République du).

7) Ancienne dénomination: Libéria.

8) Ancienne dénomination: République Populaire Fédérative de Yougoslavie.

9) Ancienne dénomination: Kuwait.

10) Ancienne dénomination: Malaisie (Fédération de) (Voir Notification n° 929).

11) Ancienne dénomination: Congo (République du) (Léopoldville).

12) Ancienne dénomination: Libye (Royaume-Uni de).

13) Ancienne dénomination: Roumaine (République Populaire).

14) Ancienne dénomination: Nigeria (Fédération de).

15) Ancienne dénomination: Algérie (République Démocratique et Populaire d').

16) Ancienne dénomination: Singapour.

17)-20)

21) Pour les Territoires des Etats-Unis d'Amérique, voir le Protocole final VIII à la Convention de Genève (1959).

22) Aux termes de l'instrument de ratification, celle-ci s'applique également aux Iles Anglo-Normandes et à l'Ile de Man.

23) En ratifiant la Convention, le pays intéressé a confirmé la(les) réserve(s) formulée(s) au moment de la signature.

24) En ratifiant la Convention, le pays intéressé a déclaré que la question de l'approbation du Règlement des radiocommunications est actuellement laissée ouverte.

25) Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a déclaré que son acceptation de la Convention est également valable pour les Iles Cook (y compris Niue) et les Iles Tokelau.

En ce qui concerne le Samoa occidental (Etat souverain et indépendant), voir les Notifications n° 874 et 928.

26) En approuvant la Revision partielle du Règlement des radiocommunications, le Gouvernement de la Jamaïque a renouvelé la réserve exprimée par sa délégation au cours de la neuvième séance plénière de la conférence, à savoir:

« La délégation de la Jamaïque déclare réserver le droit du Gouvernement jamaïcain de prendre toute mesure qu'il jugerait nécessaire à la sauvegarde de ses intérêts au cas où des Membres ou Membres associés n'observeraient pas, d'une manière ou d'une autre, les stipulations du Règlement des radiocommunications de la Conférence administrative des radiocommunications (Genève, 1959), tel qu'il a été complété et modifié par la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications (Genève, 1963), ou au cas où des réserves formulées par certains pays compromettraient le bon fonctionnement de ses services de télécommunications. »

27) Voir Notifications n° 869 et 878.

28) Le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas a déclaré que la Convention était ratifiée pour le compte du Royaume en Europe, de Surinam, des Antilles néerlandaises et de la Nouvelle-Guinée néerlandaise.

Note du Secrétariat général: En ce qui concerne ce dernier territoire, voir les communications parues dans les Notifications n° 902, 911 et 915.

29) Voir Notification n° 952.

30) Règlement approuvé *ipso facto* étant donné qu'il était en vigueur lors de l'adhésion du pays intéressé à la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959).

31) L'Administration italienne a déclaré que son pays, en ratifiant la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959) en date du 7 novembre 1962 (instrument de ratification déposé au Secrétariat général le 28 décembre 1962), a, conformément aux dispositions du numéro 193 de ladite Convention, approuvé *ipso facto* les Règlements administratifs y annexés qui étaient en vigueur à cette date, soit les Règlements télégraphique et téléphonique de Genève (1958), entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1960, et les Règlements des radiocommunications de Genève (1959), entrés en vigueur le 1^{er} mai 1961.

32) La ratification vaut aussi pour tous les **Territoires des Etats-Unis d'Amérique**.

Par la ratification, les Etats-Unis d'Amérique déclarent formellement que les Etats-Unis d'Amérique n'acceptent aucune obligation concernant le Règlement téléphonique ou le Règlement additionnel des radiocommunications, visés à l'article 14 de la Convention internationale des télécommunications (Genève, 1959).

33) En ratifiant la Convention, le Gouvernement du Commonwealth de l'Australie a déclaré que cette ratification est également valable pour les Territoires de Papua, l'Ile de Norfolk, les Iles Cocos (Keeling), l'Ile Christmas et les Territoires sous tutelle de la Nouvelle-Guinée et de Nauru.

34) Comprenant les territoires suivants:

Comores,
Côte française des Somalis,
Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
Polynésie française,
S. Pierre et Miquelon,
Terres australes et antarctiques françaises,
Wallis et Futuna.

Cette ratification s'applique également au Condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides.

35) La liste des territoires dont se compose ce Membre est la suivante (Notification n° 967):

Aden et Protectorat de l'Arabie du Sud
Antigua
Bahamas
Barbade
Basutoland
Bechuanaland (Protectorat)
Bermudes
Territoire antarctique britannique (Iles Orcades du Sud, Iles Shetland du Sud et Terre de Graham)
Guyane britannique
Honduras britannique
Brunéi (Etat protégé)
Iles Caimans
Dominique
Iles Falkland (Colonie et Dépendances, y compris la Géorgie du Sud et les Iles Sandwich du Sud)
Iles Fidji (y compris l'Ile Pitcairn)
Gibraltar
Grenade
Hongkong
Ile Maurice
Montserrat
S. Christophe, Nièves et Anguille
S. Hélène (y compris l'Ile d'Ascension et Tristan da Cunha)
S. Lucie
S. Vincent
Seychelles
Soudan
Tonga (Etat protégé)
Iles Turques et Caïques
Iles Vierges britanniques
Territoires dépendant de la Haute Commission du Pacifique Ouest:
Protectorat britannique des Iles Salomon
Colonie des Iles Gilbert et Ellice (y compris les Iles Phénix et le groupe des Iles septentrionales)
Iles de la ligne du sud (The « Southern Line Islands »)
Nouvelles-Hébrides (Condominium).

36) Voir Notifications n° 930 et 935.

37) L'approbation desdits Règlements a été donnée, compte tenu de la, ou des réserve(s) mentionnée(s) au Protocole additionnel.

38) Voir les Notifications n° 855, 876 et 880.

39) En approuvant ces Règlements, le Gouvernement argentin a déclaré que l'Administration argentine, dans ses relations avec d'autres administrations, n'acceptera pas les dispositions ou obligations dudit Règlement des radiocommunications, de ses Appendices et Résolutions et du Règlement additionnel des radiocommunications que lesdites autres administrations n'auraient pas acceptées ou auraient acceptées sous réserve.

40) Dans une note, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, à Berne, précise que « le dépôt de l'instrument de ratification du Règlement des radiocommunications (Genève, 1959) et du Protocole additionnel y annexé constitue la notification d'approbation par les Etats-Unis d'Amérique, y compris tous les Territoires sous la juridiction des Etats-Unis d'Amérique ». (Notification n° 878).

41) Par lettre en date du 23 décembre 1961, l'Administration indienne fait connaître qu'elle a approuvé le Règlement téléphonique (Genève, 1958) tout en se réservant le droit d'exploiter ses services en dérogation aux dispositions suivantes dudit Règlement:

Dispositions

1. Article 16. Paragraphe 1. Validité des demandes de communications.
2. Article 19. Paragraphe 3. Principes d'exploitation.
3. Article 24. Paragraphes 1 et 2. Limitation de la durée des conversations.
4. Article 35. Taxation des conversations demandées avec facilités spéciales.
5. Article 36. Paragraphes 2 et 3. Taxation des modifications de demandes de communications.

(Notification n° 883).

42) En approuvant ce Règlement, l'Administration argentine communique que, dans ses relations avec les autres administrations, elle n'appliquera pas les dispositions et obligations dudit Règlement, de son ou de ses Appendice(s) et Résolutions que ces administrations n'auront pas accepté d'appliquer ou qu'elles auront accepté d'appliquer en formulant des réserves.

43) Dans une note, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, à Berne, précise que « le dépôt de l'instrument de ratification du Règlement télégraphique (Genève, 1958) et du Protocole final à ce Règlement constitue la notification d'approbation par les Etats-Unis d'Amérique, y compris tous les Territoires sous la juridiction des Etats-Unis d'Amérique ».

L'Ambassade des Etats-Unis déclare ensuite:

« Il convient de noter que la ratification par les Etats-Unis d'Amérique du Règlement et du Protocole final s'entend sous réserve des déclarations formulées dans l'instrument de ratification. Les déclarations contenues dans le texte de l'instrument de ratification remplacent les déclarations qui figurent « Pour les Etats-Unis d'Amérique » dans ledit Protocole final, et en tiennent lieu. »

(Note du Secrétariat général: le texte de cet instrument est reproduit dans la Notification n° 829).

⁴⁴⁾ En donnant son approbation au Règlement télégraphique (Genève, 1958), le Gouvernement suédois se réserve le droit, nonobstant les dispositions de l'article 8, paragraphe 5 (numéros 49 et 50) dudit Règlement, d'appliquer pour les télégrammes dont les voies d'acheminement normales passent par le Danemark une taxe totale par mot comprenant la taxe de transit danoise.

⁴⁵⁾ Voir Notifications n°s 906, 915, 919, 920, 921, 943, 950, 970 et 977.

⁴⁶⁾ Avec effet au 1^{er} janvier 1965.

⁴⁷⁾ En approuvant le Règlement des radiocommunications et le Règlement additionnel des radiocommunications, la République de Côte d'Ivoire, se référant à l'article 9 ainsi qu'à la procédure définie à l'article 10 du Règlement s'est réservé le droit de prendre toute mesure nécessaire au développement et au bon fonctionnement de son service de radiodiffusion dans le cas où ladite procédure ne parviendrait pas à lui donner satisfaction (*Notification n° 908*).

⁴⁸⁾ Voir Notification n° 911.

⁴⁹⁾ La ratification, par le Portugal, de la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959) vaut également pour les Provinces portugaises d'Outre-Mer (*Notification n° 914*).

⁵⁰⁾ Lors de l'approbation de la révision partielle du Règlement des radiocommunications, la réserve formulée au moment de la signature du Protocole additionnel a été confirmée.

⁵¹⁾ En ratifiant la Convention, la République de Venezuela a confirmé la réserve qu'elle avait formulée lors de la signature du Protocole final (n° XX) et a, en outre, fait la déclaration suivante:

« La République de Venezuela n'accepte aucune conséquence des réserves à la présente Convention ou à ses Annexes qui entraîneraient une augmentation directe ou indirecte de sa quote-part contributive aux dépenses de l'Union. »

⁵²⁾ Voir Notification n° 977.

53) Voir Résolution N° 599 du Conseil d'administration.

Tableau II. Convention européenne de radiodiffusion (Copenhague, 1948)
Convention régionale européenne du service mobile radiomaritime (Copenhague, 1948)
Accord régional pour la Zone européenne de radiodiffusion (Stockholm, 1961)

La lettre S signifie que la Convention ou l'Accord a été signé. La lettre R signifie que la Convention a été ratifiée et la lettre A signifie qu'il s'agit d'une approbation de l'Accord ou d'une adhésion à celui-ci.

Pays ou groupes de territoires	Convention européenne de radio-diffusion (Copenhague, 1948)		Convention régionale européenne du service mobile radiomaritime (Copenhague, 1948)		Accord régional pour la Zone européenne de radio-diffusion (Stockholm, 1961)	
1	2	3	4	5	6	7
Albanie (République Populaire d')	S	R				
Autriche	S	R	S	R	S	A
Belgique	S	R			S	A ⁵⁾
Biélorussie (République Socialiste Soviétique de)	S	R			S	A ⁵⁾
Bulgarie (République Populaire de)	S	R		1)	S	
Chypre (République de)					S	A
Cité du Vatican (Etat de la)	S	R			S	
Danemark	S	R	S	R	S	
Espagne					S	A ²⁾
Finlande	S	R			S	A
France	S	R	S	R	S	A
Grèce	S	R	S	R	S	
Hongroise (République Populaire)	S	R			S	
Iraq (République d')						
Irlande	S	R	S	R	S	A
Islande			S	R	S	
Israël (Etat d')					S	
Italie	S	R	S	R	S	
Jordanie (Royaume Hachémite de)						
Liban					S	
Libye (Royaume de)					S	
Luxembourg					S	
Maroc (Royaume du) 4)	S	R	S	R	S	A
Monaco	S	R	S	R	S	
Norvège	S	R	S	R	S	
Pays-Bas (Royaume des)	S	R	S	R	S	A

Pays ou groupes de territoires	Convention européenne de radio-diffusion (Copenhague, 1948)		Convention régionale européenne du service mobile radiomaritime (Copenhague, 1948)		Accord régional pour la Zone européenne de radio-diffusion (Stockholm, 1961)	
1	2	3	4	5	6	7
Pologne (République Populaire de)	S	R			S	
Portugal	S		S		S	A
République Arabe Syrienne						
République Arabe Unie						
République Fédérale d'Allemagne					S	A ⁶⁾
République Socialiste Soviétique de l'Ukraine	S	R			S	A ⁵⁾
Roumanie (République Socialiste de)	S	R			S	
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	S	R	S	R	S	A
Suède			S		S	
Suisse (Confédération)	S	R			S	A
Tchécoslovaque (Rép. Socialiste)	S	R			S	
Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord					S	A
Tunisie 4)	S	R	S	R	S	
Turquie			S		S	
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	S	R		3)	S	A ⁵⁾
Yougoslavie (République Socialiste Fédérative de)	S	R			S	A

¹⁾ La République Populaire de Bulgarie a notifié que les stations côtières de ce pays utilisent les fréquences qui leur sont attribuées par le Plan de Copenhague.

²⁾ Le Gouvernement espagnol a approuvé cet Accord en maintenant les trois réserves qui figurent au paragraphe I (A, B et C) du Protocole final.

³⁾ L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques a notifié que les stations côtières de ce pays utilisent les fréquences qui leur sont attribuées par le Plan de Copenhague.

⁴⁾ Antérieurement: Protectorats français du Maroc et de la Tunisie.

⁵⁾ Prenant en considération qu'à la Conférence de Stockholm en 1961, au moment de l'établissement des plans de répartition des fréquences pour les stations de télévision dans la bande 645-960 MHz, il n'a pas été suffisamment tenu compte des besoins des services radio de la navigation aérienne de l'U.R.S.S., de la R.S.S. de l'Ukraine et de la R.S.S. de Biélorussie et aussi, ayant en vue les particularités des services radio de la navigation aérienne, les Administrations des télécommunications de l'U.R.S.S., de la R.S.S. de l'Ukraine et de la R.S.S. de Biélorussie ne peuvent pas garantir aux pays utilisant cette bande pour la télévision des moyens nécessaires pour éviter les brouillages de la part des services radio de la navigation aérienne de l'U.R.S.S., de la R.S.S. de l'Ukraine et de la R.S.S. de Biélorussie.

⁶⁾ En donnant son approbation, l'Administration de la République Fédérale d'Allemagne a émis les considérations suivantes:

« Selon le plan des fréquences pour les stations de radiodiffusion-télévision dans la bande de fréquences comprises entre 162 et 230 MHz (Annexe 2, chapitre 2 de l'Accord), les fréquences 224,25/229,75 MHz sont assignées à la station de radiodiffusion-télévision Sonneberg figurant au plan avec l'indication d'une puissance apparente rayonnée de 30/6 kW et permettant dans le secteur entre 45 et 135 degrés une puissance apparente rayonnée de 5 kW pour la portuse de télévision.

Cette assignation est susceptible de provoquer des brouillages nuisibles pour les stations du service de radio-navigation aéronautique opérant dans la bande de fréquences comprises entre 223 et 235 MHz, conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement des radiocommunications de Genève (1959).

Or, un brouillage nuisible, causé au détriment des stations opérant dans la bande de fréquences comprises entre 223 et 235 MHz attribuée au service de radionavigation aéronautique en tant que service primaire, ne pourra être empêché que si la puissance apparente rayonnée de la station de radiodiffusion-télévision de Sonneberg n'excède pas 0,5/0,1 kW dans le secteur entre 135 et 345 degrés. »

Tableau III. Arrangement régional concernant les radiophares maritimes de la Zone européenne dans la Région 1 (Paris, 1951)

Pays ou territoires	S = Signature	A = Acceptation	Pays ou territoires	S = Signature	A = Acceptation
1	2	3	2	3	
Belgique	S	A	Pays-Bas	S	A
Danemark	S	A	Portugal	S	
Espagne	S		Provinces portugaises d'Outre-Mer	S	
France	S	A	Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord ²⁾	S	A
Irlande	—	A	Suède	S	A
Italie	S	A	Tunisie ¹⁾	S	A
Maroc (Royaume du) ¹⁾	S	A	Turquie	S	A
Monaco	S	A			
Norvège	S	A			

¹⁾ Antérieurement: Protectorats français du Maroc et de la Tunisie.

²⁾ Avec la déclaration que les signatures s'étendent aussi à l'Archipel Anglo-Normand et à l'Île de Man.

**Tableau IV. Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR), Washington, 1949
Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA),
Washington, 1950**

La lettre S signifie que l'Accord a été signé. La lettre R signifie que l'Accord a été ratifié et la lettre A signifie qu'il s'agit d'une acceptation de l'Accord ou d'une adhésion à celui-ci.

Pays ou territoires	Accord inter-américain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949)		Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950)		Pays ou territoires	Accord inter-américain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949)		Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950)	
1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Argentine (République)	S				Guatemala	S			
Bolivie	S				Haïti (République d')		A		
Brésil	S				Honduras (République de)	S	A		
Canada	S		S	R	Mexique	S	A		
Chili	S				Nicaragua	S	A		
Colombie (République de)	S				Panama	S			
Costa Rica	S	A			Paraguay		A		
Cuba	S		S	R	Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord			S*)	R**)
Dominicaine (République)	S	A	S	R	Uruguay (Rép. Orient. de l')	S			
El Salvador (République de)	S				Venezuela (République de)	S			
Equateur	S								
Etats-Unis d'Amérique	S	A	S	R					

*) Pour les Territoires dans la Région de l'Amérique du Nord (Îles Bahama et Jamaïque).

**) Pour les Îles Bahama seulement.

Tableau V. Accord concernant la radiotéléphonie dans la Mer Baltique et la Mer du Nord (Göteborg, 1955)

Cet accord a été signé, sans clause de referendum, par les délégués des administrations des pays suivants: Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Norvège, Pays-Bas, République Fédérale d'Allemagne, République Populaire de Pologne, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

**Tableau VI. Accord concernant la radiotéléphonie maritime sur ondes métriques
(La Haye, 1957)**

Cet accord a été signé le 26 janvier 1957 par les délégués des administrations des pays suivants: Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Pologne (République Populaire de), République Fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Tous ces pays ont approuvé l'accord.

Tableau VII. Accord régional relatif à l'établissement d'un service mobile radiotéléphonique international sur ondes métriques pour la navigation rhénane (Bruxelles, 1957)

Cet accord a été signé le 15 mars 1957 par les délégués des administrations des pays suivants: Belgique, France, Pays-Bas, République Fédérale d'Allemagne, Suisse (Confédération).

Tous ces pays ont approuvé l'accord.

D'autre part, le Luxembourg a adhéré à cet accord (*voir Notification n° 972*).

Tableau VIII. Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part, et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960)

Cet accord a été signé le 14 mai 1960 par les délégués des administrations des pays suivants: Albanie (République Populaire d'), *Autriche*, Biélorussie (République Socialiste Soviétique de), Bulgarie (République Populaire de), *Danemark*, France, Grèce, *Hongroise (République Populaire)*, Italie, *Norvège*, Pologne (République Populaire de), *République Fédérale d'Allemagne*, *République Socialiste Soviétique de l'Ukraine*, *Roumanie (République Socialiste de)*, *Suède*, *Suisse (Confédération)*, *Tchécoslovaque (République Socialiste)*, Turquie, *Union des Républiques Socialistes Soviétiques*, Yougoslavie (République Socialiste Fédérative de).

Les pays indiqués en caractères italiques ont approuvé l'accord.

**Tableau IX. Accord particulier régional concernant l'utilisation de la bande 100-104 MHz par le service de radiodiffusion
(1962)**

Cet accord a été conclu entre les administrations des pays suivants: *Autriche*, *Italie*, *Suisse (Confédération)*, *Yougoslavie (République Socialiste Fédérative de)*.

Les pays indiqués en caractères italiques ont approuvé l'accord.

Tableau X. Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 582-606 MHz par le service de radionavigation (Bruxelles, 1962)

Cet accord a été conclu entre les administrations des pays suivants: Belgique, Danemark, France, Pays-Bas (Royaume des), République Fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord et Suisse (Confédération).

Tableau XI. Accord particulier relatif à l'utilisation des ondes métriques et décimétriques pour les services fixe et mobile dans les régions frontalières (Bruxelles, 1963)

Cet accord a été conclu entre les administrations de la Belgique, des Pays-Bas et de la République Fédérale d'Allemagne.

Tableau XII. Accord régional pour la Zone africaine de radiodiffusion relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences des bandes des ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963)

Cet accord a été signé le 23 mai 1963 par les délégués des administrations des pays suivants: Cameroun (République Fédérale du), Congo (République Démocratique du)¹⁾, Congo (République du) (Brazzaville), Côte d'Ivoire (République de), Dahomey (République du), *Ensemble des Territoires représentés par l'Office français des postes et télécommunications d'Outre-Mer (en ce qui concerne la Côte française des Somalis et l'Archipel des Comores)*, Espagne, Ethiopie, France (en ce qui concerne le Département de la Réunion), Gabonaise (République), Ghana, Guinée (République de), Haute-Volta (République de), Kenya²⁾, Libéria (République du), Libye (Royaume de)³⁾, Malgache (République), Mali (République du), Mauritanie (République Islamique de), Niger (République du), *Nigeria (République Fédérale de)*⁶⁾, Ouganda, *Provinces espagnoles d'Afrique*, Provinces portugaises d'Outre-Mer, République Somalie, *Rhodésie*⁴⁾, Rwandaise (République), *Sénégal (République du)*, Sierra Leone, *Sudafricaine (République)* et *Territoire de l'Afrique du Sud-Ouest*, *Tanzanie (République Unie de)*⁵⁾, Tchad (République du), Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord et Togolaise (République).

Les pays indiqués en caractères italiques ont approuvé l'Accord.

De plus, la République Arabe Unie a adhéré à cet accord le 28 janvier 1965 (*voir Notification n° 956*).

¹⁾ Antérieurement: Congo (République du) (Léopoldville).

²⁾ Etait Membre associé lors de la signature de l'accord.

³⁾ Antérieurement: Libye (Royaume-Uni de).

⁴⁾ L'accord avait été signé au nom de la Fédération de Rhodésie et Nyassaland.

⁵⁾ L'accord avait été signé au nom du Tanganyika.

⁶⁾ Antérieurement: Nigeria (Fédération de).

ANNEXE 2

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1965

(en francs suisses)

DÉPENSES	Budget 1964 y compris crédits additionnels	Dépenses 1964	Budget 1965	Crédits additionnels 1965 *	Budget 1965 y compris crédits additionnels
I. BUDGET DE L'UNION					
Chap.					
1. Conseil d'administration	475.400	563.706,60	512.000	10.000	522.000
2. Secrétariat général	4.680.400	4.680.192,80	5.067.700	272.100	5.339.800
3. I.F.R.B.	5.307.500	5.305.644,45	5.092.500	274.400	5.366.900
4. C.C.I.R.	851.100	806.732,—	939.900	39.600	979.500
5. C.C.I.T.T.	1.282.400	1.276.778,30	1.222.900	84.000	1.306.900
6. Services généraux	2.194.500	2.113.936,74	2.223.600	95.600	2.319.200
	<u>14.791.300</u>	<u>14.746.990,89</u>	<u>15.058.600</u>	<u>775.700</u>	<u>15.834.300</u>
— Cycle d'études trilingue	27.650	24.618,—	—	—	—
7. Conférences de l'Union selon le N° 197 de la Convention:					
— Conf. de plénipotentiaires . .			2.400.000	108.800	2.508.800
— CAER Service aéronautique . .	640.000	423.438,31	—	—	—
8. Réunions des C.C.I. selon le N° 198 de la Convention:					
— C.C.I.R.	105.000	133.487,06	600.000	332.000	932.000
— C.C.I.T.T.	1.013.000	999.985,40	800.000	15.000	815.000
	<u>16.576.950</u>	<u>16.328.519,66</u>	<u>18.858.600</u>	<u>1.231.500</u>	<u>20.090.100</u>
9. Conférences spéciales selon le N° 199 de la Convention:					
— Conf. afric. radiodif. 1964 . .	928.000	en suspens	—	—	—
14. Agencement du Laboratoire du C.C.I.T.T.		17.166,80	15.000	—	15.000
— Entretien et renouvellement de l'inst. d'interp. simult. et autres équip. électro-acoust.	115.500	111.117,23	7.500	—	7.500
	<u>17.620.450</u>	<u>16.456.803,69</u>	<u>18.881.100</u>	<u>1.231.500</u>	<u>20.112.600</u>
Versement au Compte de provi- sion de l'U.I.T.		428.524,64	—	—	—
	<u>17.620.450</u>	<u>16.885.328,33</u>	<u>18.881.100</u>	<u>1.231.500</u>	<u>20.112.600</u>
II. BUDGET DES COMPTES SPÉCIAUX DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE					
11. Coopération technique, dépenses administratives	1.361.700	1.361.931,90	1.459.300	98.100	1.557.400
Report à l'année suivante . . .		270.845,30	—	—	—
	<u>1.361.700</u>	<u>1.632.777,20</u>	<u>1.459.300</u>	<u>98.100</u>	<u>1.557.400</u>
III. BUDGET ANNEXE DES PUBLICATIONS					
Total des dépenses	1.588.950	1.943.666,33	1.924.000	29.100	1.953.100
Excédent des recettes	—	—	—	—	—
	<u>1.588.950</u>	<u>1.943.666,33</u>	<u>1.924.000</u>	<u>29.100</u>	<u>1.953.100</u>

*) Conformément à la Résolution N° 553, plus 235.500 francs suisses de crédits supplémentaires selon Résolutions N°s 505 et 533 (Coopération technique: plus 15.500 francs suisses).

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1965

(en francs suisses)

RECETTES	Budget 1964 y compris recettes additionnelles	Recettes 1964	Budget 1965	Recettes additionnelles 1965	Budget 1965 y compris recettes additionnelles
I. BUDGET DE L'UNION					
Chap.					
31. Contributions:					
— des Membres et Membres associés de l'Union aux dépenses de l'année cou- rante	15.591.600	15.711.116,70	18.398.250	—	18.398.250
— des exploit. privées, orga- nismes scient. ou indus- triels aux dépenses des conf. et réunions des Chap. 7 et 8:					
— CAER Serv. aéronau- tique	—	—	—	—	—
— C.C.I.R.	147.000	155.750.—	168.000	—	168.000
— C.C.I.T.T.	203.000	262.500.—	290.000	—	290.000
Personnel détaché aux conf. régionales	60.000	470,55	—	—	—
Diverses recettes	4.850	56.707,05	2.350	—	2.350
	<u>16.006.450</u>	<u>16.186.544,30</u>	<u>18.858.600</u>	<u>—</u>	<u>18.858.600</u>
31. Contributions des Membres et Membres associés de l'Union aux dépenses des conf. spé- ciales:					
— Conf. afric. de radiodif. 1964	928.000	en suspens	—		
37. Prélèvement du Fonds de prov. du C.C.I.T.T. pour l'agenc. du Laboratoire du C.C.I.T.T.	—	17.166,80	15.000	—	15.000
Prélèvement du Fonds de renou- vellement de l'install. d'in- terpr. simult. pour l'entretien et le renouvellement de l'ins- tall. d'interpr. simult. et autres équipements électro- acoustiques	115.500	111.117,23	7.500	—	7.500
	<u>17.049.950</u>	<u>16.314.828,33</u>	<u>18.881.100</u>	<u>—</u>	<u>18.881.100</u>
Prélèvement du Compte de pro- vision de l'U.I.T.	570.500	570.500.—	—	996.000	996.000
Idem, conf. Rés. Nos 505 et 533				235.500	235.500
	<u>17.620.450</u>	<u>16.885.328,33</u>	<u>18.881.100</u>	<u>1.231.500</u>	<u>20.112.600</u>
II. BUDGET DES COMPTES SPÉCIAUX DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE					
32. Contribution aux dépenses administr. de la Coop. techn. et reports des années précé- dentes	1.361.700	1.632.777,20	1.459.300	98.100	1.557.400
	<u>1.361.700</u>	<u>1.632.777,20</u>	<u>1.459.300</u>	<u>98.100</u>	<u>1.557.400</u>
III. BUDGET ANNEXE DES PUBLICATIONS					
Total des recettes	1.520.500	1.894.038,85	1.859.900	—	1.859.900
Excédent des dépenses	68.450	49.627,48	64.100	29.100	93.200
	<u>1.588.950</u>	<u>1.943.666,33</u>	<u>1.924.000</u>	<u>29.100</u>	<u>1.953.100</u>

ANNEXE 2 a)

ÉTAT DES DÉPENSES TOTALES POUR LES DIVERS ORGANISMES, Y COMPRIS LEUR PART DES SERVICES GÉNÉRAUX

EXERCICE 1965

(Francs suisses)

	Dépenses propres détaillées aux chapitres 1 à 5		Part des dépenses communes groupées au chapitre 6		Dépenses totales	
	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses
1. Conseil d'administration	522.000.—	579.933,15	—	—	522.000.—	579.933,15
2. Secrétariat général	5.339.800.—	5.350.009,15	808.800.—	786.678,40	6.148.600.—	6.136.687,55
3. I.F.R.B.	5.366.900.—	5.359.917,35	1.229.400.—	1.172.491,60	6.596.300.—	6.532.408,95
4. C.C.I.R.	979.500.—	908.932,95	124.700.—	111.962,50	1.104.200.—	1.020.895,45
5. C.C.I.T.T.	1.306.900.—	1.273.485,70	156.300.—	150.542,09	1.463.200.—	1.424.027,79
	<u>13.515.100.—</u>	<u>13.472.278,30</u>	<u>2.319.200.—</u>	<u>2.221.674,59</u>	<u>15.834.300.—</u>	<u>15.693.952,89</u>
7. Conférences de l'Union selon le N° 197 de la Convention: Conf. de plénipotentiaires					2.508.800.—	2.469.270,15
8. (1) Réunions du C.C.I.R. selon le N° 198 de la Convention					932.000.—	931.804,75
(2) Réunions du C.C.I.T.T. selon le N° 198 de la Convention					815.000.—	583.142,15
					<u>20.090.100.—</u>	<u>19.678.169,94</u>

ANNEXE 3

Résumé des prévisions budgétaires de l'Union internationale des télécommunications, pour l'année 1965 établi dans la forme adoptée par les Nations Unies et les autres institutions spécialisées

GROUPE I. PERSONNEL

Francs suisses

Traitements, salaires et honoraires

Postes permanents.	10.566.400
Personnel temporaire	709.500
Personnel employé de façon intermittente	3.291.800
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	15.000
Compensation pour les jours de congé annuel non pris	2.800
Honoraires des consultants et dépenses connexes	22.000
	14.607.500

Indemnités accordées au personnel

Indemnité pour personnes à charge, pour frais d'études et pour voyages effectués à l'occasion des études	851.400
Contributions à la Caisse commune des pensions du personnel des N.U. et aux Caisses de prévoyance	1.799.800
Contributions à l'assurance-maladie et à d'autres assurances	287.600
Indemnité d'installation, de licenciement et de rapatriement	33.300
Divers	185.300
	3.157.400
Total du Groupe I.	17.764.900

GROUPE II. SERVICES GÉNÉRAUX

Frais de voyage et de transport

Frais de voyage en mission: Délégations	188.000
Personnel	704.500
Consultants	—
Frais de voyage pour le congé dans les foyers	305.500
Frais de voyage des membres du personnel et des personnes à leur charge et frais de déménagement	60.900
Divers	15.000
	1.273.900

	Francs suisses
<i>Services contractuels et autres</i>	
Imprimerie	231.000
Divers	328.000
	<u>559.000</u>
<i>Fournitures</i>	661.000
<i>Immeuble et matériel</i>	1.320.600
Total du Groupe II.	<u>3.814.500</u>

GROUPE III. FONCTIONS ET PROGRAMMES SPÉCIAUX

Missions	—
Subventions	—
Bourses d'études et bourses de perfectionnement	—
Divers	—
	<u>—</u>
Total du Groupe III.	<u>—</u>

GROUPE IV. AUTRES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Dépenses diverses	68.100
Total des Groupes I à IV.	<u>21.647.500</u>

GROUPE V. RECETTES

Recettes diverses	<u>1.559.750 *)</u>
-----------------------------	---------------------

GROUPE VI. BUDGET DU SERVICE DES PUBLICATIONS

Dépenses

Frais relatifs aux publications	1.953.100
Versement au compte capital	—
	<u>—</u>

Recettes

Vente des publications	1.859.900
Prélèvement du compte capital	93.200
	<u>1.953.100</u>

Note: Concordance des montants du budget de 1965 selon Annexe 2 et des montants du budget de 1965 présenté dans la forme résumée adoptée par les Nations Unies et les autres institutions spécialisées (Annexe 3):

Total du budget de l'Union selon Annexe 2	20.112.600 fr. s.
Total du budget des comptes spéciaux de la Coopération technique selon Annexe 2.	1.557.400 fr. s.
	<u>21.670.000 fr. s.</u>
Dépenses couvertes par des fonds extra-budgétaires selon Annexe 2	— 22.500 fr. s.
Total du budget selon Annexe 3 (Total des groupes I à IV)	<u>21.647.500 fr. s.</u>

*) soit 1.557.400 fr. s. de contributions des Nations Unies au titre des dépenses administratives de la Coopération technique et 2.350 fr. s. de recettes diverses.

ANNEXE 4

LISTE DES PUBLICATIONS ÉDITÉES PAR L'UNION EN 1965

Secrétariat général

1.	24 notifications Nos 954 à 977, en 3 langues.		
2.	14 circulaires de la Division télégraphique et téléphonique, Nos 1411 à 1424, en 3 langues.		
3.	8 circulaires de la Division des radiocommunications, Nos 851 à 858, en 3 langues.		
		Tirage ex.	
4.	Résolutions et décisions du Conseil d'administration, édition 1965	F	600
		E	750
		S	300
5.	Rapport de gestion financière pour 1964	F	700
		E	700
		S	300
6.	Rapport sur les activités de l'Union en 1964	F	1.200
		E	1.500
		S	650
7.	« Du Sémaphore au Satellite », ouvrage commémoratif du Centenaire de l'Union (1865-1965)	F	5.943
		E	10.870
		S	2.230
8.	Portrait de Sir Edward Appleton	F	600
		E	750
		S	150
9.	Journal des télécommunications, 12 numéros	F	1.680*)
		E	2.470*)
		S	780*)
10.	Liste des adresses, 1 ^e édition, trilingue		1.000
11.	Nomenclature officielle des bureaux télégraphiques, 21 ^e édition 1961, Annexes Nos 14 et 15, trilingues		18.600
12.	Tableau A des taxes télégraphiques, 3 ^e édition 1964	F	360
		E	340
13.	Tableau B des taxes télégraphiques, 2 ^e édition 1961, Suppléments Nos 29 à 40 . .	F	430
		E	400
14.	Statistique générale de la télégraphie, année 1964, trilingue,		700
15.	Tableau d'acheminement pour les bureaux participant au service gentex, 2 ^e édition 1964, trilingue		750

*) Moyenne.

			Tirage ex.
16.	Liste des voies d'acheminement des communications téléphoniques internationales, 5 ^e édition 1965, trilingue:		
	Fascicule I — Europe		800
	Fascicule II — Afrique		740
	Fascicule III — Amérique		700
	Fascicule IV — Asie		700
	Fascicule V — Océanie		700
	Fascicule VI — liaisons intercontinentales		800
17.	Nomenclature des stations côtières, 2 ^e édition 1963, Suppléments Nos 2 et 3, trilingue,		26.000
18.	Nomenclature des stations de navire, 5 ^e édition 1964, trilingue		18.600
19.	Nomenclature des stations de radiorepérage et des stations effectuant des services spéciaux, 2 ^e édition 1963, Suppléments Nos 4 et 5	F 2.700 E 16.800	
20.	Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations utilisées dans le service mobile maritime, 2 ^e édition 1963, Suppléments Nos 4 à 7, multilingue		22.000
21.	Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations autres que les stations d'amateur, les stations expérimentales et les stations du service mobile maritime, 1 ^{re} édition 1962, Supplément N° 8, multilingue		4.200
22.	Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations autres que les stations d'amateur, les stations expérimentales et les stations du service mobile maritime, 2 ^e édition 1965, multilingue		4.000
23.	Carte des stations côtières ouvertes à la correspondance publique ou participant au service des opérations portuaires, 9 ^e édition 1965, multilingue.		6.500
24.	Statistique des radiocommunications, année 1964, trilingue		800
<i>C.C.I.T.T.</i>			
25.	Livre Bleu, III ^e Assemblée plénière, Genève 1964:		
	Tome I	F 1.100 E 1.600	
	Tome II	F 1.250 E 2.000	
	Tome IX	F 1.000 E 1.500	
26.	Instruction sur le service téléphonique international, 1965	F 5.600 E 1.700 S 400	
27.	Instruction sur le service téléphonique intercontinental, 1965	F 2.000 E 2.000 S 400	

		Tirage ex.
28.	Directives concernant la protection des lignes de télécommunication contre les actions nuisibles des lignes électriques, (New Delhi, 1960), édition 1963: Chapitres XVIII et XXII	F 1.700 E 1.500
29.	Recommandations concernant la protection des câbles souterrains contre la corrosion, New Delhi, 1960: Nouvelles pages	F 1.100 E 1.500
30.	Liste des phrases le plus fréquemment échangées dans le service téléphonique international, 1965, multilingue	18.000
31.	Plan général de développement du réseau international, 1963-1968, (Rome), trilingue	2.000
32.	Réseaux téléphoniques nationaux pour le service automatique, Genève, 1964. . .	F 1.400 E 2.700 S 1.400
<i>C.C.I.R.</i>		
33.	Documents de la X ^e Assemblée plénière, Genève 1963: Volumes I à V	S 450
34.	Données sur la propagation nécessaires aux faisceaux hertziens, 1965, trilingue	1.500
<i>I.F.R.B.</i>		
35.	Liste internationale des fréquences, 2 ^e édition 1963:	
	Préface: supplément n° 7, trilingue	2.250
	Volume I: supplément n° 7, trilingue	2.100
	Volume II: supplément n° 7, trilingue	2.100
	Volume III: supplément n° 7, trilingue	2.050
	Volume IV a): supplément n° 7, trilingue	1.750
	Volume IV b): supplément n° 7, trilingue	1.600
	Volume IV c): supplément n° 7, trilingue	1.500
	Volume IV d): supplément n° 6, trilingue	1.500
36.	Liste internationale des fréquences, 3 ^e édition 1965:	
	Préface et suppléments n ^{os} 1 et 2	F 550 E 1.250 S 230
	Volume I: suppléments 1 et 2, trilingues	1.800
	Volume II: suppléments 1 et 2, trilingues	1.800
	Volume III: suppléments 1 et 2, trilingues	1.750
	Volume IV a): suppléments 1 et 2, trilingues	1.400
	Volume IV b): suppléments 1 et 2, trilingues	1.350
	Volume IV c): suppléments 1 et 2, trilingues	1.200
	Volume IV d): suppléments 1 et 2, trilingues	1.150
37.	Liste annuelle des fréquences de radiodiffusion à ondes décimétriques, 2 ^e édition 1965, trilingue	550

	Tirage ex.
38. Nomenclature des stations fixes assurant des liaisons internationales, 2 ^e édition 1963: Supplément n° 6, trilingue	1.500
39. Nomenclature des stations fixes assurant des liaisons internationales, 3 ^e édition 1965 et Suppléments n°s 1 et 2, trilingues	1.500
40. Nomenclature des stations de radiodiffusion fonctionnant dans les bandes au-dessous de 5950 kHz, 2 ^e édition 1963: Supplément n° 3, trilingue	1.400
41. Nomenclature des stations de radiodiffusion fonctionnant dans les bandes au-dessous de 5950 kHz, 3 ^e édition 1965 et Supplément n° 1, trilingue	1.200
42. Nomenclature des stations de radiodiffusion fonctionnant dans les bandes com- prises entre 5950 et 26100 kHz, 2 ^e édition 1965	1.200
43. Circulaires hebdomadaires de l'I.F.R.B., Parties I, II, III et spéciales, n°s 632 à 683, trilingues	500
44. Circulaires hebdomadaires de l'I.F.R.B., Partie IV, n°s 632 à 683, trilingues . . .	550
45. Résumés mensuels des renseignements de contrôle, Fascicules n°s 101 à 112, trilingues	550
46. Résumés BC, résumés des renseignements provenant du contrôle des émissions reçues par l'I.F.R.B. et portant sur l'utilisation, par les stations de radio- diffusion, des bandes attribuées en exclusivité au service de radiodiffusion à ondes décimétriques, Fascicules n°s 4 à 9, trilingues	450
47. Horaires provisoires de radiodiffusion à ondes décimétriques, mai 1965, septembre 1965, novembre 1965 et mars 1966, trilingues	650
48. Horaires définitifs de radiodiffusion à ondes décimétriques de l'I.F.R.B., mars 1964, mai 1964, septembre 1964, décembre 1964, mars 1965, trilingues . . .	560
49. Normes techniques de l'I.F.R.B., Série A, 3 ^e édition 1965, trilingues	1.000
50. Huit télégrammes-circulaires et 30 lettres-circulaires concernant des études spéciales faites par le Comité.	

ANNEXE 5

**CONFÉRENCES ET RÉUNIONS DES NATIONS UNIES
AUXQUELLES L'UNION A ÉTÉ INVITÉE EN 1965**

A. Conférences et réunions auxquelles l'Union a été représentée

1. 7^e session de la Commission économique pour l'Afrique, Nairobi, 9 au 23 février 1965.
2. 21^e session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Wellington, 16 au 29 mars 1965.
3. Comité administratif de coordination: réunion du Groupe de travail interorganisations sur les programmes et activités relatifs aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Genève, 24 et 25 mars 1965.
4. 3^e session du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technologie au développement, Paris, 29 mars au 9 avril 1965.
5. 39^e session du Comité administratif de coordination, Vienne, 28 au 30 avril 1965.
6. 39^e session du Conseil économique et social, Genève, 30 juin au 31 juillet 1965.
7. 40^e session du Comité administratif de coordination, New York, 18 et 19 octobre 1965.
8. 4^e session du Sous-Comité du Comité administratif de coordination pour la science et la technologie, Genève, 8 novembre 1965.
9. 4^e session du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technologie au développement, Genève, 8 au 19 novembre 1965.

B. Conférences et réunions auxquelles l'Union n'a pas été représenté

1. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: 8^e session de la Commission du commerce, Bangkok, 25 janvier au 2 février 1965.
2. 38^e session du Conseil économique et social, New York, mars 1965.
3. 1^{re} session du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York, avril 1965.
4. 11^e session de la Commission économique pour l'Amérique latine, Mexico City, 6 au 18 mai 1965.
5. 3^e session du Comité spécial de coordination créé par la Résolution de l'ECOSOC N° 920 (XXXIV), New York, juin 1965.
6. 2^e session du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, août 1965.
7. 2^e Conférence pour la population mondiale, Belgrade, 30 août au 10 septembre 1965.
8. 4^e session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, New York, 20 septembre au 1^{er} octobre 1965.

9. XX^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, septembre 1965.
10. Réunion du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, New York, 27 au 30 septembre 1965.
11. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, New York, 4 au 8 octobre 1965.
12. Commission économique pour l'Afrique: Réunion sous-régionale sur la coopération économique en Afrique orientale, Lusaka (Zambie), du 26 octobre au 6 novembre 1965.
13. Commission économique pour l'Afrique: 4^e session de la Conférence des statisticiens africains, Addis Abeba, du 8 au 17 novembre 1965.
14. 15^e session du Comité scientifique sur les effets des radiations atomiques, Genève, novembre 1965.
15. Commission économique pour l'Afrique: Réunion sous-régionale sur la coopération économique en Afrique occidentale, Niamey (Niger), du 13 au 17 décembre 1965.

ANNEXE 6

ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE EN 1965 SOUS LES AUSPICES DE L'U.I.T.

TABLEAU I

Experts engagés en 1965 au titre des programmes d'assistance technique de l'U.I.T.

A. Programme élargi d'assistance technique (PEAT).

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Date de début et de fin de la mission	Observations
Afghanistan	Bernward Kupitz (République Fédérale d'Allemagne)	Courants porteurs et transmis- sion	10.9.1961	L'expert s'occupe des problèmes de main- tenance et d'exploitation concernant les sys- tèmes à courants porteurs sur circuits en fils nus.
	Hermann Sauermilch (République Fédérale d'Allemagne)	Conseiller en télécommunica- tions	8.9.1958	M. Sauermilch s'est occupé de toutes les tâches initiales relatives au projet du FS actuellement en cours d'exécution. Il colla- bore, en qualité de conseiller en télécommu- nications, à l'établissement du troisième plan quinquennal.
Algérie	Heinz Rudat (République Fédérale d'Allemagne)	Conseiller en radiodiffusion et en télévision	5.4.1964- 4.4.1965	Conseiller en matière de planification à long terme de la radiodiffusion et de la télévision en Algérie, M. Rudat a établi un plan pour la création d'un réseau de radiodiffusion sonore et visuelle en Algérie.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Date de début et de fin de la mission	Observations
Cameroun	David H. Smith (Royaume-Uni)	Radiocommunications	1.12.1963- 30.11.1965	M. Smith a collaboré à l'établissement d'un plan quinquennal de développement des réseaux du Cameroun. Il s'est occupé particulièrement de l'unification des services de télécommunications du Cameroun oriental et occidental.
République Centrafricaine	Henri Cocoz (France)	Instructeur en télécommunica- tions sur lignes	9.11.1965	M. Cocoz a donné des cours théoriques et pratiques sur la soudure et la pose des câbles souterrains.
	Robert Pézard (France)	Formation du personnel	3.9.1962- 31.5.1965	M. Pézard a mené à bien la phase initiale de l'établissement d'une école de formation professionnelle en téléphonie à Bangui.
Ceylan	Ronald W. Sloan (Irlande)	Instructeur en technique des télécommunications	25.7.1965	M. Sloan poursuit la mission de l'expert qui a quitté ce poste le 31 décembre 1964. L'assistance qu'il fournit consiste à améliorer la formation des surveillants et techniciens. Il a rédigé un rapport contenant des recommandations relatives à un plan de formation à long terme.
Chili	Zygmunt Rafalowicz (Pologne)	Conseiller en télécommunica- tions	19.1.1964	M. Rafalowicz continue sa mission de conseiller pour la réorganisation des télécommunications. En outre, il prête son concours au gouvernement pour la mise en œuvre d'un plan de développement décennal.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Date de début et de fin de la mission	Observations
Chine	Sven B. Einarson (Suède)	Exploitation téléphonique	18.10.1964- 17.4.1965	M. Einarson a fait des cours d'exploitation téléphonique et a collaboré à l'établissement de méthodes d'exploitation téléphonique.
Congo (Léopoldville)	Urs Altdorfer (Suisse)	Radiodiffusion	26.7.1965	M. Altdorfer donne des avis sur la remise en service des émetteurs de radiodiffusion; ceux de Bukavu, Stanleyville et Luluabourg ont été remis en état sous sa surveillance directe.
	Gabriel Tedros (Ethiopie)	Chef de mission	30.6.1964	En qualité de chef de la Mission de l'U.I.T., M. Tedros surveille et coordonne toutes les activités des experts de l'U.I.T. (au nombre d'une trentaine) recrutés au titre de divers programmes (aide des Etats-Unis d'Amérique, de la Suisse et de la R.F. d'Allemagne).
Corée	Hubert Arthur (Nouvelle-Zélande)	Gestion des fréquences radio- électriques	27.3.1964- 23.6.1965	L'expert a prêté son concours au gouvernement pour la création d'un Bureau de réglementation des radiocommunications et a formé du personnel local dans tous les problèmes relatifs à l'attribution et à l'enregistrement des fréquences.
Equateur	José M. Pardo Horno (Espagne)	Organisation des télécommuni- cations	18.9.1964	M. Pardo Horno a étudié les problèmes que comporte l'unification des services de télécommunications; il a soumis au gouvernement une série de recommandations visant la réorganisation de la radiodiffusion et l'utilisation des fréquences.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Date de début et de fin de la mission	Observations
Ethiopie	Kurt Scherrer (Suisse)	Radiocommunications (Instructeur à l'Institut éthiopien des télécommunications)	1.8.1959- 31.7.1965	M. Scherrer a achevé sa mission et a transféré ses attributions à un ressortissant éthiopien.
	Thomas J. A. Watters (Royaume-Uni)	Téléphonie (Directeur de l'Institut éthiopien des télécommunications)	26.8.1957	M. Watters est directeur de l'Institut impérial des télécommunications d'Addis Abeba; il est chargé de l'ensemble des tâches de l'Institut et de la formation d'un homologue local qui lui succédera à la fin de sa mission.
Gambie	Cecil A. Wiltshire (Guyane britannique)	Formation du personnel des télécommunications	14.8.1965	M. Wiltshire a organisé à Bathurst une petite école destinée à former du personnel de maintenance des installations de radio-communications.
Ghana	Robert Barton (Australie)	Ingénieur des télécommunications (OPEX)	16.8.1965	M. Barton est employé par le gouvernement du Ghana au titre du projet OPEX.
	Ronald Bolton (Royaume-Uni)	Ingénieur des télécommunications (maintenance)	26.8.1965- 21.12.1965	M. Bolton a dû résigner ses fonctions pour raisons de santé.
	Ronald L. Howe (Royaume-Uni)	Conseiller en matière de tarifs et de trafic téléphoniques	9.9.1965	M. Howe étudie les incidences sur le trafic et les tarifs des nouvelles propositions concernant un plan interurbain automatique.
Guinée	Lucien Allavena (France)	Conseiller en radiodiffusion	13.5.1965	M. Allavena donne des avis sur les aspects techniques du développement de la radio-

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Date de début et de fin de la mission	Observations
Guinée (suite)	Roger Jeammet (France)	Télégraphie et téléphonie	15.12.1963	diffusion, plus particulièrement en ce qui concerne les installations de studios. La mission de M. Jeammet à titre d'expert-conseil général a été réorientée en vue d'y inclure des propositions portant sur la formation du personnel local.
Guyane britannique	John Wagstaff (Royaume-Uni)	Directeur général de la « Telecommunication Corporation » (OPEX)	8.6.1965	M. Wagstaff aide le gouvernement de la Guyane britannique pour la création d'un organisme autonome (Government Telecommunication Corporation) et l'organisation de ses rouages et méthodes d'exploitation.
Indonésie	Christopher F. McGrane (Irlande)	Technique des hyperfréquences	2.2.1964- 13.3.1965	L'expert a établi les plans complets des artères Java-Dali et Djarkarta-Palembary. Il a fait des recommandations détaillées en matière de planification, spécification de l'équipement, etc. Il a aidé en outre à créer des cours de formation pour l'utilisation de l'équipement à hyperfréquences.
Iran	Torleiv Dovland (Norvège)	Planification et formation professionnelle en télécommunications	29.11.1965	En ce moment, M. Dovland travaille à des tâches de formation professionnelle. Il sera toutefois occupé principalement, dans un avenir rapproché, en qualité d'expert-conseil général pour les questions de planification.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Date de début et de fin de la mission	Observations
Iran (suite)	Marcel Scoffier (France)	Planification des télécommuni- cations	1.1.1957- 30.9.1965	Ces dernières années, la mission de cet expert a porté principalement sur la planification d'un réseau à grande distance et sur un projet d'installation d'émetteurs de radiodiffusion à grande puissance à ondes hectométriques et décamétriques.
Iraq	René Delort (Etats-Unis)	Téléphonie à grande distance par courants porteurs, et câbles souterrains	27.7.1965	Après une étude préliminaire, cet expert s'occupe des améliorations les plus urgentes à apporter au réseau existant. Toutefois, un plan à long terme de développement des télécommunications est indispensable en Iraq. L'expert effectue les travaux préparatoires à cet effet.
Jordanie	Spyros Kassimatis (Grèce)	Emission et réception radio- électrique	5.2.1964- 31.12.1965	M. Kassimatis a prêté son concours aux autorités des PTT pour des travaux préparatoires à la reprise, à partir du 1 ^{er} janvier 1966, des services radiotélégraphique et radiotéléphonique d'Outre-Mer. Il a donné des avis sur les lignes aériennes et les faisceaux hertziens; il a consacré une grande partie de son temps à la formation en cours d'emploi de personnel local.
	Subbiah Sankara Raman (Inde)	Téléphonie et téléx	7.12.1965	La mission de l'expert consiste à surveiller l'installation et la maintenance d'équipements de commutation, à établir le plan d'un réseau

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Date de début et de fin de la mission	Observations
Jordanie (suite)	Ernst Hondong (République Fédérale d'Allemagne)	Radiocommunications et réseau à courants porteurs	30.10.1965	national télex et relier ce réseau aux lignes internationales, et à former du personnel local dans les branches appropriées. L'expert contribue à l'installation et à la maintenance des principales stations d'émission et de réception et des équipements associés à courants porteurs. Il s'occupera en outre de la formation de personnel local en cours d'emploi dans les branches appropriées.
Koweït	Dennis Smith (Royaume-Uni)	Conseiller en télécommunica- tions	5.9.1965	L'Administration des PTT de Koweït établit des plans étendus pour le développement de ses télécommunications; M. Smith lui prête son concours pour l'élaboration de ces plans; il s'occupe avant tout des installations de radiocommunications.
Liban	André Lamazouade (France)	Sous-inspecteur en chef de la formation du personnel (OPEX)	1.1.1965	La tâche principale de l'expert consiste à prêter son concours au gouvernement pour l'établissement de plans, l'exploitation et la maintenance du réseau télex national et international. Il a en outre organisé des cours spéciaux pour le personnel local dans ce domaine.
Libéria	Dieter E. Köhn (République Fédérale d'Allemagne)	Technique des hyperfréquences	6.12.1965	La mission de M. Köhn porte sur l'organisation et la maintenance des faisceaux hertziens.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Date de début et de fin de la mission	Observations
Libéria (suite)	Nurur Syed Rahim (Pakistan)	Maintenance	22.7.1964	Expert en maintenance des radiocommunications à ondes décamétriques, M. Rahim a aidé à l'exploitation des grandes stations radio et à la formation de personnel local.
	Arasurampef R. Ramanathan (Inde)	Formation professionnelle en télécommunications	30.6.1964	L'expert a donné des cours essentiellement pratiques sur la maintenance des équipements terminaux d'émission et de réception de radiocommunications à ondes décamétriques.
	Dennis Smith (Royaume-Uni)	Conseiller technique	12.7.1965- 14.8.1965	M. Smith a rédigé un rapport sur les problèmes que pose le développement des radiocommunications au Libéria et a fait des recommandations au gouvernement sur l'ensemble des besoins en personnel de maintenance.
Libye	Stanley Hayman (Royaume-Uni)	Questions de trafic	24.3.1963- 23.3.1965	M. Hayman a achevé ses études des questions de trafic et a fait des recommandations sur le développement à prévoir et sur la manière d'organiser l'acheminement.
	Norsgaard Jensen (Danemark)	Ingénieur en chef en planification (OPEX)	1.1.1965- 6.5.1965	M. Jensen a été employé en qualité d'expert-conseil général.
	M ^{me} Nefissa Sehili (Tunisie)	Formation des opératrices	5.11.1965	M ^{me} Sehili s'occupe de la formation professionnelle des téléphonistes et donne des avis sur l'organisation des centraux.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Date de début et de fin de la mission	Observations
Malaisie	Lodewijk Negenman (Canada)	Hyperfréquences	6.3.1965- 3.8.1965	On a recruté une équipe de trois experts en vue d'une enquête sur les télécommunications à Sabah et Sarawak. Ces experts ont établi un plan complet de télécommunications répondant aux besoins des nouveaux territoires qui se sont unis à la Malaisie.
	Alexander J. O'Connor (Australie)	Centraux urbains	29.12.1964- 13.5.1965	
	Sean E. Rohan (Irlande)	Transmissions à grande distance	21.6.1965- 3.11.1965	
	Barry A. Warner (Nouvelle-Zélande)	Maintenance et exploitation en télévision	14.5.1964- 13.5.1965	
	Jack C. Whybourne (Australie)	Etablissement du plan d'un système national de numérotation	13.10.1964	M. Whybourne a établi le plan détaillé d'un système national de numérotation, que la Malaisie a accepté et qu'il met en œuvre actuellement. L'expert prête son aide pour établir les spécifications de l'équipement nécessaire et il participera aux diverses phases de la mise en œuvre du plan.
Malte	Per Mortensen (Norvège)	Conseiller pour l'organisation d'un Bureau de réglementation des télécommunications	10.1.1965- 9.4.1965	M. Mortensen a établi un plan complet pour la création d'un Bureau de réglementation des radiocommunications.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Date de début et de fin de la mission	Observations
Nigeria	Roland F. Bradburn (Royaume-Uni)	Tarifs et exploitation	1.11.1965	M. Bradburn aide les autorités nigériennes pour l'étude des questions de tarifs et étudie des méthodes visant à améliorer l'efficacité du service téléphonique interurbain.
Rwanda	Maurice Sainte-Cluque (France)	Conseiller technique	30.9.1964- 29.3.1965	Après avoir étudié les problèmes que pose le développement des télécommunications, M. Sainte-Cluque a fait rapport au gouvernement et formulé des recommandations.
Sénégal	Edouard Verbeiren (Belgique)	Conseiller technique	14.10.1964- 13.10.1965	M. Verbeiren a rassemblé et analysé les données de trafic au Sénégal à titre de base pour l'établissement de plans à long terme.
Sierra Leone	Kenneth A. Lees (Royaume-Uni)	Instructeur en télécommunica- tions (OPEX)	26.4.1964	M. Lees est employé par le Gouvernement de la Sierra Leone dans le cadre du programme « OPEX ».
Somalie	Jules Heierle (Suisse)	Ingénieur en chef des télécom- munications (OPEX)	1.1.1965- 14.7.1965	M. Heierle a été employé par le Gouverne- ment de la Somalie dans le cadre du pro- gramme « OPEX ».
	Boris Sizov (U.R.S.S.)	Conseiller en télécommunica- tions	11.12.1964	M. Sizov est expert-conseil général en télé- communications; à ce titre, il a établi un pro- gramme pratique de revision et de modernisa- tion des lignes téléphoniques aériennes et des centraux téléphoniques.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Date de début et de fin de la mission	Observations
Syrie	Paul Herzog (République Fédérale d'Allemagne)	Commutation automatique à grande distance	28.9.1964- 27.9.1965	M. Herzog a établi un plan complet pour le service interurbain automatique à grande distance; ce plan a été accepté par le Gou- vernement. Les commandes de matériel ont été passées et les travaux d'installation com- menceront en temps voulu.
Tchad	Albert Bouchet (France)	Professeur de radioélectricité générale	25.4.1964	M. Bouchet donne des cours de radio- électricité à l'Ecole nationale des télécommu- nications.
	Yves Heurtin (France)	Instructeur (radioélectricité pratique)	26.10.1964	M. Heurtin est instructeur à l'Ecole natio- nale des télécommunications de Fort Archam- bault.
Togo	Shawkat S. Sawwaf (Syrie)	Conseiller en télécommunica- tions (radio et lignes)	29.11.1964	M. Sawwaf a donné des avis sur le dévelop- pement des centraux téléphoniques automati- ques et sur les questions de formation du per- sonnel.
Uruguay	Juan Antonio Autelli (Argentine)	Politique générale des télé- communications	5.2.1965- 6.8.1965 et à partir du 15.11.1965	M. Autelli remplit une mission d'assistance auprès du Gouvernement de l'Uruguay pour préparer un plan de développement à long terme, en mettant l'accent plus particulière- ment sur la réorganisation et l'unification de tous les services de télécommunication.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Date de début et de fin de la mission	Observations
Uruguay (suite)	Oswaldo A. Pellegrini (Argentine)	Tarifs	23.2.1965- 22.8.1965	M. Pellegrini a achevé la phase initiale de sa mission, consistant à donner des avis sur la réorganisation de la structure des tarifs.
Afrique (projet régional)	Juan Hinrichsen R. (Chili)	Télécommunications	30.7.1962- 29.7.1965	L'équipe mixte U.I.T./C.E.A. a étudié les problèmes du développement des télécommunications en Afrique et a élaboré des propositions dont l'étude sera faite par l'U.I.T. et la C.E.A.
	Frank Norman (Australie)	Télécommunications	1.9.1964- 30.6.1965	
	Santiago Quijano- Caballero (Colombie)	Chef de la mission	18.4.1964- 13.9.1965 et du 3.12.1965- 15.12.1965	
Amérique centrale	Benjamin Brok (Etats-Unis)	Equipement de centraux télégraphiques et téléphoniques	13.2.1964	M. Brok a prêté son concours aux six pays de l'Amérique centrale pour la solution de problèmes de commutation.
	Douglas B. Balchin (Royaume-Uni)	Utilisation des fréquences radio-électriques	22.11.1965	M. Balchin prête son concours aux pays de l'Amérique centrale en matière d'utilisation des fréquences. Il aide chacun de ces pays à établir un bureau d'enregistrement des fréquences.
	Alexander B. MacLennan (Royaume-Uni)	Faisceaux hertziens	3.2.1964	M. MacLennan donne des avis à El Salvador, au Guatemala, au Honduras et à Costa Rica

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Date de début et de fin de la mission	Observations
Amérique centrale (suite)	Oeds van der Woude (Pays-Bas)	Réseaux et installations exté- rieures	24.3.1964- 23.3.1965	sur les problèmes de transmission concernant les nouveaux faisceaux hertziens de ces pays. M. van der Woude a achevé sa mission d'expert en installations extérieures dans les six pays de l'Amérique centrale: Panama, Guatemala, Costa Rica, Nicaragua, Honduras et El Salvador.
	Christopher McGrane (Irlande)	Hyperfréquences	4.6.1965	M. McGrane a prêté son concours aux Admi- nistrations de Costa Rica et de Panama dans le domaine des hyperfréquences, y compris l'examen technique des offres.
Amérique latine (projet régional)	José I. Caicoya (Espagne)	Télécommunications	28.4.1962	M. Caicoya a poursuivi, en qualité d'expert régional, sa mission d'assistance aux pays de l'Amérique latine pour divers problèmes de télécommunications.
	Cesar F. Fiore (Etats-Unis)	Télécommunications	25.3.1962	M. Fiore a contribué à coordonner les tra- vaux des experts de l'U.I.T. en Amérique centrale et dans la région des Caraïbes, en offrant également une assistance directe pour la création du réseau régional de l'Amérique centrale et en élaborant un projet de forma- tion professionnelle.
Région des Caraïbes	Paul Herzog (R. F. d'Allemagne)	Centraux téléphoniques et télé- graphiques	19.10.1965	M. Herzog doit donner des avis aux Admi- nistrations des îles et territoires des Caraïbes

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Date de début et de fin de la mission	Observations
Région des Caraïbes (suite)				sur les problèmes concernant les centraux automatiques téléphoniques et télégraphiques et la formation professionnelle dans ces domaines. Ces avis seront donnés notamment aux pays ci-après: Jamaïque, Trinité et Tobago, Antilles néerlandaises, Surinam, Montserrat, Ste-Lucie, St-Vincent et République Dominicaine.
Asie et Extrême- Orient (Projet régional)	Yoshihide Omachi (Japon)	Télécommunications	29.6.1964	Les experts régionaux de l'U.I.T. ont continué leur étude des projets régionaux, en étroite collaboration avec la CEAEO; en outre, ils se sont rendus aux Philippines, en Birmanie, au Népal et en Inde à la demande de ces pays, auxquels ils ont prêté leur concours pour la solution de problèmes qui leur ont été posés.
	Kaliyanpur V. Pai (Inde)	Télécommunications	9.12.1961	

B. Assistance technique à titre onéreux

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Date de début et de fin de la mission	Observations
Arabie Saoudite	Abdul Khaliq (Pakistan)	Centraux téléphoniques	1.1.1964	M. Khaliq a aidé à l'établissement de spécifications préalables à des appels d'offres pour matériel de centraux téléphoniques, et à l'examen des offres reçues.
	Mukkavalli L. Sastry (Inde)	Conseiller en radiodiffusion	5.2.1965	M. Sastry prête son concours au Ministère de l'information pour l'amélioration des services de radiodiffusion nationaux et internationaux, pour l'installation d'un émetteur de grande puissance à ondes hectométriques, et d'un centre d'émission à ondes courtes. En outre, sur demande du Gouvernement, il a participé à des essais d'acceptation d'émetteurs effectués en usine.
	Syed Abdul Sathar (Pakistan)	Planification des télécommunications	9.11.1963	M. Sathar a prêté son concours pour des projets de planification à long terme. Il a participé à toutes les réunions de l'Administration des PTT concernant les centraux téléphoniques automatiques, aidé à l'établissement des spécifications et à l'examen des offres. Il travaille, de plus, au projet d'interconnexion et, en collaboration avec M. Sastry, à l'établissement d'un Centre de formation assisté par le Fonds spécial.
Koweït	Leonid Vakhtanov (U.R.S.S.)	Formation professionnelle en maintenance, réparation et	18.7.1965	L'expert aide le Gouvernement à créer une école professionnelle; à cette fin, il a soumis

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Date de début et de fin de la mission	Observations
Koweït (suite)		installation du matériel		des recommandations sur l'organisation des cours et en a préparé les programmes.
Libye	Alan Irwin (Royaume-Uni)	Ingénieur chargé de la plani- fication de circuits à grande distance (OPEX)	8.11.1965	} MM. Irwin, Ohashi et Rodgers font partie d'une équipe de planification créée par le Gouvernement pour lui donner des avis sur le développement des télécommunications à long terme et participer à ce développement.
	Ichiro Ohashi (Japon)	Télécommunications	14.12.1965	
	Joseph Rodgers (Royaume-Uni)	Ingénieur chargé de la plani- fication et de la commuta- tion (OPEX)	6.12.1965	
Venezuela	Douglas F. Bergman (Australie)	Commutation	25.11.1965	Membre de l'équipe australienne d'assis- tance technique.
	Hugh T. Davis (Australie)	Câbles	25.11.1965	Membre de l'équipe australienne d'assis- tance technique.
	John Ferris (Australie)	Télécommunications	8.10.1963- 7.4.1965 et à partir du 11.7.1965	Expert coordinateur du projet triparti d'assistance technique U.I.T.-Australie-Vene- zuela.
	M. Newstead (Australie)	Conseiller supérieur	12.7.1965- 1.10.1965	M. Newstead s'est rendu au Venezuela pour y établir un plan d'opérations pour la mise en œuvre du projet triparti d'assistance techni- que U.I.T.-Australie-Venezuela.

C. Fonds spécial.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Dates de début et de fin de mission
<i>Centre professionnel des télécommunications, Kaboul</i>			
Afghanistan	Joseph Kennedy (Irlande)	Instructeur (téléphonie)	31.8.1965
	Kurt Scherrer (Suisse)	Instructeur (radio)	1.8.1965
	Anatoli J. Udin (U.R.S.S.)	Directeur du projet	13.4.1965
<i>Ecole nationale d'études des télécommunications, Alger</i>			
Algérie	Robert Bechet (France)	Instructeur (transmission)	9.9.1965
	Serge Begaud (France)	Instructeur (téléphonie automatique)	2.6.1965
	Abdelhak Benkirane (Maroc)	Instructeur (radiocom- munications)	1.9.1965
	Paul Chatard (France)	Instructeur (ondes métriques et faisceaux hertziens)	9.9.1965
	Wieslaw Fijalkowski (Pologne)	Directeur du projet	25.4.1964
<i>Centre de recherches et de formation en télécommunications et en électronique</i>			
Chine	Joseph Chang (Etats-Unis)	Physique et électronique	31.8.1964- 30.8.1965
	Chao Chen Wang (Etats-Unis)	Tubes à vide	15.5.1965- 31.8.1965
<i>Centre de recherches et de formation en télécommunications et en électronique, Popayan et Bogota</i>			
Colombie	Ingemar Norberg (Suède)	Directeur du projet	25.9.1965
	José E. Cordero (Etats-Unis)	Instructeur (transmission)	20.11.1965

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Dates de début et de fin de mission
Colombie (<i>suite</i>)	John A. Mossop (Etats-Unis)	Instructeur (téléphonie)	26.11.1965
	Hector S. Nicolau (Etats-Unis)	Instructeur (télégraphie)	5.12.1965
<i>Centre professionnel des télécommunications, Séoul</i>			
Corée	Klaus Deutrich (République Fédérale d'Allemagne)	Instructeur (téléphonie automatique)	3.1.1964
	Martin J. Keane (Irlande)	Instructeur (courants porteurs et transmission)	7.10.1963- 6.10.1965
	Pao-Huang Kong (Chine)	Instructeur (téléphonie automatique)	21.10.1963
	Shih-Yang Lung (Chine)	Instructeur (trafic et technique téléphoniques)	16.9.1964
	William S. Martin (Canada)	Instructeur (installations extérieures)	12.5.1964
	Seinosuke Miyashita (Japon)	Instructeur (comptabilité des recettes et des magasins)	8.5.1964
	Amos L. O'Donnell (Australie)	Instructeur (ondes métriques et faisceaux hertziens)	14.11.1963
	Louis L. Thomas (Etats-Unis)	Directeur du projet	10.2.1963
	John W. Willmot (Royaume-Uni)	Instructeur (télégraphie)	4.5.1964
<i>Centre professionnel des télécommunications, Accra</i>			
Ghana	Hermannus Brunnekreef (Pays-Bas)	Instructeur (téléphonie)	25.2.1965
	Wilhelmus Buenger (Pays-Bas)	Instructeur (gestion et administration)	31.3.1965
	Bart Graaff (Pays-Bas)	Instructeur (ondes déca- métriques, métriques, et hyperfréquences)	20.3.1965

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Dates de début et de fin de mission
Ghana (suite)	Derk E. Luten (Pays-Bas)	Directeur du projet	8.10.1964
	Christianus P. Van Vucht (Pays-Bas)	Instructeur (lignes et câbles)	25.9.1965
	Johan A. J. Schneider (Pays-Bas)	Instructeur (transmission et courants porteurs)	17.12.1965
<i>Centre de recherches et de formation en vue de l'utilisation des télécommunications par satellites, Ahmedabad</i>			
Inde	Philip A. Rubin (Etats-Unis)	Projet d'une station de démonstration en matière de techniques employées dans les stations terriennes	4.6.1965- 14.12.1965
	<i>Centre professionnel des télécommunications, Bandoeng</i>		
Indonésie	Masafumi Kinoshita (Japon)	Directeur du projet	15.11.1963- 14.3.1965
	<i>Centre professionnel des télécommunications, Bagdad</i>		
Iraq	Donald R. Beaton (Australie)	Instructeur (commutation téléphonique)	27.4.1964
	Brian F. Crutcher (Australie)	Instructeur (installations extérieures)	27.4.1964- 30.9.1965
		Directeur du projet	1.10.1965
	John B. King (Royaume-Uni)	Instructeur (trafic)	15.6.1964
	John Stuart, MacGregor (Australie)	Directeur du projet	2.10.1963- 1.10.1965
	Joseph Michael Meehan (Irlande)	Instructeur (comptabilité des recettes et des magasins)	4.8.1965
	Takuya Nagasawa (Japon)	Instructeur (transmission et courants porteurs)	13.7.1965

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Dates de début et de fin de mission
<i>Institut des radiocommunications et télécommunications</i>			
Libye	Robert Ch. Barton (Australie)	Instructeur (radiocom- munications)	30.3.1963- 31.1.1965
	Joseph M. F. Kennedy (Irlande)	Instructeur (télégraphie et téléphonie)	2.12.1962- 28.2.1965
	Gordon S. Thomas (Royaume-Uni)	Directeur du projet	10.5.1962- 15.5.1965
<i>Institut national des postes et télécommunications, Antanetibé</i>			
Madagascar	Michel Branle (France)	Instructeur (téléphonie)	23.4.1965
	Jean Felix (France)	Instructeur (télégraphie)	19.3.1965
	Louis Leon (France)	Directeur du projet	1.7.1964
<i>Centre professionnel des télécommunications Kuala-Lumpur</i>			
Malaisie	Gordon Bishop (Royaume-Uni)	Instructeur (commutation)	10.6.1963
	Roydon S. Butler (Australie)	Instructeur (télégraphie)	7.10.1963- 6.10.1965
	Clarence L. Canute (Australie)	Instructeur (transmission)	8.6.1963
	Robert M. Johnsen (Norvège)	Instructeur (radiocom- munications)	28.7.1964
	John P. Killeen (Australie)	Instructeur (installation de lignes)	8.6.1963
	Colin W. C. Richards (Royaume-Uni)	Directeur du projet	24.9.1962
<i>Enquête sur les télécommunications</i>			
Paraguay	Rolf K. Bueth (République Fédérale d'Allemagne)	Expert en radiocom- munications, membre de l'équipe chargée de l'enquête au Paraguay	4.10.1965

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Dates de début et de fin de mission
Paraguay (suite)	Herbert E. Faenrich (République Fédérale d'Allemagne)	Expert en télégraphie, membre de l'équipe chargée de l'enquête au Paraguay	4.10.1965
	Reinhold R. Janke (République Fédérale d'Allemagne)	Expert en équipement téléphonique, membre de l'équipe chargée de l'enquête au Paraguay	28.4.1965
	Mathias J. Josten (République Fédérale d'Allemagne)	Expert des tarifs, membre de l'équipe chargée de l'enquête au Paraguay	16.5.1965
	Heinrich J. Kremer (République Fédérale d'Allemagne)	Expert en installations extérieures et en statis- tiques, membre de l'équipe chargée de l'enquête au Paraguay	15.6.1965- 14.12.1965
	Konrad Lueke (République Fédérale d'Allemagne)	Expert en installations extérieures et en statis- tiques, membre de l'équipe chargée de l'enquête au Paraguay	15.6.1965- 14.12.1965
	Eberhard D. Schmidt (République Fédérale d'Allemagne)	Directeur du projet, membre de l'équipe chargée de l'enquête au Paraguay	20.1.1965
<i>Institut professionnel des télécommunications, Manille</i>			
Philippines	Ryuzaburo Inano (Japon)	Instructeur (radiocom- munications)	6.7.1964
	William B. Jago (Royaume-Uni)	Directeur du projet	30.1.1963
	John H. Johnson (Royaume-Uni)	Instructeur (transmission et courants porteurs)	30.9.1964
	Allan T. Lancashire (Australie)	Instructeur (télégraphie harmonique, commutation et appareils en télé- graphie automatique)	16.3.1964

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Dates de début et de fin de mission
Philippines (<i>suite</i>)	Tatsuro Matsuhashi (Japon)	Instructeur (lignes et câbles)	11.1.1964
	Kaare Welle (Norvège)	Instructeur (commutation téléphonique automatique)	15.1.1964
<i>Centre professionnel des postes et télécommunications, Khartoum</i>			
Soudan	Mervyn A. Gale (Royaume-Uni)	Instructeur (télégraphie)	8.12.1963
	Dennis Roddy (Royaume-Uni)	Instructeur (radiocom- munications)	1.4.1964- 31.5.1965
	Leonard S. Scammell (Royaume-Uni)	Instructeur (téléphonie automatique)	5.8.1963
	P. S. M. Sundaram (Inde)	Directeur du projet	10.12.1962
<i>Centre de formation, d'essais et de développement des télécommunications, Bangkok</i>			
Thaïlande	Wilfred A. Bergeron (Etats-Unis)	Instructeur (radiocom- munications)	30.1.1965
	Paul L. Dubois (Australie)	Directeur du projet	20.2.1964
	Arthur H. Hounslow (Royaume-Uni)	Instructeur (trafic téléphonique)	21.10.1965
	Olaf S. Linder (Suède)	Instructeur (commutation téléphonique)	18.1.1965
	Malcolm MacLeod (Nouvelle-Zélande)	Instructeur (installations extérieures)	9.1.1965
	R. Seshasayee (Inde)	Instructeur (transmission et courants porteurs)	14.12.1964
<i>Centre de formation professionnelle de techniciens des télécommunications, Caracas</i>			
Venezuela	Juan F. Bartet Rosas (Pérou)	Instructeur (théorie et pratique de la trans- mission)	8.9.1964- 30.9.1965

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Dates de début et de fin de mission
Venezuela (<i>suite</i>)	Louis Carrere (France)	Instructeur (commutation et trafic téléphoniques)	27.9.1964
	Jan Deketh (Pays-Bas)	Directeur du projet	1.1.1964
	Jorge Mareggiani (Argentine)	Instructeur (mesures électriques et sources d'alimentation)	7.9.1964
	Humberto Ruiz C. (Pérou)	Instructeur (équipement et systèmes radioélectriques)	8.9.1964
Circuit régional pilote (Ethiopie, Côte d'Ivoire)	Frank Norman (Australie)	Directeur du projet	1.9.1965

TABLEAU II

Stagiaires à qui une bourse a été attribuée en 1965 au titre du programme de l'U.I.T. et stagiaires qui ont commencé, poursuivi ou achevé leurs études en 1965

A. Programme élargi d'assistance technique (P.E.A.T.)

Pays d'origine	Nom	Année d'attribution de la bourse	Année(s) d'études	Pays hôte	Objet des études
1	2	3	4	5	6
Afghanistan	S. Alim P. M. Zeray	1964 1964	1965/66 1965/66	Allemagne Allemagne	Systèmes à courants porteurs. Installation, exploitation et maintenance des systèmes télégraphiques; matériel photo-télégraphie.
Afrique orientale (Organisation des Services communs de l'Afrique orientale — O.S.C.A.O.)	R. Akeba H. Chasia E. Kabugua A. Kaishozi A. Kawamara N. M. Kyamanywa W. I. Mwangi D. Nangalama H. Ngolo B. Odhyambo	1964 1964 1965 1964 1964 1964 1964 1964 1965 1965	1964/65 1964/65 1965/66 1964/65 1964/65 1964/65 1964/65 1964/65 1965/66 1965/66	Royaume-Uni Royaume-Uni Royaume-Uni Royaume-Uni Royaume-Uni Royaume-Uni Royaume-Uni Royaume-Uni Royaume-Uni Royaume-Uni	Téléphonie, télégraphie et télex. Téléphonie, télégraphie et télex. Téléphonie, télégraphie et télex. Téléphonie, télégraphie et télex. Téléphonie, télégraphie et télex. Téléphonie, télégraphie et télex. Téléphonie, télégraphie et télex. Téléphonie, télégraphie et télex. Téléphonie, télégraphie et télex. Téléphonie, télégraphie et télex.
Argentine	A. Jorge Flores M. Gomez A. Ballester A. Santiago	1964 1965 1965 1965	1965 1966 1966 1966	Espagne 	Statistique appliquée à la planification et au développement des télécommunications. Centraux télégraphiques. Systèmes de télégraphie. Réglementation des télécommunications.

1	2	3	4	5	6
Bulgarie	A. Angelov	1965	1966	Autriche	Dispositifs de commande et de réglage à transistors.
	P. V. Chichmanove	1965	1966		Mise au point et fabrication d'appareils électroniques de mesure pour télévision en couleur.
	R. L. Deianova	1965	1966		Installation et maintenance des centraux télégraphiques automatiques.
	D. D. Dimitrov	1964	1965/66		Perturbations électromagnétiques.
	V. I. Halatchev	1965	1966		Téléphonie automatique à grande distance.
	I. P. Ivanove	1965	1966		Appareils électroniques de mesure pour télévision en couleur.
	B. S. Petkov	1965	1966		Transistorisation de l'équipement radio-électronique.
	S. K. Petzulev	1965	1966		Application des transistors à l'équipement radio-électronique.
	A. S. Popov	1964	1965/66		Centraux téléphoniques automatiques.
	V. V. Todorov	1965	1966		Centraux téléphoniques électroniques.
	D. P. Tsvetkov	1965	1966		Centraux téléphoniques avec service automatique.
Birmanie	U Pe Than	1965	1966		Télécommunications d'Outre-Mer.
Bolivie	J. F. Ballivian	1962	1964/65	Espagne	Radiocommunications.
	M. Cuellar Valda	1963	1964/65	Argentine	Téléphonie et télégraphie automatiques.
Cameroun	N. M. Ewusi	1965	1965/66	Nigeria	Commutation dans les centraux téléphoniques.
	Y. Lon	1965	1965/66	Nigeria	Commutation — Services techniques.
	(pour une période de 3 années)				
	A. Mbume	1965	1965/66	Nigeria	Technologie de la téléphonie.
	J. Tabi	1965	1965/66	Nigeria	Radiocommunications à ondes métriques.

1	2	3	4	5	6
Ceylan	D. M. Wickremasinghe	1964	1965	Suède, Allemagne	Service interurbain automatique et réseaux téléphoniques avec centraux.
Chili	B. M. Blanco	1965	1966	Colombie, Mexique, Italie, Etats-Unis	Systèmes de télécommunications.
	B. Dezerega	1965	1966	Colombie, Mexique, Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Italie	Systèmes de télédiffusion et visites de centres professionnels des télécommunications.
	J. Gadal Diaz	1965	1966	France	Télégraphie et télex.
	J. Hintze Goebel	1965	1966	Allemagne	Téléphonie.
	P. Saez Silva	1965	1966	France	Télégraphie et télex.
	B. Wellenius	1965	1965/66	Siège U.I.T., Royaume-Uni, France	Planification et évaluation des systèmes de télécommunications.
Chine	R. C. F. Yang	1965	1966	Etats-Unis	Câbles coaxiaux sous-marins.
Congo (Brazzaville)	P. Badila	1964	1965/66	France	Téléphonie.
	M. Bikindou	1964	1964/65	France	Téléphonie.
	M. Bikindou	1965	1965/66	France	Téléphonie.
	W. Djonga	1964	1964/5/6	France	Radiocommunications.
	J. Mouanda	1964	1965/66	France	Téléphonie.
	M. Emmanuel	1965	1965/6/7	France	Electricité.
	A. Pambou	1964	1964/65	France	Téléphonie.
	A. Pambou	1965	1965/66	France	Téléphonie.
	G. Bilayi Mounkala	1964	1964/65	France	Radiocommunications.
	L. Thine	1964	1964/65	France	Radiocommunications.
Congo (Léopoldville)	L. Manzanga	1964	1965	Allemagne	Radiotélégraphie.
	L. Tavares	1964	supprimé		Administration générale et direction du personnel.

1	2	3	4	5	6
Corée	H. K. Lee	1965	1966		Systèmes télex.
Côte d'Ivoire	G. Gnabrohu	1965	1965/66	France	Commutation automatique.
Cuba	M. A. Arana	1965	1966	Royaume-Uni	Trafic téléphonique et planification des systèmes d'appel automatique.
	A. J. Pineda	1965	1966	Royaume-Uni	Trafic téléphonique et planification des systèmes d'appel automatique.
Dahomey	Z. Assani	1964	1964/65	France	Radiocommunications.
	N. Bocco	1964	1964/65	France	Radiocommunications.
	B. Capo	1965	1966	France	Lignes.
	O. Ghabigani	1965	1966	France	Lignes.
Equateur	J. A. Salazar Aguirre	1964	1964/65	Mexique	Services télex nationaux et internationaux.
Gabon	P. Andjaye	1964	1964/65	France	Téléphonie.
	J. Boussougouth	1964	1965	France	Radiocommunications.
	B. Mbouloungou	1964	1964/65	France	Téléphonie.
Grèce	G. Chryssanthakis	1964	Remplacé		Appel direct par cadran à grande distance.
	G. Debonos	1965	1966		Radiocommunications.
	N. Deligeorgis	1965	1965/66	Royaume-Uni	Appel direct par cadran à grande distance.
	C. Savakis	1965	1966		Câbles coaxiaux.
	E. Tsaoussis	1965	Remplacé		Appel direct par cadran à grande distance.
	G. Tzanopoulos	1964	1965	Royaume-Uni	Ondes centimétriques.
	G. Dessipris	1963	1964/65	Royaume-Uni, Allemagne	Technique des ondes centimétriques.
Guinée	Ch. Omer	1963	1964/65	France	Télégraphie et téléphonie.
	M. Saadi	1963	1964/65	France	Radiodiffusion à ondes kilométriques.
	O. Sow	1963	1963/4/5	France	Exploitation téléphonique et télégraphique.

1	2	3	4	5	6
Haute-Volta	A. Salia I. Tamboura R. J. Zoma	1964 1965 1964	1964/65 1965/66 1964/65	France France France	Téléphonie automatique. Commutation téléphonique. Téléphonie automatique.
Hongroise (République Populaire)	S. Csibi	1964	1965	Etats-Unis	Communications (statistiques) et théorie de la fiabilité.
Inde	V. Balasubramanian K. N. Nagarajan	1965 1965	1966 1966	Etats-Unis Etats-Unis	Appareils mobiles de contrôle des émissions. Fréquences attribuées aux services de Terre et aux services spatiaux.
Indonésie	A. Hanadi S. Abdulrachman S. Sastradiria T. T. Siang Soeharto S. Tjaroso	1963 1963 1963 1964 1964 1963	1964/65 1964/65 1964/65 supprimé supprimé 1964/65	Allemagne Japon, Etats-Unis Allemagne Japon	Télex et gentex. Technique des hyperfréquences. Télex et gentex. Technique des télécommunications. Technique des télécommunications. Technique de la transmission.
Israël	M. Hausman M. Ronen	1965 1965	1966 1966		Câbles téléphoniques sous-marins. Technique de la radiodiffusion.
Jordanie	M. Dabbas A. D. Kamel	1964 1964	1964/65 1965/66	Royaume-Uni Royaume-Uni	Installation des centraux automatiques. Analyse statistique pour la planification et l'éta- blissement des programmes des projets de télé- communications.
Koweït	A. Awadhi A. Al Moailey	1965 1965	1966 1966		Service télex national et international. Radiocommunications.

1	2	3	4	5	6
Laos	S. Daragnanith	1965	1966/67	Thaïlande	Lignes téléphoniques.
	P. Phoumisame	1962	1963/64/65/66	France	Installations électromécaniques.
	K. Prasaysithideth	1965	1966/67	France	Radioélectricité.
	M. Samouth	1965	1965/66	France	Commutation téléphonique.
	I. Sithivong	1965	1966/67	France	Radioélectricité.
	Souvannakhily	1965	1966	France	Câbles et lignes.
Liban	E. Karam	1964	1965	France	Télex.
Libye	M. Krewi	1965	1965/6/7	Royaume-Uni	Télécommunications.
	M. Gtett	1965	supprimé		Questions de trafic.
Malaisie	S. N. Chong	1964	1965	Royaume-Uni, Allemagne	Systèmes télex et télégraphiques.
	J. S. Hooi	1964	1965	Inde, Royaume-Uni, Belgique, Suède	Développement de la commutation téléphonique.
	M. Nadzim	1964	1965	Irlande, Royaume-Uni, Suède, Allemagne, Suisse	Plan national de numérotation téléphonique.
	T. J. Wee	1964	1965	Royaume-Uni	Emetteurs de télévision; pratique technique.
	A. Banda	1965	1965	Kenya	Transmission.
Malawi	A. Chikwiri	1965	1965	Kenya	Transmission.
	C. Gwembere	1965	1965	Kenya	Transmission.
	J. Kachale	1965	1965	Kenya	Téléphonie automatique.
	S. Kanyemba	1965	1965	Kenya	Téléphonie automatique.
	A. Khozombwe	1965	1965	Kenya	Téléphonie automatique.
	G. Kondowe	1965	1965	Kenya	Téléphonie automatique.
	E. Mambala	1965	1965	Kenya	Transmission.
	L. Mkulichhi	1965	1965	Kenya	Téléphonie automatique.
	I. Mtawali	1965	1965	Kenya	Téléphonie automatique.

1	2	3	4	5	6
Mali	M. Coulibaly	1964	1965/65	France	Télégraphie et téléphonie.
	S. Diallo	1963	1964/65	France	Télégraphie et téléphonie.
	S. Sylla	1964	1964/65	France	Radiocommunications.
Mexique	J. J. Castillejos	1963	1965/66	France	Hyperfréquences.
	J. Gonzalez G.	1963	1964/65	Allemagne	Développement du service gentex.
	E. Labastida B.	1964	1965	Pays-Bas, Italie	Systèmes télex.
Mongolie	S. Baldandorj	1965	1966		Radiodiffusion.
	S. Luvsansharav	1965	1966		Faisceaux hertziens.
Niger	A. Biga	1965	1965	France	Installations électromécaniques.
	B. Gounabi	1965	1965/66	France	Contremaître d'usine.
	A. Maliki	1965	1965	France	Installations électromécaniques.
	A. Mamadou	1965	1965/6/7/8	France	Installations électromécaniques.
	A. Hassane	1963	1963/4/5/6	France	Installations électromécaniques.
	M. Mounkaila	1963	1963/4/5	France	Exploitation des télécommunications.
	M. Mounkaila	1965	1966/7/8	France	Exploitation des télécommunications.
	A. Salifou	1965	1965/66	France	Contremaître d'usine.
Pologne (République Populaire de)	W. Gucman	1965	1966		Technique des répéteurs.
	E. Janowski	1964	supprimé		Exploitation et trafic des télécommunications.
	N. Suda	1965	1965/66	Autriche	Téléphonie interurbaine.
	J. Pinski	1965	1965	Allemagne	Electrotechnique.
	M. Prazmowski	1963	supprimé		Faisceaux hertziens.
	B. Zalewski	1965	1966		Systèmes de radiodiffusion.
	J. Zakowski	1963	supprimé		Câbles coaxiaux.
République Arabe Unie	M. Abdin	1965	indisponible		Antennes et propagation.
	M. S. Asker	1965	1966	Japon	Liaisons transhorizon.
	M. Ayad	1965	1966	Suède	Transmission et commutation.

1	2	3	4	5	6
R.A.U. (suite)	M. El Hosseiny	1964	1965	Royaume-Uni	Réseaux téléphoniques urbains.
	M. B. Khodair	1965	1966	Royaume-Uni	Systèmes à hyperfréquences.
	Z. Mazhar	1965	1966	Royaume-Uni	Transmission à ondes décamétriques.
	M. Nawar	1964	1966	Royaume-Uni	Systèmes à hyperfréquences et systèmes trans-horizon.
	R. Tiba	1965	1966	Royaume-Uni	Maintenance des câbles coaxiaux.
Roumanie	I. Marinescu	1965	1966	France	Commutation automatique en téléphonie urbaine et à grande distance.
	V. C. Nistor	1965	1966	France	Maintenance des installations de télécommunications.
	G. Raducanu	1965	1966	France	Matériel de radiodiffusion et de télévision.
	D. Serbanescu	1965	1966	France	Maintenance des installations de radiodiffusion et de télévision.
Sénégal	O. Ben Hadj	1964	1964/65	France	Téléphonie automatique.
	M. Cisse	1964	1964/65	France	Radio.
	D. Diaw	1965	1965/66	France, Belgique	Radio.
Somalie	J. D. Hassan	1964	1965/66	Royaume-Uni	Equipement à bande latérale unique.
Soudan	A. H. Abdalla	1964	1965/66	Royaume-Uni	Radiocommunications.
	K. Sulieman	1964	1965/66	Royaume-Uni, Suède	Téléphonie automatique.
Syrie	A. S. Atassi	1963	1964/65	Royaume-Uni, Allemagne, France	Techniques de télécommunications.
	O. Haffar	1963	1964/65	Royaume-Uni, Belgique, Suède, France	Commutation téléphonique.

1	2	3	4	5	6
Tchad	J. D'abzac	1965	1965/66	France	Commutation téléphonique. Installations électromécaniques. Téléphonie.
	M. Kabo	1963	1964/65	France	
	D. Ndinga-Hadoum	1965	1965/66	France	
Togo	P. Agbodjan	1963	1963/4/5	France	Téléphonie et télégraphie. Téléphonie et télégraphie. Téléphonie et télégraphie. Radio.
	T. Kavegueh	1963	1963/4/5	France	
	T. Kavegueh	1965	1965/66	France	
	J. L. Lare	1963	1963/4/5/6	France	
Tunisie	A. Bizid	1963	1964/65	France, Italie	Faisceaux hertziens, câbles coaxiaux. Faisceaux hertziens, câbles coaxiaux. Réseaux urbains. Dessinateur.
	M. El Ouahchi	1963	1964/65	France, Italie	
	O. Mallouche	1965	1965/66	France, Suisse	
	B. Zaier	1965	1965	France, Suisse	
Turquie	M. Akkurt	1964	1964/65	Royaume-Uni, Pays-Bas	Gestion des magasins. Télégraphie. Liaisons à hyperfréquences. Comptabilité. Réseaux télégraphiques. Réseaux télégraphiques. Liaisons à hyperfréquences. Liaisons à hyperfréquences. Liaisons à hyperfréquences.
	S. Aklar	1964	1964/65	France	
	U. Aklan	1965	1966		
	K. Cokgür	1964	1964/65	France	
	S. Cubukcu	1965	1966		
	E. Ivisoy	1965	1966		
	Y. Okan	1965	1966		
	G. Onurer	1965	1966		
	I. Toros	1965	1966		
Yougoslavie	V. Asanin	1964	1965	Tchécoslovaquie	Protection des matériaux contre la corrosion. Téléphonie entre réseaux urbains. Centraux crossbar. Commutateurs électroniques. Commutateurs téléphoniques électroniques. Commutateurs électroniques. Transmission de données.
	K. Bagaric	1963	supprimé		
	J. Bajzelj	1964	1965	U.R.S.S.	
	R. Ciraki	1964	supprimé		
	I. Fink	1964	1965	Italie	
	Hadzi-Ristic	1964	supprimé		
	A. Irsic	1965	1965/66	Etats-Unis	

1	2	3	4	5	6
Yougoslavie (suite)	M. Jagodic	1965	1965/66	Etats-Unis	Sujets relatifs à la théorie des circuits électroniques.
	S. Jankovic	1964	1966/67	Etats-Unis	Analyse et synthèse de la parole.
	M. Kreckovic	1964	supprimé		Centraux téléphoniques électroniques.
	V. Major	1965	1966	Suède	Protection des lignes de télécommunications.
	Rajic	1965	1966		Organisation des services de radiocommunications.
	M. Unk	1965	1965/66	Etats-Unis	Technique de la commutation électronique.
	J. Vugrinec	1965	1965/66	Etats-Unis	Technique des hyperfréquences en circuits à état solide.

B. Fonds Spécial

1	2	3	4	5	6
Corée	K. S. Cho	1965	1966/67	Allemagne, Etats-Unis, Kuala Lumpur	Téléphonie automatique et centraux interurbains.
	S. D. Han	1965	1966	Japon	Gestion et technique du trafic des télécommunications.
	S. H. Kim	1965	1965/66	Japon	Méthodes de formation professionnelle.
	S. Y. Lee	1965	1966	Etats-Unis, Royaume-Uni	Planification des systèmes téléphoniques.
	Y. K. Lee	1965	1966/67	Royaume-Uni	Techniques télégraphiques.
	M. H. Park	1964	1965/66	Japon	Technique des télécommunications sur ondes métriques et hyperfréquences.
	N. H. Park	1965	1966/67	Etats-Unis, Malaisie, Royaume-Uni, Irlande, Allemagne, Pays-Bas	Systèmes et méthodes de formation professionnelle en télécommunications.

1	2	3	4	5	6
Corée (<i>suite</i>)	S. W. Park	1965	1966/67	Canada	Technique des installations extérieures en téléphonie et en télégraphie.
	J. H. Pyon	1965	1966	Japon	Comptabilité des télécommunications considérées comme service public.
	Y. C. Shin	1965	1966	Etats-Unis, Canada, Royaume-Uni, Irlande, Allemagne, Suède	Formation professionnelle et gestion du personnel des télécommunications.
Costa Rica	F. Carballa	1964	1965	France, Siège U.I.T.	Questions juridiques concernant les télécommunications.
	R. Castro Monge	1964	1965	Italie	Téléphonie et télégraphie.
	F. Herrero	1964	1964/65	Etats-Unis, France	Théorie de la commutation et mathématiques statistiques.
	P. Quiros	1964	1964/65	Etats-Unis	Electronique.
El Salvador	R. Rovelo Batres	1964	1965/66	Espagne	Organisation et administration des services.
	E. Mendoza Linares	1964	1964/5/6	Italie	Systèmes de télécommunications.
	G. Pinto Martinez	1964	1964/5/6	Italie	Systèmes de télécommunications.
Guatemala	C. Garcia Salas	1964	1964/5/6	Italie	Commutation.
	M. Rayo Ovalle	1964	1965	Espagne	Organisation et administration des services.
Honduras	J. Cerrato Gattorno	1965	1965	France	Systèmes téléphoniques.
	J. Pineda	1964	1964/65	France	Installations extérieures.
Iraq	J. B. S. Kunda	1965	1966		Réseaux de télécommunications et administration des institutions de formation professionnelle.
Madagascar	D. Rakotofringa	1965	1966/67	France	Radiodiffusion sonore et visuelle (Ecole Technique, Paris).

1	2	3	4	5	6
Nicaragua	J. T. Benom P. J. Martinez E. J. Mendieta	1964 1964 1964	supprimé		
Panama	P. Arojemena P. P. Moreno Peralta L. E. Varela	1964 1964 1964		Etats-Unis Etats-Unis Suède	Technique des installations téléphoniques extérieures. Planification et techniques des télécommunications. Equipement téléphonique des centraux.
Paraguay	C. Onetto	1965	1966/67	Royaume-Uni	Tarifs, comptabilité et méthodes administratives.
Philippines	L. H. Acain	1965	1966	Australie	Radiocommunications à ondes décimétriques et métriques.
	J. G. De Jesús	1965	1966	Allemagne, Belgique	Equipement télégraphique.
	A. B. Felipe	1965	1966/67	Allemagne, Italie	Commutation téléphonique automatique, diagrammes de circuit du système SEL crossbar.
	T. V. Samson	1965	1965	Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas, Malaisie	Formation professionnelle en télécommunications.
	F. L. Santiano D. Suárez	1965 1964	1966 1965/66	Japon Japon, Royaume-Uni, Malaisie	Autocommutateurs pas-à-pas. Installations extérieures.
Soudan	T. Ahmed	1965	1966/67	Royaume-Uni	Transmission en ligne et systèmes multivoies à courants porteurs.
	Y. H. Idris	1965	1966		Télégraphie.
	A. G. M. Nur	1965	1966		Téléphonie.
Venezuela	C. Hidalgo	1965	1966	Suède	Commutateurs téléphoniques.
	J. Suez	1965	1965	Royaume-Uni, Pays-Bas, France, Siège U.I.T.	Formation professionnelle en télécommunications.

TABLEAU III

Partie A. Projets approuvés par le Fonds spécial des Nations Unies (F.S.) et pour lesquels l'U.I.T. a été l'agent chargé de l'exécution au 31.12.1965

Pays	Description du projet	Date d'approbation par le F.S.	Durée en années	Assistance fournie par le F.S.			Coûts des projets (estimations)		
				N° de mois de service d'experts	N° de mois d'octroi de bourses	Valeur de l'équipement	Attribution du Fonds spécial	Contribution du Gouvernement	Total
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<i>Projets approuvés et en cours d'exécution</i>									
Malaisie	Centre professionnel des télécommunications à Kuala Lumpur . .	Mai 1961	5	6/312	6/72	300.000	976.775	2.431.500	3.408.275
Philippines	Institut professionnel des télécommunications à Manille.	Mai 1961	5	9/336	11/72	300.000	1.007.375	662.700	1.670.075
Iraq	Centre professionnel des télécommunications à Bagdad	Jan. 1962	5	9/312	9/78	300.000	1.035.400	2.065.000	3.100.400
Soudan	Centre professionnel des postes et télégraphes à Khartoum.	Jan. 1962	5	4/192	7/78	100.000	480.400	1.450.000	1.930.400
Corée	Centre professionnel des télécommunications à Séoul	Mai 1962	5	10/348	19/152	300.000	1.284.300	1.003.000	2.287.300
Venezuela	Centre de formation professionnelle de techniciens des télécommunications	Jan. 1963	4	6/336	8/90	250.000	1.081.900	3.768.000	4.849.900

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Thaïlande	Centre professionnel de formation, d'essais et de développement des télécommunications	Juin 1963	5	9/348	9/96	300.000	1.143.500	1.225.000	2.368.500
Afghanistan	Centre professionnel des télécommunications à Kaboul	Jan. 1964	5	6/252	4/48	200.000	776.000	443.000	1.219.000
Algérie	Centre professionnel des télécommunications à Alger	Jan. 1964	5	8/276	15/168	200.000	902.100	4.432.000	5.334.100
Colombie	Centre de recherches et de formation en télécommunications et en électronique	Jan. 1964	5	7/336	10/240	385.000	1.189.500	3.630.000	4.819.500
Ghana	Centre professionnel des télécommunications à Accra	Jan. 1964	5	8/330	8/90	250.000	1.096.200	1.773.000	2.869.200
Madagascar	Institut professionnel des postes et télécommunications à Antanetibé.	Jan. 1964	5	5/216	12/132	200.000	762.100	1.577.000	2.339.100
Inde	Centre de recherches et de formation en vue de l'utilisation des télécommunications par satellites, Ahmedabad	Juin 1964	4	7/34	4/12	480.000	625.000	412.000	1.037.000
Paraguay	Enquête sur les télécommunications	Juin 1964	2	8/96	4/48	88.000	332.600	70.000	402.600
(Régional): Ethiopie et Côte d'Ivoire	Circuit pilote de télécommunications	Juin 1965	2	6/120	10/72	451.100	812.100	218.604 236.122	1.266.826

Partie B. Projets du Fonds spécial des Nations Unies approuvés, achevés ou arrêtés au cours de l'année 1965

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<i>Nouveau projet approuvé pendant l'année</i>									
(Regional): Ethiopie et Côte d'Ivoire	Circuit pilote de télécommunications	Juin 1965	2	6/120	10/72	451.100	812.100	218.604 236.122	1.266.826
<i>Projet achevé pendant l'année</i>									
Chine	Centre de recherches et de formation en télécommunications et en élec- tronique	Mai 1960	3	7/72	—	154.000	361.700	270.000	631.700
<i>Projets arrêtés pendant l'année</i>									
Opérations sur place terminées le 25.8.1965									
Libye	Institut des radiocommunications et télécommunications.	Déc. 1960	6	5/240	6/72	60.000	523.600	660.000	1.183.600
Indonésie	Centre professionnel des télécom- munications, Bandoeng	Juin 1963	5	11/348	16/192	300.000	1.186.000	4.707.000	5.893.000

ANNEXE 7

**SITUATION DES PRINCIPAUX DÉBITEURS DE L'UNION
AU 31 DÉCEMBRE 1965**

	Soldes dus au titre des arriérés francs suisses	Se rapportant aux années
Argentine (République)	909.848,21	1961/1964
Bolivie	880.263,90	1949/1964
Chili	327.840,95	1960/1964
Costa Rica	164.535,25	1957/1964
Cuba	321.119,96	1951/1962
Dominicaine (République)	206.251,30	1959/1964
El Salvador (République de)	378.318,05	1961/1964
Equateur	73.361,—	1959/1964
Haïti (République d')	190.085,90	1955/1964
Honduras (République de)	79.720,82	1961/1964
Panama	112.777,05	1962/1964
Uruguay (République Orientale de l')	101.712,41	1959/1964
Yémen	57.223,85	1961/1964
	<u>3.803.058,65</u>	